



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

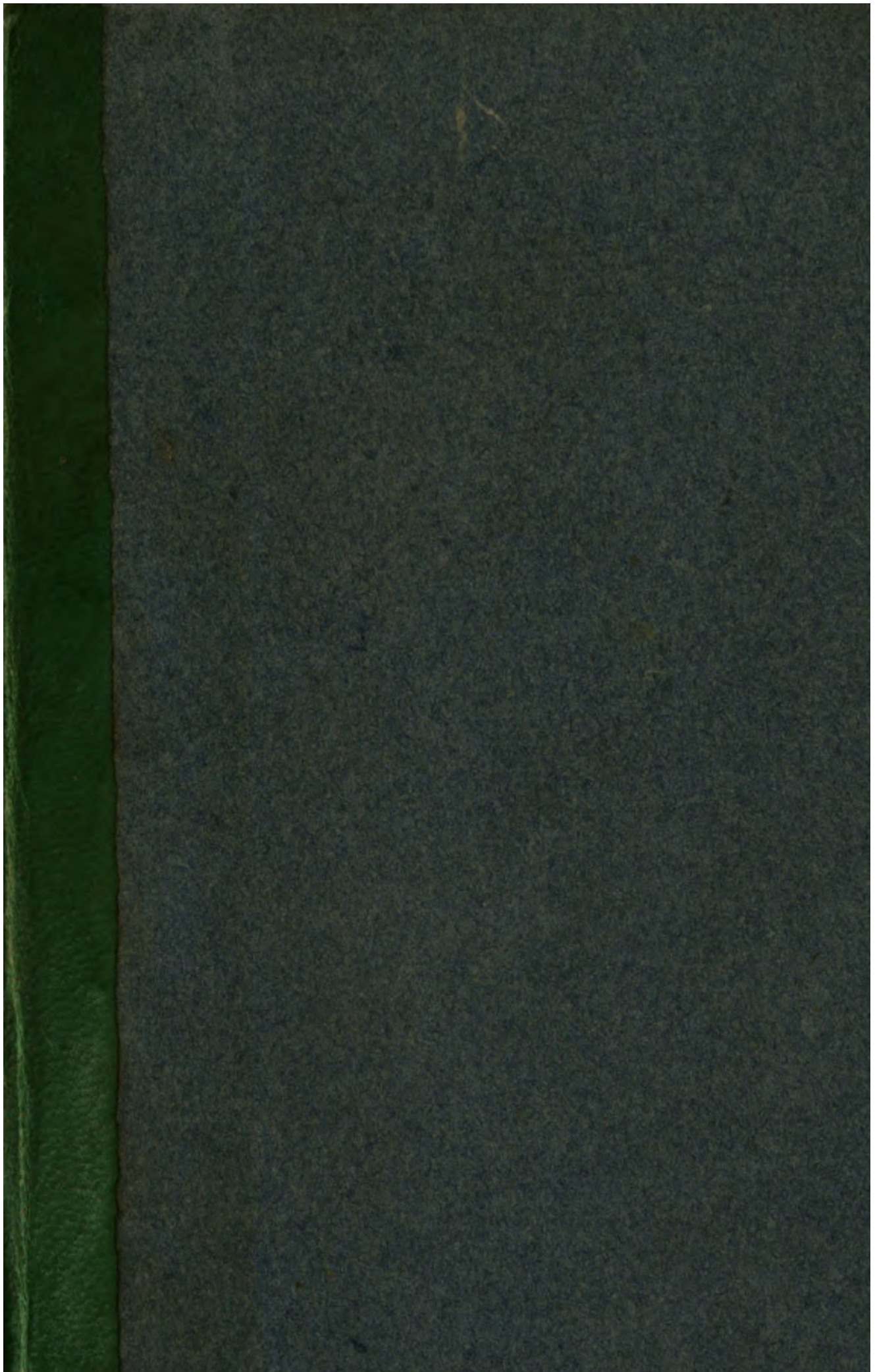
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

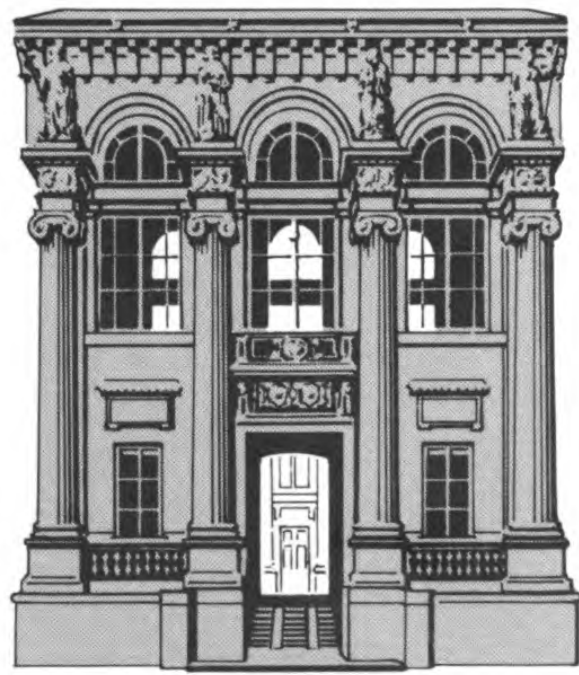


This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



Genie

TAYLOR INSTITUTION LIBRARY



ST. GILES · OXFORD

VOLTAIRE FOUNDATION FUND



J. Vercruyssen, Bibliographie
des écrits du baron d'Holbach,
1767 D2

Arch. 12° F. 1767 (2)

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header, which is mostly illegible due to fading and blurring.

Vertical handwritten text on the left side of the page, possibly a date or page number, which is mostly illegible.



L'ESPRIT
DU
CLERGÉ

OU

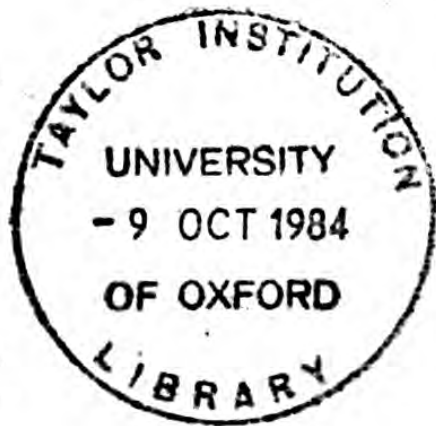
Le Christianisme primitif ven-
gé des entreprises & des
excès de nos Prêtres
modernes

Traduit de l'Anglois.

Tome Premier.

à LONDRES

MDCCLXVII.



AVERTISSEMENT.

L'Ouvrage intéressant dont voici la traduction parut en Angleterre en 1720. sous le titre *d'Independent Whig*. Depuis, les éditions s'en sont multipliées; il est du célèbre *Thomas Gordon*, connu par son Commentaire sur Tacite & sur Salluste, & par beaucoup d'autres Ouvrages favorables à la liberté civile & re-

AVERTISSEMENT.

ligieuse; il fut aidé dans ses travaux généreux par M. *Trenchard*, membre du Parlement d'Angleterre & zélé défenseur des droits de son pays.

Voyez sur ce dernier le Dictionnaire de Chauffepied.

T A B L E.

N ^o .	I. <i>Introduction</i>	page	7
	II. <i>Dessein de cet Ouvrage</i>		9
	III. <i>Sur le Mépris du Clergé.</i>		16
	IV. <i>De l'explication des Ecritures.</i>		24
	V. <i>De l'incapacité du Clergé pour instruire les autres.</i>		32
	VI. <i>Sur les Symboles ou professions de foi.</i>		41
	VII. <i>De la Succession non-interrompue des Evêques.</i>		50
	VIII. <i>Suite du même sujet.</i>		60
	IX. <i>De la clarté de l'Ecriture-Sainte.</i>		68
	X. <i>De l'ordre</i>		79
	XI. <i>Que la position avantageuse où se trouve le Clergé ne s'accorde nullement avec le danger où il dit se trouver.</i>		89
	XII. <i>De l'aversion du Clergé contre la réforme, & de ses artifices pour en anéantir les effets.</i>		96
	XIII. <i>On prouve que l'Eglise est visiblement l'Ouvrage de la Puissance Civile par les Actes du Parlement & par les sermens du Clergé.</i>		106

- N^o. XIV. *On prouve par les Canons & les monumens Ecclésiastiques que le Clergé est l'Ouvrage de la puissance civile.* page 115
- XV. *De l'absurdité & de l'impossibilité d'une puissance Ecclésiastique qui soit indépendante de l'Etat.* 122
- XVI. *De la contrariété qui se trouve entre les principes & la conduite des Prêtres de la haute-Eglise. Avis au Clergé.* 131
- XVII. *Des causes pourquoi les Prêtres de l'Eglise-haute sont les plus méchans des hommes.* 139
- XVIII. *Idées générales de l'imposture Sacerdotale.* 148
- XIX. *L'autorité Ecclésiastique que prétendent les Prêtres est opposée à la Religion Chrétienne.* 157
- XX. *Sur les Chapelains ou Aumoniers.* 181
- XXI. *Comparaison entre l'Eglise-haute & les Quakers ou Trembleurs.* 187
- XXII. *L'imposture Sacerdotale corrompt tout & pervertit jusqu'au sens des mots.* 197

N ^o .	XXIII. Du zèle.	206
	XXIV. De l'Esprit persécuteur.	215
	XXV. De la Consécration.	224
	XXVI. De la foi & de la morale.	226

Tome II.

	XXVII. Sur le jeûne.	1
	XXVIII. De l'autorité.	7
	XXIX. De l'éducation.	17
	XXX. Suite de l'éducation.	25
	XXXI. Des Cérémonies.	30
	XXXII. Des Cérémonies. Suite.	40
	XXXIII. De l'ignorance du Vulgaire causée par le Clergé.	48
	XXXIV. Continuation de la feuille sur le jeûne.	57
	XXXV. De la raison.	64
	XXXVI. De la paix de l'Eglise.	75
	XXXVII. De l'inimitié du Clergé pour la Bible.	85
	XXXVIII. Des austérités & autres extravagances Religieuses.	94
	XXXIX. Les Prêtres craignent le ridicule.	102
	XL. De la cruauté Sacerdotale.	112
	XLI. De la folie du Clergé qui exige des respects, tandis que ses membres se déshonorent. De la justice de la tolérance & de la liberté de penser.	120

N^o.	XLII. De l'Athéisme du haut Clergé.	132
	XLIII. Continuation du même sujet.	139
	XLIV. Continuation du même sujet. Le Clergé prouvé Hob- biste.	147
	XLV. Continuation du même sujet.	156
	XLVI. Continuation du même sujet.	164
	XLVII. Les Prêtres n'ont point été institués par la Religion Chrétienne.	174
	XLVIII. Que tout pouvoir Sacerdo- tal est incompatible avec l'Evangile, qui s'y oppose formellement.	181
	XLIX. Continuation du même sujet.	190
	L. Recherches sur les institu- tions Religieuses. Réfuta- tion des prétentions impies du Clergé.	201
	LI. Des trois Eglises - hautes qui sont en Angleterre.	210
	LII. De l'Analogie qui se trouve entre le Paganisme ancien & le Sacerdoce moderne.	213
	LIII. L'Esprit Sacerdotal est fon- dé sur les foiblesses de la na- ture humaine.	220
	LIV. En quoi consiste la vraie Religion.	230

F I N de la Table.

N O M B R E I.

Du Mercredi 20. de Janvier

1720.

I N T R O D U C T I O N.

Quiconque veut réformer le monde, entreprend une tâche qui l'expose à la haine, & qui est entourée de difficultés. Son projet semble annoncer une haute opinion de ses propres talens, ou une présomption qui lui fait entreprendre d'instruire le genre humain. On semble accuser ceux que l'on veut instruire, soit d'ignorance, soit de quelque défaut dont on suppose qu'ils ont besoin d'être guéris. Comme tout homme a très-bonne idée de son propre mérite, il croit que c'est lui manquer que de prétendre l'éclairer & que c'est lui faire un affront que de vouloir rectifier ses idées. Suivre un conseil qu'on nous donne est un aveu de notre propre foiblesse & de la supériorité d'un autre, voilà pourquoi il est si rare qu'on veuille s'y conformer.

D'ailleurs ce n'est jamais sans beaucoup de peine que l'on renonce à son aveugle-

ment & à ses préjugés, & c'est pour cette raison qu'il est si rare que cela arrive. C'est rendre un service désagréable que d'éclairer des esprits accoutumés aux ténèbres, c'est faire entrer le jour sur un nid de hiboux, l'on ne manque jamais de les faire crier.

Il y a néanmoins une très grande différence entre l'ignorance *naturelle* & l'ignorance *acquise*; la dernière est bien plus difficile à guérir que la première. L'une est susceptible & souvent disposée à s'instruire, l'autre se croit au dessus de toute instruction. Il n'y a point de remède pour un homme qui s'est étudié à devenir un imbécille, son ignorance est le fruit de l'instruction, elle lui a coûté beaucoup de peines, sa vanité est donc engagée à la soutenir. Ayant formé son esprit à de savantes ténèbres, il est en garde contre le bon sens, il est à l'épreuve contre toutes les attaques de la raison, il se rit de son pouvoir: S'il ne vous regarde point comme un ennemi & s'il ne vous traite point sur ce pied, du moins il aura pitié de vous, & il priera que le ciel vous illumine.

Quelques-uns de mes lecteurs diront sans doute que dans ce que je viens de dire j'ai mes propres Ouvrages en vue; peut-

être ont-ils raison. Il n'y a pas longtems que nous avons parmi nous un poëte qui faisoit d'excellentes critiques des piéces de Théâtre les plus applaudies; il s'avisa d'en faire une lui-même, elle fut sifflée par tout le monde.

Cependant ni ces objections ni les autres obstacles que je prévois ne m'empêcheront point de faire mes efforts pour réformer le genre humain. Je me sens assez de courage pour braver toutes les difficultés; je connois pourtant toute l'étendue de mon plan, & il y a longtems que j'ai souhaité qu'il fût exécuté par des mains plus habiles. Il est vrai qu'on a déjà fait quelques tentatives en ce genre, qui ont attiré des applaudissemens & de la réputation à leurs Auteurs, mais je voudrois savoir quels sont au fond les services qu'ils ont rendus au public? C'est le servir foiblement & sans qu'il en résulte pour lui de grands avantages, que de ne lui faire connoître que de légers inconvéniens; on peut avoir de la singularité dans ses fantaisies & de la vanité dans ses habillemens, sans nuire à la Société. Un petit-mâitre peut porter un bel habit, & un beau nœud-d'épée sans faire tort ni à la république ni à aucun de ses membres, & je ne vois point le grand danger qui

peut résulter d'un grand panier. Une femme peut avoir un épagneul & mettre s'il lui plait cinquante mouches sur un côté de son visage, sans pour cela faire tort à la propriété de la nation ou à celle des particuliers. Il n'y a point de mal à porter une belle tabatiere ou un beau brillant; des habits galonnés ou une canne bien ornée ne peuvent nuire au commerce; le mouvement d'un éventail n'ébranlera jamais notre Constitution. (*) Un homme redoutable par la grandeur de son épée peut être un voisin très-pacifique, & une coquette peut caresser son chien sans mettre notre liberté en danger.

Toutes ces petites fantaisies amusent ceux qui les ont & même souvent des personnes plus sensées, qui deviendroient trop austères, si jamais on ne leur donnoit l'occasion de rire. Je conviendrais pourtant que plusieurs petits Ouvrages sur ces objets ont mérité à juste titre les suffrages du public; cependant nos écrivains les plus célèbres n'ont point parlé de maux beaucoup plus importans qui affligent la Société. L'imposture Sacerdotale & la tyrannie ont été rarement attaquées, souvent elles ont été flattées & soutenues; on dit que M. Saville répondit à un Fran-

(*) Ceci fait allusion aux Critiques du Spectateur.

çois qui vanter les Ouvrages de ses compatriotes qu'il n'y avoit au monde que deux choses dignes d'occuper un homme sensé, la Religion & le Gouvernement, & qu'il n'étoit permis aux François de parler ni de l'une ni de l'autre. Par une faveur particulière du ciel nous vivons dans un pays où l'on peut librement dire son avis, pourvu que l'on se tienne dans les bornes que prescrivent les bonnes mœurs & la vertu; je ne me permettrai jamais de les franchir.

Le Freethinker (*) est, je l'avoue, un Ouvrage aussi agréable qu'utile; quelques-unes de ses feuilles, & surtout celles qui ont pour objet la superstition & l'enthousiasme, m'ont paru inimitables. La plupart des autres sont instructives, toutes ont de l'élégance. Je ne doute point qu'un Auteur si estimable n'ait eu tout le succès qu'il mérite; je n'ai point le bonheur de le connoître, mais j'ai ouï dire qu'indépendamment de ses talens, de la bonté de ses principes & de l'Ouvrage dont il s'occupe actuellement, il a rendu au gouvernement des services, qui en tout autre pays devoient lui donner droit à des récompenses; s'il n'en a point reçu dans celui-ci, cela vient, sans doute, de l'a-

(*) Ouvrage périodique qui parût en Angleterre quelque tems avant celui-ci: son nom signifie le penseur libre.

amour du bien public dont sont animées les personnes en place qui ne veulent point priver la nation des instructions que cet Auteur lui donne deux fois la semaine. J'ajouterai donc simplement que personne n'est plus capable que l'Auteur du *Free-thinker* d'exécuter son plan, que le mien ne traversera le sien d'aucune manière, comme je le ferai voir dans la feuille prochaine.

Il y avoit encore une feuille hebdomadaire, qui si elle eût été continuée eût empêché celle-ci de paroître, c'est le *Free-thinker extraordinaire*; elle respiroit un amour rare de la liberté, & suffisoit pour prouver combien l'Auteur étoit capable d'être utile au genre humain. Mais après nous avoir donné des preuves de ses talens & s'être attiré notre attention, il a tout d'un coup cessé d'écrire, Par-là il a rendu non moins nécessaire que dangereux de lui succéder. Jamais on n'a demandé la raison qui lui avoit fait entreprendre cet Ouvrage, tout le monde en sentoit les motifs & les avantages, mais on a souvent cherché la cause qui le lui avoit fait abandonner; on étoit d'autant plus fondé à le faire que l'Auteur ne manquoit ni de matériaux ni d'habileté pour les employer.

Pour moi, qui ne suis attaché à aucun

parti, je ne craindrai point de dire mon sentiment sur tout, avec cette liberté qui convient à la vérité & à l'indépendance, l'on ne m'accusera jamais de flatter le pouvoir sous quelque forme qu'il se montre & en quelques mains qu'il se trouve. Il n'y a point dans les noms de vertu particulière qui consacrent les personnes ou les choses, ou qui change leur nature; cependant la plus grande partie des hommes ont toujours regardé des mots & des sons comme des idoles révérees: un monosyllabe a souvent agi plus efficacement qu'une Armée pour tenir les hommes dans la soumission & la servitude. Dans les pays Catholiques les mots *Pape* ou *Prêtre* sont plus respectés que l'Ancien & le Nouveau Testament, ils excitent plus de terreur qu'une Armée entière. Il n'y a pas longtems que dans une contrée voisine de la nôtre les mots de *Grand Monarque* ou de *Gloire du Roi* faisoient vivre une nation nombreuse dans la misère, & faisoient marcher cent mille hommes à la boucherie.

Cette dévotion aveugle pour des mots, si incompatible avec la liberté dont l'apanage est de juger & d'agir, s'est aussi répandue dans cette nation libre, elle y fait des progrès non moins honteux que dangereux. Nous savons quels abus l'on a

fait des mots *Eglise, Clergé, Droit divin*, ainsi que d'autres termes obscurs & indéfinissables, pour lesquels nous avons été sur le point de devenir des esclaves; & nous voyons le respect ridicule que l'on continue d'avoir pour ces mots, même lorsqu'on les employe pour faciliter les projets les plus impies & les plus tyranniques.

Ce n'est point un seul de nos partis que l'on peut accuser de rendre un culte à des mots; le parti même qui se vante d'être le plus raisonnable & le plus attaché à la liberté est manifestement coupable d'idolâtrie pour les noms & les personnes, sur des points de la dernière importance. L'on n'examine point le discours mais celui qui le prononce; on ne s'embarrasse point de ce qui se fait, mais de celui qui fait; conséquemment on loue dans les chefs de son parti ce que l'on blâmeroit hautement en tout autre.

La crédulité & la foi implicite sont aussi dangereuses dans la politique que dans la Religion; elles ont asservi le monde & elles le retiennent dans les fers. Chaque parti a son *Pape*, & quelques-uns en ont plusieurs, qui semblables à celui de Rome abusent de la bonne foi de leurs Sectateurs & trompent ceux qui mettent leur confiance en eux.

Ce que je viens de dire est pour prévenir le lecteur que l'Ouvrage périodique que je publie est d'un homme indépendant, qui ne se livre à aucun parti, & qui n'aura pour amis ou pour ennemis que ceux qui épouseront les intérêts de la vérité ou ceux de l'imposture.

N^o. II.

Mercredi 27. de Janvier 1720.

Dessein de cet Ouvrage.

LA Religion ne fut destinée par le ciel que pour le bien-être des hommes ; elle nous apprend à modérer nos desirs, à calmer nos passions, & à être utiles & bienfaisans les uns pour les autres ; tout ce qui ne contribue point à cette fin ne doit point être appelé Religion. En effet le Tout-Puissant jouit en lui-même d'une félicité infinie à laquelle nous ne pouvons rien ôter ni ajouter ; il ne peut donc rien exiger de nous que pour nous-mêmes, il ne peut ordonner que ce qui tend à notre propre bien dans ce monde & dans l'autre.

Je déclare avec la plus parfaite sincérité

que personne n'a plus d'estime, d'attachement & de respect que moi pour les personnes du Clergé, quand elles suivent le plan de leur institution, & quand leur vie & leurs mœurs sont conformes à leur doctrine & à leur état. Graces à Dieu, j'en connois beaucoup dans ce cas, & je vois avec un plaisir mêlé de transport que l'esprit de la liberté & de la vraie religion s'excite parmi nos Ecclésiastiques; bientôt il prendra son essor & se répandra au loin à moins qu'il ne soit étouffé par ceux que leur véritable intérêt & leur honneur appellent à haute voix à son aide & invitent à le protéger.

La profession la plus honorable & qui mérite le plus l'estime du genre humain est celle qui est la plus utile & la plus avantageuse aux hommes. Ainsi comme il est impossible d'avoir trop d'égards pour les membres vertueux du clergé, l'on ne peut trop décrier ceux qui sont vicieux & corrompus. La possession où ils sont d'exciter les craintes & les terreurs paniques des personnes superstitieuses, surtout dans l'âge le plus tendre, les met à portée de causer les plus grands maux; il faut donc appliquer les antidotes les plus forts à leurs poisons; il seroit ridicule en eux d'emprunter la protection

d'un état ou d'un caractère qu'ils déshonorent constamment, & de réclamer l'assistance d'une religion qu'ils ne croient ni ne pratiquent.

Je m'enrôle ici sous les étendards des membres du Clergé de la première espèce, & dans cet ouvrage je me propose de faire voir la beauté du Christianisme en démasquant la difformité de l'imposture Sacerdotale; je distingue le Clergé vertueux du Clergé vicieux; je rendrai à chacun le tribut de louange ou d'infamie qui lui est dû en raison de sa conduite. Je ne manquerai jamais de rendre justice au premier, & ce sera contre mes intentions si je ne la rends pas au dernier.

Pour y parvenir je serai obligé de reprendre les choses de fort loin; en remontant aux principes je ferai voir dans le cours de ces papiers les maux sans nombre que l'orgueil & la fourberie des Ecclésiastiques corrompus ont d'âge en âge causés au genre humain. Je montrerai quelle tour de Babel ils ont élevée sur les fondemens posés par Jésus-Christ & ses Apôtres, à qui l'on a faussement attribué une doctrine qu'ils n'ont jamais enseignée, & desquels on dérive un pouvoir qu'ils n'ont jamais eu. Je ferai voir les artifices & les intrigues par lesquelles de distributeurs

des aumônes du peuple, ils sont devenus les maîtres du genre humain; je montrerai comment en prétendant disposer de l'autre monde, ils ont usurpé l'empire dans celui-ci.

Je montrerai que quoique le Christianisme se soit propagé par des miracles & par la douceur, & quoique ceux qui l'enseignoient n'eussent que le pouvoir de la persuasion, quoique dans tout le cours de leur vie & dans leurs prédications ils ne cherchassent aucuns avantages personnels, ni aucune juridiction sur leurs auditeurs ou sur ceux qu'ils avoient convertis; cependant ceux qui, sans avoir leurs mœurs ou sans être inspirés comme eux, s'appellèrent leurs *Succeffeurs*, ont à ce titre prétendu à la domination, & sont venus à bout de leurs projets à l'aide de la terreur & des excommunications.

Je montrerai que quoique le clergé, comme toute autre milice, n'ait été levé & soudoyé que pour défendre & protéger le genre humain contre leurs ennemis spirituels, il n'a point tardé à se servir de son Epée contre ses maîtres, & à faire bande à part: je montrerai que quoique le but de l'institution des Prêtres fût de rendre les hommes plus éclairés & meilleurs, par-tout où ils ont eu le dessus,

la débauche & l'ignorance ont prévalu ; & que les leçons qu'ils ont constamment données se bornoient à une croyance & à une soumission aveugles, dont ils se sont rendus eux-mêmes les objets. Ainsi leur puissance fit naître la superstition, qui en est une suite nécessaire ; une morale corrompue, & les ténèbres de l'esprit furent la base de leur empire ; un jugement sain & le desir d'examiner passèrent pour conduire à l'hérésie ; une vie pieuse devint un reproche contre le clergé, qui en fut quitte pour donner le nom d'hérétique & pour livrer à Satan tout homme qui l'offensoit par cet endroit ; ainsi l'homme pieux étoit perdu & le clergé se mettoit en sureté.

Je montrerai que les Prêtres bannirent bientôt l'esprit de douceur du Christianisme ; se dépouillèrent de la compassion autant que de la raison, changerent la Religion en fureur & le zèle en cruauté ; ils convertirent la doctrine pacifique de Jésus-Christ en une doctrine de sang ; ils excommunierent & damnerent en son nom, fait pour sauver les hommes. Il est vrai qu'ils se damnerent les uns les autres avec autant de fureur que le reste du monde ; comme ils ne furent d'accord que sur le grand principe de l'intérêt, lors même

qu'ils eurent asservi les peuples , ils ne purent jamais vivre en paix les uns avec les autres , tant que chacun n'eut pas l'avantage sur ses concurrens ; & comme il fut impossible que chacun devînt supérieur à tous les autres ils furent sans cesse en querelle , & ils se devouèrent réciproquement à la damnation.

Lorsque l'un d'eux vint à soutenir une proposition vraie ou fausse , un autre se crut en droit de la nier & de le maudire ; enfin il n'y eut dans tout leur Systême aucun principe qui ne fût contesté ; jamais ils ne furent d'accord sur rien que sur leur autorité , quoiqu'ils disputassent toujours sur sa nature.

Pendant ces démêlés éternels & ces guerres civiles ils altérèrent & obscurcirent tellement la vérité que peu de gens furent en état de la reconnoître & de la distinguer des fausses images qu'ils en avoient faites ; cependant ces hommes , qui par leurs discordes & leurs débats avouoient leurs incertitudes , devinrent les guides infailibles des autres , ceux-ci furent obligés d'ajouter foi à leurs conjectures & à leurs contradictions sous peine de l'enfer.

Je montrerai combien ils ont honteusement contribué à soumettre & à retenir

les hommes sous le joug de la tyrannie des Princes, qui consentirent à partager avec eux leurs dépouilles ; ce fut alors un devoir religieux & une affaire de conscience pour les Sujets d'être de malheureux esclaves, & l'on fut damné lorsqu'on voulut chercher à se rendre heureux. Lorsque le Prince aima le genre humain, & s'efforça de maintenir son peuple dans ses droits civils & sacrés, les Prêtres furent des incendiaires & des séditieux ; ils ne prêcherent que le sang & la révolte, jusqu'à ce que leurs Sectateurs aveugles & stupides se livrassent à la rébellion & aux assassinats. C'est à cette conduite qu'ils doivent une grande partie de leurs richesses & de leur pouvoir.

Je me flatte que pour peu que l'on soit versé dans l'Histoire Ecclésiastique, on ne disconviendra point que tel fut l'état du Christianisme avant la réformation. Le but principal de cet Ouvrage est de dévoiler ces maux aux yeux de tout le monde, afin que l'on soit en garde contre eux. Il est certain que les prétentions du Clergé à la charge des laïques sont aussi fortes maintenant sinon plus grandes encore qu'elles ne l'étoient alors ; & comme Fra-Paolo l'a dit de l'Angleterre *le Cheval est tout sellé & tout bridé, son*

ancien Cavalier est prêt à remonter sur son dos.

Il est tems de conclure cette feuille en disant que je croirai n'avoir perdu ni mon tems ni mes peines, si mes efforts parviennent à dévoiler l'imposture & les pratiques dangereuses de ceux qui sous le masque de la sainteté, sont les ennemis de la vérité, de la liberté & de la vertu. Si le succès ne répond pas à mes vœux, j'aurai du moins la satisfaction intérieure d'avoir attaqué le vice & la corruption dans quelque rang qu'ils se trouvent, & l'on ne pourra rien dire de moi sinon que

.... magnis tamen excidis ausis.

N^o. III.

Du 3. de Février 1720.

Sur le mépris du Clergé.

Que l'on sonne le Tocsin! le Temple, le Temple est en feu! les Pontifes sont effrayés; le peuple est égaré, & tous s'écrient l'imposture, l'imposture est en danger!

Voilà ce que j'attendois; je m'y étois préparé en commençant cette entreprise.

Tou_z

Touchez un cheval écorché & il ruera; quand même vous voudriez le guérir. Je connois un homme qui découvrit un assassin en le regardant fixement; lorsque quelqu'un se sent coupable d'un crime ou de quelque défaut, il craint tous ceux qui l'approchent, & souvent par là même il se découvre lui-même.

Il est bon de remarquer qu'il n'est point de corps ou de société d'hommes qui craigne plus qu'on lui manque, ou qui souffre moins patiemment que l'on examine ses prétentions que la plupart des Ecclésiastiques. Plaisantez sur les Jurisconsultes ou les Médecins, les Avocats & les Médecins en riront avec vous; il en fera de même des Militaires, des Marchands, en un mot de tous ceux qui professent quelque art ou science, ils sont communément les premiers à rire aux dépens des fots ou des fripons qui se trouvent parmi eux. Qu'un homme de loi, un Soldat, un Marchand méritent d'être mis au Pilon, on ne voit point de soulèvement ni à Westminster-hall, ni dans l'armée, ni à la Compagnie des Indes; on ne prétend point que la jurisprudence, la milice ou le commerce soient déshonorés par le traitement qu'on leur fait, on ne cherchera point à exciter une émeute

en leur faveur , & l'on n'excitera point de rébellion pour prouver la soumission illimitée que l'on a pour le gouvernement. Les femmes ne se croient point insultées lorsqu'une femme commode est attachée à une charette , ou lorsqu'une fille de joie bat du chanvre. Les onze Apôtres ne furent point déshonorés lorsque Juda se pendit lui-même , & un honnête Ecclésiastique ne seroit pas plus déshonoré si plusieurs de ses confreres vicieux en faisoient autant.

Mais je ne conçois pas par quelle fatalité il arrive que pour peu que vous touchiez aux prétentions ou aux vices du moindre des Ecclésiastiques , sur le champ tout le corps est en allarmes ; il jette les hauts cris ; *l'ordre , dit-on , est déshonoré ; on se moque de ses mysteres & ils sont profanés ; la religion elle-même est en danger d'être renversée.* On accumule sur vous les noms de *Socinien* , de *Déiste* , d'*Athée* ; le Clergé les prodigue souvent tous à la fois à un homme qui dans le fond lui veut le plus de bien.

Toutes les autres Sociétés d'hommes se contentent de l'estime & de l'honneur qui résultent de l'utilité de leurs fonctions , du mérite & de la capacité de leurs membres , cependant il n'est point de corps

qui soit plus à portée que le Clergé de s'attirer des hommages & du respect. Le but de son institution est évidemment le bien-être du genre humain, sa fonction est de lui procurer la paix & le bonheur en ce monde & son éternelle félicité dans l'autre; ainsi tout le monde se trouve intéressé à l'honorer, & il n'y a qu'un insensé qui puisse blamer ou ridiculiser ce qui tend visiblement à la sûreté & au bien-être des hommes.

Les avantages temporels du Clergé le mettent pareillement au-dessus du mépris; il jouit de grands revenus, de dignités, de titres respectables, qui le distinguent du reste des citoyens; & l'on ne fait que trop que l'opulence, le pouvoir & la science ont un air de Mystère aux yeux du vulgaire, lui en imposent, & attirent non seulement son admiration & ses respects, mais même souvent une vénération superstitieuse.

Ajoutez à cela que le Clergé est en possession de régler nos craintes; il nous approche soit dans la santé soit dans la maladie. Chaque Dimanche il a l'occasion de mériter notre estime par ses utiles leçons, & pendant toute la semaine par la pureté de ses mœurs. Il nous élève pendant notre jeunesse, il a du pouvoir sur

nous pendant l'âge mur, il nous gouverne dans la vieillesse ; enfin nous ne pouvons vivre ni mourir sans lui.

Un corps nombreux doué de ces avantages & de ces privilèges est en état de faire beaucoup de bien à la Société, si ses actions répondent à sa profession. Tout le monde conviendra de son mérite & lui rendra ses hommages, il n'aura pas besoin de demander ou d'extorquer des respects, ni de se plaindre de ceux qu'on lui refuse ; il seroit peut-être plutôt à craindre qu'on ne tombât dans un excès opposé ; la nature humaine est si portée à la superstition, que toute notre prudence & nos précautions auront de la peine à empêcher qu'on n'aille jusqu'à l'adoration. Ainsi quand le Clergé ne reçoit point les marques de respect qu'il desire, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même, à sa corruption & à son peu de mérite, qui doivent être bien marqués, lorsqu'ils rendent inutiles les avantages dont il jouit.

Si les Ecclésiastiques veulent éviter le mépris ; qu'ils évitent les causes qui le font naître ; qu'ils ne forment point tous les jours des prétentions éternelles à un pouvoir mondain ; qu'ils ne courent point sans cesse après des honneurs, des bénéfices & des richesses ; qu'ils ne se mêlent

point de régler le gouvernement humain, & de décider des droits des Souverains ; qu'ils ne s'arrogent point le droit de punir personne pour son culte, & de le damner pour ses opinions ; qu'ils n'entrent point dans les factions & qu'ils ne fomentent point les rébellions ; qu'ils n'outragent point le ciel par de faux sermens ; qu'ils ne favorisent point dans le peuple l'esprit de servitude & celui de la cruauté dans le Prince ; qu'ils ne flattent point les Rois méchans, qu'ils ne tourmentent & qu'ils ne troublent point ceux qui sont bons.

Que les Ecclésiastiques s'attirent du respect & qu'ils en jouissent, mais qu'ils ne se couvrent pas d'opprobre pour exiger ensuite de la vénération. Que ceux d'entre eux qui se livrent à leurs penchans déréglés & qui vivent dans la débauche ne joignent point l'impudence à leurs désordres, qu'ils ne se plaignent point d'être méprisés lorsqu'ils méritent de l'être. Si un homme qui prétend être un personnage grave & mériter des égards, alloit s'habiller comme un insensé, comment pourroit-on s'empêcher de rire à sa vue ? Sa colère & ses reproches ne serviroient-ils point à augmenter la risée ? Un Ecclésiastique qui est ivre le Samedi n'aura pas bon-

ne grace à parler le Dimanche de sa dignité ou de sa mission céleste ; devons-nous regarder comme un guide au ciel un homme qui prend lui-même un chemin tout opposé, & qui se plonge dans les vices dont son devoir l'oblige de nous éloigner ?

Ainsi c'est rendre respectables les membres vertueux du Clergé que de démasquer ses membres vicieux ; un Prêtre corrompu est l'opprobre de son ordre, & ceux qui le soutiennent adoptent son infamie & se déshonorent eux-mêmes ; s'il vit dans l'oubli de Dieu & s'il trouble la Société humaine, comment est-ce que le Clergé souffriroit dans sa personne, quand même il subiroit un supplice infamant ? son châtement fait sa sûreté puisque par son moyen on retranche de son corps un membre gangrené qui le mettoit en danger.

Les Athées n'étant point retenus par la crainte de Dieu, que l'on croit plus forte que toutes les loix humaines, doivent suivant quelques Politiques & les Casuistes être bannis de la Société. Doit-on traiter plus favorablement des hommes assez endurcis dans l'impiété, pour ne point redouter la vengeance du Dieu qu'ils croient & pour prendre son saint nom à

témoin d'une fausseté ? Le Clergé peut-il être déshonoré quand on punit de pareils membres ?

Il y a quelques années qu'un Lévite infortuné fut tué par un boucher qui le surprit avec sa femme ; ni la foule des Ecclésiastiques qui assisterent au jugement, ni les égards dûs à la Robe, ni la crainte du carnage qui pouvoit suivre ne purent empêcher le juge de qualifier cette action de simple *homicide*. Cela alluma tellement la bile d'un Ecclésiastique qui étoit présent, qu'il s'écria tout haut, *que le monde est pervers ! Si l'on s'y conduit ainsi, nous ne pourrons plus y vivre.*

Il n'est point de Prêtre vertueux & chaste qui dût être effrayé d'un pareil exemple, ou qui pût croire que cela pût mettre l'Eglise en danger. Quelque soit le châtiment qu'on inflige à un mauvais Prêtre, un digne membre de l'ordre sacré n'a rien à perdre pour sa réputation & ne peut point souffrir dans sa personne ; sa disgrâce ne peut être partagée que par ceux qui ont partagé ses crimes ou qui trouvent mauvais qu'on les châtie. Ne seroit-il pas plus prudent & plus honnête de repousser le crime de soi, en le laissant retomber tout entier sur la tête dévouée, & de bannir l'iniquité de la cité ?

N^o. IV.*Du 10. Février 1720.**De l'Explication des Ecritures.*

Craindre Dieu & observer ses commandemens , telle est la somme de l'Ancien Testament ; croire que Jésus-Christ s'est fait homme est l'abrégé du Nouveau ; quiconque en remplissant ces devoirs si simples prouve son obéissance & sa foi , accomplit la loi & l'Evangile.

Il étoit conforme à la bonté infinie & à la miséricorde de Dieu de rendre clair & sensible tout ce qu'il exigeoit des foibles mortels ; l'importance du devoir suppose sa certitude , & elle ne peut jamais se trouver dans des phrases obscures & douteuses. Les Ecritures sont définies avec raison la volonté de Dieu révélée ; elles sont faites pour tout le genre humain , & sont destinées à être la règle des mœurs jusqu'à la fin du monde ; il suit donc que tout ce qu'elles renferment de nécessaire à savoir doit être facile & intelligible en tout tems & pour tous les hommes. Lorsqu'on ne peut en déterminer le sens , il faut une nouvelle inspiration pour être

assuré de ce qu'il faut faire, sans cela l'on ne peut former que des conjectures. Ainsi quiconque s'avise d'interpréter des passages obscurs de l'Écriture, & nous enjoint ensuite de croire à son interprétation, n'exige point de la soumission pour la parole de Dieu, mais pour sa fantaisie & sa propre autorité.

De quel usage peut être une proposition inintelligible ? A quoi peut servir une révélation qui a besoin d'être révélée ? Le Tout-Puissant ne peut exiger de nous que nous voyions dans les ténèbres, à moins qu'il ne nous donne d'autres yeux ; il ne peut demander que nous croyions aucun dogme, ou que nous obéissions à aucun précepte, jusqu'à ce que nous les ayons compris. Une règle qui n'est point claire n'est plus une règle ; une loi ne peut être obligatoire, & sa violation ne peut être criminelle, que lorsque nous savons ce qu'elle ordonne.

Il est vrai que les loix humaines obligent tous les hommes de se soumettre à la peine attachée à leur transgression, quoique plusieurs d'entre eux puissent n'en avoir jamais entendu parler ; cela fut ainsi établi pour ôter le prétexte de l'ignorance dont tous les transgresseurs ne manqueroient point de se servir. La corruption &

la foiblesse de la nature humaine rendent cette précaution nécessaire ; il n'en est point de même des loix de la Providence ; leur Auteur lit dans nos cœurs, il pénètre jusque dans les replis de nos ames, il a de l'indulgence pour nos infirmités, & il n'attend de nous que ce qu'il nous a donné les moyens d'exécuter. Il nous juge par nos intentions & non par nos actions ; nous ne pouvons l'offenser que volontairement, & nous pouvons encore moins l'outrager lorsque nous avons l'intention de le respecter & de lui obéir.

Le créateur & le conservateur du genre humain ne peut prendre plaisir à tourmenter & embarrasser ses créatures par des obscurités & des incertitudes sur des objets qui mettent leur salut en danger. Dieu n'est point un maître sévère qui recueille où il n'a point semé ; ce seroit une cruauté indigne de l'Etre divin qui est venu nous apporter la vie, l'immortalité & la lumière. Rien n'est plus simple que la loi de l'Evangile ; quiconque dit le contraire accuse le Dieu de bonté, & justifie le méchant volontaire, à qui ce Dieu n'a point laissé d'excuse en lui faisant connoître ce qu'il exigeoit de lui. *Qu'est-ce que Dieu demande de toi, ô homme ! sinon d'être juste, miséricordieux & de marcher dans*

l'humilité? disoit un Prophète inspiré par ce Dieu. Il est certain que ce précepte ne renferme aucune difficulté.

Les passages obscurs de l'Écriture Sainte n'ont pu être destinés à nôtre instruction. La sagesse infinie les a voilés à nos yeux pour ne les manifester que dans le tems qu'elle a fixé conformément aux vues de sa providence, ou peut-être pour abaisser nôtre orgueil & nôtre curiosité. Qui es-tu donc, ô homme ! pour vouloir être plus sage que celui qui fait tout ? pour rendre nécessaires des choses qu'il n'a point voulu rendre telles ; pour dévoiler ce qu'il a voulu cacher ; pour entrer dans ses secrets malgré lui ? ne seroit-ce point-là vouloir corriger l'Écriture ; chercher à la rendre plus utile qu'il n'a eu dessein de le faire ; aider le St. Esprit, & apprendre au Tout-Puissant comment il doit s'exprimer ?

Quelle folie n'y auroit-il pas de renvoyer des artisans & des gens du peuple à l'étude d'Aristote & de Suarez ? de leur faire apprendre le jargon de l'École ; de leur enseigner toutes les langues ; de leur faire examiner tous les Systêmes ; de les mettre à portée de découvrir par eux-mêmes toutes les erreurs, les fautes du Texte Sacré ? Ne seroit-il pas plus ridicule encore de leur dire de s'en rapporter totale-

ment pour leur salut à des hommes confédérés, dont l'intérêt est de les tromper & de les opprimer, & qui n'y ont jamais manqué toutes les fois qu'ils en ont eu l'occasion? qui furent toujours peu d'accord entre eux & en contradiction avec eux-mêmes? qui ne se sont accordés sur rien sinon lorsqu'il a été question d'aveugler ceux qui mettoient leur confiance en eux? Ce seroit cependant à l'une de ces extrémités que la plus grande partie du genre humain se trouveroit réduite, si ce que j'ai avancé n'étoit point vrai; ce que la bonté de Dieu ne pourroit point permettre.

Rien n'est mieux prouvé dans l'histoire, que toutes les réformes, les améliorations, les changemens qui ont été faits en matière de Religion, ont toujours été faits sans le concours des Prêtres & même malgré eux. Près d'un million d'entre eux ont été soudoyés depuis environ dix-sept siècles, pour éclairer le monde par leurs préceptes, & pour le réformer par leur exemple; je crois cependant qu'ils ne prétendront point que par leurs soins la religion soit devenue plus simple, que les Ecritures soient devenues plus claires, & que le genre humain soit devenu plus éclairé & plus vertueux par toutes leurs

instructions. Leurs travaux ont donc été assez infructueux , & nous en avons été pour notre argent ! je voudrois même n'être point dans le cas d'avancer que le monde a diminué en vertu & en piété , à mesure que ses docteurs ont augmenté en richesses & en puissance ; les plus honnêtes d'entre eux en conviendront eux-mêmes.

Dans tout ce que j'ai dit jusqu'ici , rien n'est plus éloigné de ma pensée que de chercher à déprimer les vraies fonctions du Sacerdoce ; mon but est encore moins de les rendre inutiles ; je crois très-sincèrement qu'elles sont absolument nécessaires au repos & au bonheur des Sociétés. Les Consuls Romains avoient auprès d'eux sur leur char de triomphe un homme dont la fonction étoit de leur crier (*memento mori*) souviens-toi de la mort.

Je voudrois donc simplement que les Prêtres suivissent l'esprit de leur institution ; je voudrois qu'ils exhortassent leurs auditeurs à lire les Ecritures ; qu'ils leur en fissent sentir les beautés & les avantages ; qu'ils leur inculquassent les préceptes simples de la morale & de la foi qui y sont contenus ; qu'ils démontrassent la bonté de Dieu pour les hommes , en prouvant que ce Dieu s'est expliqué clai-



tement sur les devoirs qu'il exige d'eux soit relativement à lui-même, soit à l'égard du prochain, soit à l'égard d'eux-mêmes. Qu'ils ne viennent donc point nous allarmer au lieu de nous instruire ; qu'ils ne confondent point les ignorans par des subtilités métaphysiques que les hommes les plus éclairés ne peuvent comprendre ; qu'ils ne tirent point des conséquences forcées & intéressées des passages obscurs de l'Écriture ; qu'ils ne fassent point dire à l'Éternel des choses auxquelles il n'a jamais pensé ; qu'ils nous apprennent la volonté de Dieu dans la parole de ce Dieu.

Un autre objet de leur ministère est de remplir les fonctions du culte de notre Sainte Religion, sur lesquelles la parole de Dieu laisse à chacun une liberté très-étendue, mais qui n'en sont pas moins nécessaires, & qui doivent se remplir dans les différentes Églises ou Sociétés Chrétiennes. Telles sont la lecture de l'Écriture Sainte, les prières publiques, l'administration des Sacremens. D'après l'Évangile chacun de nous étoit en droit de remplir ces devoirs comme on le prouvera par la suite, mais le consentement des Églises nationales a réservé ces devoirs & ces fonctions à quelques personnes desti-

nées & soudoyées pour cela.

Dans ce que j'ai avancé ci-dessus je suis appuyé par les membres les plus sçavans & les plus vertueux de notre Clergé; ils reconnoissent que nous ne devons point prendre le sens de la parole de Dieu de la seconde main, ni recevoir comme sa volonté ce que nous n'y trouvons point conforme; que nous devons examiner avant de croire, & être convaincus avant que de donner notre assentiment; vû qu'une assertion ou une proposition, avant que d'être examinée, est pour l'entendement précisément la même chose qu'une couleur est pour un aveugle. Ils conviennent que notre jugement ne doit être aux ordres de personne, & que nos esprits ne doivent être forcés, ou limités en matière de Religion que par la volonté de Dieu seul; l'ame d'un homme ne pouvant se sauver par précaution, nul homme ne peut avoir de la foi par procureur.

N^o. V.*Du 17. Février 1720.**De l'incapacite du Clergé pour instruire les autres.*

JE me flatte d'avoir prouvé dans ma dernière feuille que les Ecclésiastiques n'ont point le droit d'interpréter les Ecritures pour les autres ; je tâcherai de faire voir dans celle-ci qu'ils sont en général les moins capables de le faire, dans l'état actuel où ils se trouvent pour la science & la vertu. Je ne me propose cet objet que dans la vue de leur rendre service aussi bien qu'aux laïques, & j'espère que lorsqu'ils connoîtront la source du mépris dont ils se plaignent, ils se joindront de grand cœur à ceux qui veulent les réformer ; ils se conformeront aux vues de leur institution, & ils chercheront à se rendre aussi utiles à leur patrie, que plusieurs d'entre eux lui ont été ci-devant nuisibles.

L'habitude familiarise le corps avec toutes sortes de postures, & l'esprit avec toutes sortes d'opinions. On nous dit que les Bramines Indiens parviennent à force d'habitude à se coutourner les membres

au point de rester toujours dans les attitudes qu'ils ont prises. L'expérience journalière nous prouve que nous nous conformons aux compagnies où nous vivons, tant pour les sentimens que pour la conduite & le maintien. On reconnoit non seulement différentes nations, mais encore différentes sectes & professions par la démarche & la physionomie. Un matelot ou un tailleur, sans parler des personnes d'un ordre supérieur, se reconnoissent malgré tout les déguisemens.

Il n'y a que la bonne compagnie qui puisse donner de l'aifance; il n'y a qu'une conversation libre qui puisse dégager l'esprit des préjugés & des impressions fortes qu'il a reçues dans l'éducation. L'habitude de penser librement, & d'exprimer librement ses pensées nous met à portée de juger sainement des hommes & des choses. Nos esprits se polissent par le choc & la collision; une conversation libre fait non seulement naître des difficultés, mais encore elle les résout, quand elles sont susceptibles de solution.

Le Tout-Puissant ne nous a donné des facultés que pour en faire usage; c'est une ingratitude & une folie que de négliger ses bienfaits. La vérité loin de perdre à être examinée impartialement,

en acquiert de nouvelles forces, il n'y a que l'erreur & l'imposture qui redoutent l'examen parcequ'elles connoissent leur foiblesse. Ainsi je crois pouvoir affirmer qu'un corps d'hommes qui est le plus gêné par lui-même ou par les autres, qui n'ose se permettre de raisonner avec liberté sur tout & principalement sur les objets les plus importants, est moins fait que tout autre pour instruire le reste du genre humain.

Je vais maintenant examiner jusqu'à quel point le Clergé se trouve dans ce cas en beaucoup de pays. A peine les hommes qui le composent sont-ils sévrés & ont-ils quitté la maison paternelle, qu'on les livre à des pédagogues spirituels, qui ont rarement assez de capacité & jamais assez de franchise, de courage & d'honnêteté pour penser avec liberté eux-mêmes, & qui par conséquent sont peu propres à faire penser les autres. Au sortir de leurs mains, on les envoie à nos Universités, où communément ils sont élevés par charité; là de bonne heure on leur fait prêter des sermens, signer des formulaires, & ils jurent de croire des choses avant de les connoître. Leur occupation après cela n'est point de chercher ce qui est vrai, mais de défendre les Systèmes reçus, &

de soutenir la doctrine qui doit les faire vivre. Non seulement leurs revenus & leur subsistance actuels, mais encore toutes leurs espérances futures, sont fondés sur de certaines opinions qui sont dues pour la plupart à des Papes, à des Synodes, à des Conciles, & enfantées dans des tems d'ignorance & de corruption, & qui même alors n'ont été que les fruits de factions, de brigues, de cabales, appuyées par les intrigues de la politique, mais que le tems a rendues sacrées & que l'on reçoit aujourd'hui sans examen.

L'on ne peut chercher sincèrement la vérité lorsqu'on est intéressé à ne la point trouver. Nos penchans nous déterminent en dépit de nos résolutions les plus sages; comment être véritablement indigné contre une opinion qui donne un carrosse à six chevaux? Comment cherchera-t'on à trouver de l'hérésie dans une façon de penser qui est avantageuse? D'ailleurs tous les hommes sont sensibles aux respects & aux hommages, & lorsqu'ils en sont en possession, ils trouvent qu'il est très peu utile d'étudier pour découvrir qu'on n'a point droit d'y prétendre.

Comme d'après une pareille éducation les Ecclésiastiques ne peuvent juger impartialement de la vérité, leur autorité ne

peut être que de très peu de poids dans la doctrine qu'ils croient à propos d'enseigner aux autres. La première question que l'on fait à un témoin dans une cour de judicature, est de savoir s'il est intéressé au succès du procès? Dans ce cas il est rejeté & l'on ne s'en rapporte pas même à son serment. La raison nous démontre que le témoignage de tout homme doit être examiné suivant la même règle; & lorsque l'évidence d'une proposition ne peut être clairement démontrée par un homme intéressé à la faire valoir, ni prouvée par des miracles, les autres sont en droit de la soupçonner d'imposture; lorsque les raisons qu'il allègue tendent visiblement à son profit, & lorsque je n'ai d'autre garant que sa parole pour croire qu'elles tendent au mien, je ne puis douter qu'il ne s'aime mieux lui-même que moi, & par conséquent qu'il ne soit moins occupé de mes affaires que des siennes.

Ce n'est point ainsi que les Apôtres & quelques-uns des premiers chrétiens enseignoient Jésus-Christ. Non seulement ils convainquoient le genre humain, à l'aide des miracles, des vérités qu'ils prêchoient, mais encore ils faisoient voir à tout l'univers qu'ils ne se proposoient aucun avantage temporel; au contraire ils

renoncoient à leurs familles, à leurs professions, à toutes les douceurs de la vie, pour parcourir la terre, & pour prêcher une doctrine infiniment avantageuse à la vie présente & future des autres; ils n'attendoient d'autres récompenses pour eux-mêmes en cette vie, que l'indigence, que des coups, que la mort même.

- Il n'est point surprenant si dans les Universités étrangères on ne permet aucun discours qui s'oppose à l'orgueil & à la grandeur temporelle du Clergé, & si l'on y empêche de discuter les opinions reçues: si l'on révoquoit en doute la moindre de ces idées on trouveroit non seulement des obstacles invincibles à son avancement, mais encore on s'exposeroit à être chassé du corps avec mépris & indignation. La science & la Philosophie que l'on enseigne dans ces pays n'ont pour objet que de tenir les hommes dans l'ignorance & les ténèbres; elles se bornent à s'exercer à parler un jargon inintelligible, à se remplir la tête de mots indéfinissables, qui sans présenter aucun sens servent à expliquer tout. Ce sont ces connoissances énigmatiques qui détournent les jeunes gens des sciences utiles, on les empêche de parvenir à la sagesse en leur persuadant qu'ils l'ont acquise; on décourage & l'on étouffe

toutes les tentatives qu'ils pourroient faire pour s'instruire de choses utiles, & la Religion entre les mains de leurs guides ne sert qu'à rendre faux tout ce que la saine Philosophie nous montre comme vrai; les Auteurs qui s'écartent de cette route ou qui vont à la découverte sont accusés d'hérésie ou d'Athéisme. Une infinité d'exemples nous prouvent cette vérité.

Enrichi de ces brillantes connoissances un jeune Ecclésiastique se fait ou précepteur ou directeur de conscience; il ne souffre pas la moindre contradiction; il entre en fureur lorsqu'on lui oppose des principes auxquels son esprit n'est point accoutumé. Comme jamais il n'a songé lui-même à révoquer en doute la vérité de ses propres sentimens, il s'irrite dès qu'un autre en doute, & il crie au feu & aux fagots! c'est-là ce qui met tant de différence entre le ton qui regne dans les écrits polémiques d'un homme du monde & d'un Théologien; dans ceux du premier l'on trouve communément de l'urbanité, de la politesse, même dans la satire, au lieu que dans ceux de l'autre on démêle sur le champ la haine Théologique, ils ne respirent que la fureur, la grossièreté, la vengeance. Dispositions

en effet bien propres à toucher les cœurs & à persuader.

Nous avons vu cette fureur des Ecclésiastiques en Angleterre même dans la manière dont ils ont traité de notre tems un Evêque , (*) que ni sa science profonde, ni sa vie exemplaire, ni les égards dus à sa dignité n'ont pû garantir de la haine & des outrages de ses confreres, pour avoir eu le front de prendre la défense du genre humain.

Comme rien n'est plus vrai que ce que j'ai dit de l'état malheureux où le Clergé se trouve dans la plupart des contrées, quiconque est animé du desir d'exciter les hommes à l'étude des connoissances utiles, à l'amour de la vertu & de la saine Religion, doit s'efforcer de les affranchir de cet état de servitude & d'obscurité; quand même ils s'opposeroient au bien qu'on veut leur faire. Les oiseaux accoutumés à une voliere, les animaux accoutumés à vivre dans des loges ont peur d'en sortir; les hommes qui ont été longtems renfermés dans des cachots obscurs sont quelque tems sans pouvoir soutenir le grand jour. Des galériens incapables de faire usage de leur liberté ont quelque-

(*) Le Dr. Benjamin Hoadley, alors Evêque de Bangor, maintenant Evêque de Winchester.

fois pris le parti de retourner à leurs chaînes. Que dis-je ! le peuple de Dieu désira les alimens des Egyptiens & l'esclavage dont on l'avoit tiré, lors même qu'il eut reçu une nourriture céleste ; Moïse n'eut point égard aux appétits dépravés des Israélites, il les rendit heureux en dépit d'eux-mêmes.

Je voudrois donc que chaque Ecclésiastique pût jouir d'une liberté aussi étendue qu'un Laïque ; nous ne sommes point bornés dans nos recherches sur la vérité, pourquoi le Clergé le seroit-il dans les siennes ? Les connoissances entre ses mains ne sont-elles pas beaucoup plus en état de fructifier & d'être utiles que dans les nôtres ? Les Ecclésiastiques ont autant de droit à la liberté Ecclésiastique que les Laïques à la liberté Civile ; graces au ciel, nous possédons la dernière, & je souhaite bien sincèrement que les Gens d'Eglise puissent jouir également de la première,

N^o. VI.

Le 24. Février 1720.

*Sur les Symboles ou Professions
de foi.*

J'ai fait voir dans ma quatrième feuille l'arrogance & l'absurdité de ceux qui veulent interpréter l'Écriture Sainte, sur-tout quand ils veulent faire passer leurs interprétations pour des vérités que l'on ne peut se dispenser de croire. Dans nos disputes avec l'Église Romaine nous soutenons que l'Écriture Sainte est une règle suffisante pour la foi & pour la pratique; nos Théologiens l'ont prouvé sans réplique. Mais lorsque nos prêtres de la *haute Église* disputent avec les Presbitériens ou avec ceux qu'ils jugent à propos de qualifier *d'hérétiques*; ils n'ont point le même respect pour l'Écriture Sainte; ils prétendent alors qu'elle peut nous induire en erreur, & qu'elle est difficile à comprendre. Il est certain que l'Écriture est infallible & qu'elle nous fut donnée par le ciel pour éclairer nos pas; cependant elle est obscure & insuffisante sans des secours humains ou sans des explications,

en effet quoiqu'elle soit très-claire pour nous qui sommes de l'Eglise Anglicane, & quoiqu'elle prouve que nous avons la raison pour nous dans chaque article, dans chaque cérémonie, dans chaque pratique, cependant cette clarté ne se montre point du tout à ceux qui refusent de nous prendre pour guides & de se soumettre à notre autorité; ainsi puisqu'ils rejettent les supplémens & les corrections que nous avons faits à la Bible, ne veulent s'y conformer ni recevoir le salut que procurent notre Eglise & celle de Rome, il faut croire qu'il n'y aura point du tout de salut pour eux. Il est juste & conforme à l'Orthodoxie que les hommes se perdent pour avoir suivi leur conscience, & pour avoir entendu l'Écriture sans la permission de leur Evêque.

Ainsi lorsque nos Prêtres disputent contre les Papistes, ils font l'éloge de l'Écriture, ils se déchainent contre ceux qui veulent imposer des dogmes, ils prennent le stile des Presbytériens; mais lorsqu'ils jugent à propos d'attaquer les Presbytériens, ils empruntent le langage des Papistes, ils font valoir l'autorité de notre Eglise Apostolique; ils s'arrogent le droit divin de juger pour les autres; ils se répandent en invectives contre ceux qui

prétendent user du même privilege qu'eux. Cependant il y a une légère différence entre nous & les Schismatiques; nous sommes bien payés pour être Orthodoxes, & ceux qui se séparent de nous payent fort cher pour se tromper. Si ce n'est point-là une raison suffisante pour les livrer à Satan, je désespere d'en pouvoir jamais trouver une meilleure.

En conséquence du droit que nos Prêtres ont d'interpréter la Bible qui, selon eux, ne peut se faire entendre elle-même, ils s'arrogent le droit de prescrire des professions de foi aux autres, c'est ce qu'il s'agit ici d'examiner.

Je crois parler conformément à la bonté & à la justice de Dieu, en disant que de croire ou de ne pas croire ne peut être regardé comme une vertu ou comme un crime dans un homme qui a fait tous ses efforts pour s'instruire. Si une proposition est évidente, nous ne pouvons nous empêcher de la croire; y a-t-il donc du mérite & de la vertu à donner un assentiment nécessaire? Si une proposition n'est point évidente, nous ne pouvons nous empêcher de la rejeter, ou d'en douter; où est le crime de ne point faire des choses impossibles, ou de ne point croire ce qui ne nous paroît point véritable? les

personnes qui ont de bons yeux, sont-elles plus justes parce qu'elles sont plus clairvoyantes ? Ou sont-elles criminelles parce qu'elles voyent trop bien ? Des aveugles sont-ils coupables parce qu'ils ne distinguent point les couleurs ?

Lorsque nous voyons clairement la liaison d'une proposition, ou lorsque nous savons que la parole de Dieu nous assure de sa certitude, nous ne pouvons nous dispenser d'y souscrire, mais si nous ne la comprenons point nous-mêmes, ou si sans la voir confirmée par l'autorité divine, nous ne laissons pas d'y souscrire, cela s'appelle *crédulité* & non une foi divine qui ne peut avoir qu'une vérité divine pour objet. Lorsque nous sommes assurés que Dieu nous parle, nous croyons sur le champ un être qui ne peut ni nous tromper, ni se tromper ni mentir; mais lorsque des hommes nous parlent, quand même ce seroit de la part de Dieu lui-même, la croyance que nous leur accordons n'est qu'une confiance humaine, quand c'est sur leur propre autorité que nous croyons qu'ils parlent au nom de Dieu. Qu'ils soient Evêques, qu'ils soient savans, qu'ils s'assemblent en Synode ou en Concile, cela ne change rien à la chose; nous ne pouvons juger de leurs opinions que

comme d'opinions humaines, & leurs décisions ne sont pour nous que des décisions humaines.

Lorsque les Articles d'une croyance sont contenus dans l'Écriture Sainte, ils doivent être crus par tous ceux qui croient à l'Écriture, alors une profession de foi est inutile; mais lorsque nous ne pouvons pas, ou croyons ne pouvoir pas trouver ces Articles dans l'Écriture, & que cependant nous leur ajoutons une foi égale, nous dégradons & nous profanons l'autorité divine elle-même, en acceptant des mots inventés par des hommes & en les regardant comme plus sages & plus expressifs que des mots dont Dieu lui-même avoit fait choix.

Nous sommes assurés que toutes les phrases de l'Écriture Sainte ont été inspirées par le St. Esprit, & nous sommes tout aussi assurés que nos rites & nos pratiques sont des institutions humaines dues à nos Prêtres; il est donc bien étrange que les premières soient inintelligibles & insuffisantes, & que les dernières soient infaillibles, doivent être suivies sous peine de damnation, & que nos prêtres puissent faire ce que le Tout-Puissant a tâché de faire vainement.

D'ailleurs si de prescrire des croyances

humaines est une chose contraire à la raison, elle n'est pas moins opposée à la charité. Ces sortes de professions de foi ont été faites communément dans la passion, non pour édifier, mais pour tourmenter ceux pour qui ou contre qui elles ont été faites ; elles furent toujours les instrumens de la fureur & de la vengeance, & elles ne pouvoient servir à d'autre fin. Ceux qui les croyoient déjà n'en avoient pas besoin, elles ne pouvoient rendre meilleurs ceux qui ne les croyoient point ; on ne s'en tint pas encore là ; ceux qui ne les reçurent point contre leur conscience, furent excommuniés & maudits, & ceux qui les reçurent méritoient bien de l'être. Ainsi il fut impossible d'éviter soit la colere de Dieu, soit la colere & la cruauté du Clergé. Lorsque l'on disoit que l'on croyoit, sans croire réellement, on se moquoit de Dieu, & l'on mettoit son ame en danger. Lorsqu'on refusoit de croire & qu'on en convenoit, en sauvant son ame, on s'exposoit à la colere des vénérables Peres & l'on couroit risque d'être puni de mort.

Toutes les fois que ces dictateurs de la foi eurent envie de nuire, & de faire périr un homme qui les avoit offensés, soit par sa réputation soit par la richesse de ses

Bénéfices, ils commencerent à le perdre à force de soins pour son ame ; en conséquence ils imaginerent communément une profession de foi faite pour lui seul & propre à le perdre , on le livra à Satan, selon le langage de l'Eglise , c'est-à-dire on le plongea dans la misere, on le livra aux supplices & aux flammes. Ainsi tout homme qui avoit de la vertu & de la Religion étoit assuré d'être persécuté pour des Systèmes de foi, qui n'étoient inventés que dans cette vue ; un homme qui n'avoit ni conscience ni honneur n'étoit point un objet digne de la colere de ses confreres ; ou bien, ce qui est plus vraisemblable, il étoit du parti Orthodoxe ou du moins il ne tarδοit pas à en être, parce qu'il étoit prêt à tout adopter.

Ainsi les professions de foi qui étoient les résultats de la vengeance, de l'orgueil, de l'avarice furent toujours les préludes de l'ignorance, de la cruauté & de l'effusion du sang ; l'imposture inhumaine seduisit les infortunés Laïques ; ils devinrent les bourreaux les uns des autres pour prouver l'infailibilité des fabricateurs de foi, qui, tandis qu'ils faisoient répandre de gaité de cœur le sang Chrétien, & qu'ils devoient à la damnation ceux qui invoquoient le nom du vrai Dieu, étoient

assez effrontés pour se qualifier d'Ambassadeurs d'un Dieu de Paix.

En effet que pouvoit-on attendre d'hommes intéressés du caractère & de la trempe dont étoient la plupart de ceux qui composoient les Conciles généraux qui firent des professions de foi? On les choisissoit à la pluralité des voix dans les différentes contrées; ceux qui étoient les plus factieux, les plus ambitieux, les plus rusés l'emportoient comme de raison sur leurs concurrens; ils étoient communément de la naissance la plus obscure; ils avoient été élevés dans des monasteres & des cellules; ils étoient sans politesse, sans connoissance du monde, sans expérience; ils connoissoient très peu les hommes, & devoient encore moins être au fait des affaires du gouvernement, en un mot ils n'avoient aucune des qualites nécessaires aux gens du monde; ils n'étoient gouvernés que par la passion, & guidés par l'intérêt, ils soupiroient après les places, ou avoient de l'humeur de les avoir manquées; toujours ils furent ou les flatteurs des Princes ou les perturbateurs de leur repos.

Tels furent ces hommes révéérés; telles furent leurs dispositions, lorsque ces vénérables Peres s'assembloient en corps par les ordres d'un Prince ou d'un Pape, qui
ayant

ayant des besoins ou des vues d'ambition à satisfaire, choisissoient des instrumens propres à faire réussir leurs desseins, on les engageoit à faire des professions & des systêmes de foi conformes à ce qu'on étoit intéressé de faire croire aux hommes. Il y a lieu de présumer que dans ces occasions chaque membre du Concile s'empressoit à montrer ses talens en faisant éclore de nouveaux Articles de foi, ou en contredisant ceux qui étoient proposés par les autres; par là il se montroit digne des emplois auxquels il aspiroit. Comme ce but étoit commun à tous, la jalousie & les contentions furent portées à l'excès, ils se déchiroient & dispuoient sans fin; peu contents de se maltraiter de paroles, ils s'insultoient par écrit; chaque vénérable Pere écrivoit en style de halles contre son adversaire; & souvent non contents de se dire des injures inconnues à la bonne compagnie ils en venoient aux coups & s'en servoient pour faire passer leur Doctrine & leurs inventions. Lorsque les injures, les disputes & les coups ne pouvoient faire découvrir la vérité, elle demeuroit indécise. Ainsi un Empereur ou un Pape pouvoient faire établir telle croyance qui leur plaisoit, pourvu qu'ils voulussent en prendre la peine & en payer la façon. A

l'égard du reste du genre humain, il ne lui resta qu'à choisir entre l'obéissance ou la mort.

N^o. VII.

Le 2. Mars 1720.

De la Succession non interrompue des Evêques.

Rien n'est plus important que d'avoir les yeux ouverts sur les prétentions du Clergé Romain, & de ses adhérens, & de s'opposer vigoureuſement à leur deſſein dangereux; ainſi je vais examiner la validité des preuves ſur lesquelles ils fondent un de leurs principaux titres; je veux dire la ſucceſſion non interrompue des Evêques; je tâcherai de découvrir ſi cette pierre angulaire de leur autorité porte ſur un autre fondement que ſur leur imagination déréglée.

On eſt en droit de ſuppoſer qu'une doctrine ſi importante pour le bonheur temporel & éternel du genre humain, doit être établie expreſſément & de la manière la plus poſitive dans les ſaintes Ecritures, & doit y être ſi clairement expoſée qu'il ne puiſſe reſter aucun doute ſur ſon comp-

te; bien loin de là il n'y est point fait mention de cette expression, ni de l'équivalent, en sorte que nous sommes dans la nécessité de recourir au Clergé lui-même pour nous instruire de ses droits, & pour lors nous sommes aussi peu avancés qu'auparavant, car quelques-uns affirment cette succession non interrompue, tandis que d'autres la nient positivement.

De plus ceux qui se haïssent & se damnent réciproquement, prétendent à cette succession & la refusent aux autres. Ceux qui font les Successeurs des Apôtres en Angleterre ne veulent point reconnoître la succession de leurs confreres qui sont au de-là de la riviere Tweed; ceux-ci nient la succession de leurs confreres de Rome, & ceux-ci nient celle des Arméniens & des Grecs &c. Tous ces hommes qui prétendent être seuls Successeurs des Apôtres, sont aussi opposés les uns aux autres quant au culte que le jour l'est à la nuit. Cependant tous ne peuvent avoir le même droit, & si un seul le possède exclusivement comment pourrons-nous savoir à qui d'entre eux il appartient? nul homme n'est recevable à témoigner dans sa propre cause, & si nous recevons le témoignage des autres nous trouverons que chacun d'eux a vingt témoins qui déposent contre lui.

Si le Clergé de notre Eglise Anglicane établi par la loi, est de tous les Clergés Protestans le seul qui jouisse de cette succession substituée, comment a-t-il acquis ce droit? ce n'est point par la réformation qui n'eut lieu qu'environ quinze cens ans après les Apôtres: l'Archevêque Cranmer avouoit alors que l'ordination des Evêques n'étoit qu'une institution civile, par laquelle on parvenoit à un office Ecclésiastique. Il est certain que dans ces tems ceux qui embrasserent la Religion Protestante ne songeoient pas même à cette succession *Utopienne* & imaginaire. Il est vrai qu'actuellement & même depuis un tems assez considérable les Ecclésiastiques Anglicans du parti *Jacobite* prétendent à cette succession avec autant d'humilité que de justice; mais pour être en droit de l'adopter ils sont forcés de renoncer à la réformation; car, mon cher lecteur, il est bon que vous sachiez que cette succession se déduit actuellement de Rome; c'est le Pape qui en est dépositaire, quoiqu'il soit regardé par tous ceux qui ont adhéré à la réformation comme *l'Antechrist* ou comme *l'homme de péché*. Souvent ce Souverain Pontife fut un athée, souvent il fut un adulateur, souvent il fut un meurtrier & toujours un usurpateur; son Eglise fut

constamment plongée dans l'idolâtrie la plus grossière; elle se soutint par l'ignorance, la fraude, la rapine, la cruauté & les crimes les plus noirs; il est certain qu'elle fut remplie de noirceurs & d'abominations, qu'elle fut dépourvue d'humanité & de vertu, sinon d'avoir conservé l'ordre Apostolique dans toute sa pureté, le tout pour faire plaisir à nos Ecclésiastiques de la haute Eglise d'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, il me paroît que nos Prêtres commencent à s'appercevoir eux-mêmes, qu'il leur sera bien difficile en suivant cette route de montrer leur filiation des Apôtres sans se rapprocher du Papisme. En effet ils sont forcés de reconnoître l'Eglise Romaine pour une véritable Eglise; nous ne devons donc point être surpris, si en succédant à l'hiérarchie de cette Eglise, ils succèdent aussi à toutes ses bonnes qualités. Je conviens que parmi nous autres laïques il y auroit de l'absurdité à quelqu'un d'affurer gravement qu'effectivement Laïs étoit une fille de mauvaises mœurs & qu'aucune femme honnête ne vouloit converser avec elle, mais que malgré tout cela elle n'a pas laissé d'être une vierge très-pure & qu'elle est la vraie source de toute chasteté.

Ces sortes d'absurdités sont comptées

pour rien parmi quelques-uns de nos Ecclésiastiques. Nous allons donc examiner ce que c'est que la chose à laquelle ils prétendent succéder. Les Apôtres n'avoient ni ambition, ni juridiction, ni dignités, ni revenus auxquels nos Prêtres puissent succéder; nous ne voyons point dans l'Écriture un mot sur les Princes de l'Église, sur les Papes, sur les Patriarches, sur les Primats &c.; au contraire notre Sauveur déclare lui-même *que son Royaume n'est pas de ce monde*; & lorsque le jeune homme, dont il est parlé dans l'Évangile de St. Matthieu Chap. XIX, lui demande ce qu'il faut faire pour obtenir la vie éternelle, le Sauveur lui répond qu'il faut observer les commandemens, & que de plus il doit vendre tout ce qu'il a & le donner aux pauvres. Surquoi il est bon de remarquer qu'il ne dit point de le donner aux Prêtres.

Dans le Chapitre XX, du même Évangéliste notre Sauveur fait remarquer à ses Disciples que *les Princes de la terre exercent leur empire sur les nations, mais, dit-il, il n'en doit point être de même parmi vous; que celui qui voudra devenir grand parmi vous fait votre serviteur, & que celui qui voudra être le premier d'entre vous, soit votre esclave.* Il ajoute que le fils de l'hom-

me n'est pas venu pour être servi, mais pour servir; & dans le Chapitre xxiii, Jésus-Christ condamne les Scribes & les Phari- siens parce qu'ils aiment à avoir les premières places dans les festins, & les places d'honneur dans les Synagogues, & parce qu'ils veulent être appelés Rabbi ou Maîtres; il interdit cette vanité à ses Disciples, ainsi qu'à ses autres auditeurs; il leur défend de s'appeler Maîtres entre eux car, dit-il, vous n'avez qu'un seul Maître & celui qui est le plus grand parmi vous sera votre serviteur. D'ailleurs je ne trouve point que pendant son séjour sur la terre le Sauveur ait prétendu à aucun pouvoir, si non à celui de faire la volonté de son Pere qui l'avoit envoyé: il est vrai qu'après sa résurrection il dit que tout pouvoir lui a été donné dans le ciel & sur la terre, & il ordonne à ses Disciples d'enseigner toutes les nations & de les baptiser au nom du Pere, du Fils & du St. Esprit: le pouvoir qu'il leur donne ne s'étend point au de-là.

Il est évident que les disciples du Christ entendirent ses paroles dans ce sens. St. Paul dit dans sa seconde Epître aux Corinthiens Chapitre premier. Ce n'est pas que nous dominions sur votre foi, nous ne voulons que contribuer à votre joie. Dans le

quatrième Chapitre de la même Epître il leur dit: *nous ne nous prêchons point nous-mêmes, mais nous prêchons Jésus-Christ notre Seigneur, & nous nous regardons comme Serviteurs pour l'amour de Jésus.* Dans la première Epître aux Corinthiens Chapitre III. le même Apôtre veut que l'on ne mette pas sa gloire dans les hommes, pas dans lui-même ni dans Apollo; *Car, dit-il, tout est à vous, soit Paul, soit Apollo, soit Cephas & vous, vous êtes à Jésus-Christ, & Jésus-Christ est à vous.* Dans le neuvième Chapitre il leur dit, que quoique libre, il s'est rendu l'esclave de tous, afin de les gagner à Dieu. St. Pierre dans sa première Epître Chapitre V. exhorte les Prêtres ou Anciens à *paître le troupeau de Dieu en veillant sur sa conduite, non par contrainte mais de bon gré; non en vue d'un gain sordide, mais avec affection; non en dominant sur l'héritage du Seigneur, mais en se rendant les modèles du troupeau.*

Or ces Anciens étoient des Prêtres, ou ils n'en étoient point; s'ils étoient des Prêtres ou des Ecclésiastiques, leurs prétendus Successeurs sont à portée de voir à quels titres ils doivent être regardés comme les Pasteurs & les inspecteurs du troupeau de Jésus-Christ; s'ils n'étoient que des laïques, il est évident que pour

être un Pasteur spirituel il n'est besoin que d'humilité, de désintéressement & de bonne volonté; St. Pierre veut dans le verset 5. que la soumission soit réciproque; *Et vous aussi qui êtes jeunes soiez soumis aux Anciens; soumettez-vous les uns aux autres & soiez humbles; car Dieu résiste aux superbes & il donne sa grace aux humbles.*

On ne peut trouver de termes plus clairs & plus expressifs pour marquer le renoncement à toute espece d'empire que ceux qui viennent d'être rapportés; il n'y a donc rien de plus impie ou de plus ridicule que de leur opposer des expressions équivoques ou figurées. Si les Prêtres de l'Eglise Romaine pouvoient trouver en faveur de leurs prétentions des passages aussi formels, quel parti n'en tireroient-ils point! quel triomphe ne seroit-ce point pour eux!

Comme j'ai fait voir clairement le sens que les Apôtres ont donné aux paroles de notre Sauveur, il est évident que les premiers Chrétiens n'imaginèrent aucunement que les Apôtres eussent du pouvoir ou de l'autorité sur eux; ils étoient des hommes pauvres, occupés du travail de leurs mains, qui avoient abandonné pere, mere, enfans, famille & profession, & qui avoient renoncé à toutes les douceurs de la vie,

pour aller prêcher le Christ ; leur désintéressement & leurs souffrances étoient des preuves convaincantes de la vérité de leur doctrine ; au lieu que si suivant le style de la haute Eglise ils eussent dit à leurs auditeurs „ qu'aussitôt qu'ils deviendroient „ leurs Profélites ils deviendroient aussi „ leurs Sujets ; qu'ils étoient des Princes Ecclésiastiques , & que le gouvernement spirituel étoit autant supérieur au gouvernement civil que le ciel l'est à la terre ; que la dignité Royale ne pouvoit point approcher de la sublime dignité des Evêques, que le diadème devoit céder à la mître ; que les Rois & les Reines étoient faits pour se prosterner en terre devant le Sacerdote & pour baiser humblement la poussière de ses pieds, ” qu'auroit on pensé de ces discours orgueilleux & de tant d'autres que nous voyons dans les ouvrages du Docteur Hickes, de M. Lesley & de presque tous ceux qui ont écrit en faveur du Clergé ? ils n'ont pourtant été ni censurés ni repris par leurs Supérieurs, tandis que ceux-ci marquoient la plus grande animosité contre les écrivains qui avoient avancé des maximes opposées.

Si les Apôtres eussent dit à leurs auditeurs qu'ils avoient des droits incontestés

bles non seulement sur la dixme de leurs biens, mais encore sur celle de leur travail, & s'ils leur eussent dit que „ puis-
 „ qu'ils fournissoient tant de secours à
 „ leurs Souverains pour le maintien de
 „ la paix & de la guerre & pour leur su-
 „ reté temporelle, ils devoient à bien
 „ plus forte raison se montrer plus géné-
 „ reux encore envers ceux qui remplis-
 „ sent les fonctions du Sacerdoce divin,
 „ & qui par leurs prieres leur procurent
 „ la sûreté du corps & de l'ame.”

Si, dis-je, on eût annoncé de pareilles rêveries aux hommes dans le tems de la promulgation de l'Évangile, quel progrès eût pu faire le Christianisme ? Les Apôtres eussent-ils été pour lors des témoins désintéressés, de la doctrine qu'ils apportoient, s'ils eussent annoncé des prétentions de cette nature à la domination & aux richesses ? Les Souverains de la terre n'eussent-ils pas été en droit de punir de pareilles usurpations ? mais le silence des ennemis du Christianisme suffit pour laver les Apôtres des calomnies que leurs Successeurs débitent sur leur compte & leurs adversaires les plus envenimés n'ont point, malgré leur malice, osé leur imputer de semblables maximes.

N^o. VIII.

Du 9. Mars 1720.

Suite du même Sujet.

LE docteur Tillotson, dans son Sermon *sur la Transsubstantiation*, nous dit, „ qu'il nous paroîtroit bien étrange „ de voir un homme qui feroit un livre „ pour nous prouver qu'un œuf n'est „ point un éléphant, ou qu'une balle de „ fusil n'est point une lance." Il auroit pû ajouter que les laïques se trouvent souvent réduits à disputer sur des objets semblables avec les Ecclésiastiques; & que par une fatalité singuliere ceux-ci ne s'en trouvent pas mieux après avoir prouvé des vérités de cette nature.

La plûpart des hommes se sont accoutumés à juger des matieres qui concernent la Religion avec d'autres sens & d'autres facultés que ceux que Dieu leur a donnés. La premiere chose qu'on leur enseigne est que la raison peut être d'un côté de la question & la vérité de l'autre; ce principe une fois établi on peut s'épargner pour la suite la peine de raisonner; il ne reste plus aucun moyen pour distinguer le vrai du faux, & ceux qui à l'aide de la

superstition & de la crainte se sont une fois emparé de l'esprit des hommes peuvent hardiment leur prescrire les dogmes qu'ils jugeront les plus utiles pour eux-mêmes.

C'est par ces voyes que la Religion Chrétienne, qui par elle-même est claire, simple & à la portée de tout le monde, est devenue dans la plupart des pays une science métaphysique remplie de subtilités inutiles, de distinctions absurdes inventées pour flatter la vanité des Ecclésiastiques corrompus, qui se rendent respectables aux peuples par la profondeur de leur savoir; conséquemment la Religion est totalement abandonnée à leur conduite comme une chose trop au dessus de la capacité & de l'intellect des laïques. C'est à cet abus que l'univers est redevable de la dépravation de sa morale, ainsi que de l'arrogance, des richesses & de la pompe du Sacerdoce.

Je me flatte donc que personne ne blâmera une entreprise qui a pour objet de rendre au Christianisme son innocence & sa simplicité primitive; d'opposer le bon sens à un pompeux galimathias, à de savantes absurdités; de montrer dans quel sens le Royaume du ciel a été révélé à des enfans à la mamelle, & caché aux sa-

ges & aux savans. Ce passage signifie que la Religion est aisément apprise & connue par ceux qui font usage de leurs facultés naturelles, & d'une raison non pervertie, mais qu'elle sera toujours ignorée de ceux qui vont l'apprendre dans les écoles de certains Philosophes ou Sophistes, ou dans les assemblées Ecclésiastiques turbulens & ambitieux. Je vais donc tâcher de débarrasser une matiere si claire des Sophismes & du jargon métaphysique dont on cherche sans cesse à l'embrouiller, parce qu'on fait très-bien qu'il ne s'agit que de rendre une question inintelligible pour se mettre à portée de la décider en sa faveur.

Je crois avoir pleinement démontré dans la feuille précédente que les Apôtres n'ont eu aucune prétention à l'autorité, à une juridiction, à un pouvoir coactif sur leurs auditeurs; ils ne faisoient qu'obéir à la volonté de leur divin Maître, en annonçant les oracles du ciel pour le salut du genre humain; ils eurent le don des miracles pour prouver leur mission; je ferai donc voir, qu'à l'exception du pouvoir de faire des miracles, qui s'éteignit avec eux, ils n'en ont eu aucun qui ait appartenu à un Chrétien plutôt qu'à tout autre, & que tous ont eu des droits égaux pour exercer les fonctions de leur sainte Religion.

Lorsque Dieu fait parvenir aux hommes l'ordre de faire une action, chaque homme a non seulement le droit mais encore est obligé de l'accomplir lui-même lorsqu'il en est capable, à moins que l'ordre de Dieu ne lui prescrive une forme particulière; quiconque soutient que cet ordre prescrit une telle forme est obligé de le prouver; dans un cas de cette importance on est en droit d'exiger qu'il montre des passages formels, qui marquent l'étendue du droit que l'on prétend, & qui désignent les personnes à qui ce droit est conféré. On ne pourra point se contenter de rapprocher quelques passages épars, & de les mettre à la torture pour les concilier avec l'Écriture; il faut que les autorités que l'on allégué soient claires & à la portée des esprits les plus simples; il ne faut point qu'elles soient fondées sur des commentaires Rabbiniques; il ne faut point les éclaircir par des traditions Judaïques ou Payennes; il ne faut point les tirer par les cheveux ni se servir d'expressions équivoques ou inintelligibles. Il seroit incompatible avec la bonté de Dieu de permettre qu'un pouvoir d'où dépendroit l'existence du Christianisme, ainsi que le bonheur éternel & temporel du genre humain, n'eût pour fondement que

des obscurités ; nous devons donc être sûrs que toutes les prétentions qui ne sont point claires , ne sont que des inventions , qui sont dues à des hommes ambitieux & intéressés , & non des ordres d'un Dieu bon & tout-puissant.

Ainsi c'est à nos guides spirituels à nous montrer un passage clair & décisif , dans lequel notre Sauveur accorde à un seul ordre d'hommes , à l'exclusion de tous les autres , l'administration des Sacremens ; au contraire nous ne voyons dans aucun endroit de nos traductions du Nouveau-Testament que le Sacrement de l'Eucharistie ait été administré par quelqu'un qui eût le titre d'*Evêque* ou de *Prêtre*. Il est également évident que le droit de baptiser appartenait à tous les Chrétiens indistinctement : ce sont des vérités que je me propose de prouver dans quelques feuilles subséquentes ; je ferai voir aussi que le droit d'*excommunier* , n'est qu'une liberté que chaque homme a de fréquenter une Société ou de s'en abstenir selon qu'il lui plaît ; ou du moins que c'est le droit d'exhorter à ne point se mêler avec les pervers & de s'en séparer.

Revenons à notre sujet ; si la Religion avoit eu besoin d'une succession non-interrompue de Pasteurs , elle eût eu besoin

pareillement d'une succession non-interrompue de talens , de connoissances , de miracles & de graces d'en-haut, supérieurs à ceux des Chrétiens laïques , qui se fussent trouvés dans le Clergé , & qui le fissent ressembler aux hommes saints à qui il succédoit dans des fonctions qui exigent tant de perfection. Cependant nous ne voyons point de qualités surnaturelles dans les membres qui composent ce corps ; ils ne se servent que de moyens purement humains pour acquérir leur vocation divine ; on les envoie dans des Universités pour y apprendre à devenir les Successeurs des Apôtres ; je ne leur appliquerai point ce que M. Dodwell a dit des Prêtres Juifs, *qu'ils faisoient usage du vin , entre autres moyens humains , pour obtenir l'esprit de Prophétie* ; tous ceux qui s'appliquent à d'autres choses étudient d'aussi grand cœur que ceux qui se destinent à la Prêtrise ; il ne tiendroit qu'à eux de s'appliquer aux mêmes objets. Quant à la piété, l'humanité & la vertu , je ne crois pas que la modestie du Clergé lui permette de prétendre surpasser les laïques en ces choses.

Les Apôtres étoient inspirés, ils avoient le don des miracles ; ils pouvoient donner le St. Esprit, ils avoient le discernement des esprits, par conséquent ils étoient en

état de juger de l'aptitude des hommes pour le sacré ministère, & à portée de conférer cette aptitude. Nos Théologiens modernes ne sont point inspirés, ils n'ont point le don des miracles, ils ne donnent point le Saint Esprit, & plusieurs d'entre eux ne discernent pas même leur propre esprit, loin de discerner celui des autres.

Les Apôtres étoient des hommes extraordinaires, chargés par le fils de Dieu de convertir les nations; ils reçurent de lui des dons extraordinaires pour remplir cet objet; leurs prétendus Successeurs sont des hommes ordinaires qui ne sont point les dépositaires d'une autorité divine, qui ne sont point chargés de convertir des nations, mais qui simplement embrassent une profession pour subsister.

Les Apôtres de Jésus-Christ écrivoient par l'inspiration de l'Esprit Saint & composoient l'Ecriture Sainte sous sa dictée; quel est le nouvel Evangile que nos Apôtres modernes nous donnent? il seroit à souhaiter que quelques-uns d'entre eux n'eussent point embrouillé l'ancien; quoi qu'il en soit, ils ne sont tout au plus que des commentateurs; occupation dans laquelle de leur aveu quelques laïques ont réussi comme eux. *Minellius & Gronovius* ont fait des notes sur Virgile & sur Tite

Live ; cela leur donne-t-il le droit de s'appeler les Successeurs de ces Auteurs ? Les stupides commentateurs qui ont donné leurs rêveries sur Cicéron & qui l'ont souvent obscurci par leurs observations , sont-ils les Successeurs du grand Orateur Romain ? Tout homme qui s'embarque pour l'Amérique dans la vue d'y faire fortune est-il un Successeur de ce Christophe Colomb qui nous a montré le chemin du nouveau monde ?

La grande affaire des Apôtres étoit de convertir le genre humain ; comment peuvent-ils avoir des Successeurs dans une affaire qui ne pouvoit s'exécuter qu'une fois , ou dans des pays où la chose est déjà faite ? L'Angleterre , la France , ou la Grèce n'ont-elles pas été converties ? Qu'auroient pensé les Juifs si quelques Israélites fussent venus leur demander des revenus , des richesses & des respects , sous prétexte de succéder à Moïse dans l'affaire de la délivrance d'Égypte & de Pharaon , & de continuer à les faire sortir de l'Égypte dix-sept cens ans après l'avoir quittée ? Néhémie a-t-il pu avoir des Successeurs dans l'acte de ramener les Juifs de la captivité de Babylone ? Quelqu'un peut-il succéder au Duc de Marlborough dans le gain de la bataille d'Hochstedt qui

délivra l'Allemagne? Je ne présume point que chaque fantassin soit un Successeur d'Alexandre le grand, ni qu'aucun sergent des gardes descende de Jules César en ligne militaire.

Ayant fait voir que les Apôtres n'ont point laissé de Successeurs, il n'est plus question de disputer pour savoir si la succession des Pasteurs est ou n'est pas interrompue. Mais le respect que j'ai pour le haut Clergé m'oblige à lui faire des avantages, ainsi dans quelques-unes de mes feuilles subséquentes je supposerai que cette succession non interrompue ait eu lieu autrefois, mais je ferai voir que depuis elle a été certainement rompue, ce que je prouverai par des argumens sans réplique.

N^o. IX.

Mercredi 16. Mars 1720.

De la clarté de l'Écriture Sainte.

JE vais tâcher de prouver dans cette feuille ce que j'ai avancé dans ma dernière; je ferai voir que Dieu en révélant sa volonté aux hommes a pris des mesures pour empêcher que l'on ne pût

s'y méprendre; c'est dans cette vue qu'il a rendu ses ordres assez simples pour ne point exiger d'explication dans les choses dont la connoissance nous est nécessaire.

Lorsque Dieu veut faire connoître ses volontés aux hommes, il est de sa bonté de les rendre évidentes, & lorsqu'il ne le veut point, il est conforme à sa sagesse de les rendre impénétrables. L'Écriture Sainte n'a point été donnée pour donner de l'occupation à des interpretes, ni pour apprendre à douter, mais à bien vivre. L'Esprit Saint a été donné pour rendre clairs les préceptes qui nous ordonnent la foi & l'obéissance; voilà les deux grands points de la Religion; de foibles mortels seroient-ils en état de le corriger ou de faire mieux que lui.

Je pense que l'on convient assez généralement qu'il ne se fait plus de révélations & que les Prophéties ont cessé; la raison qu'on en donne me paroît très-valable; on dit que Dieu a déjà suffisamment fait connoître ses intentions aux hommes; s'il en étoit autrement, nous continuerions à jouir de sa présence; comme nous n'en jouissons plus, nous devons présumer qu'elle ne nous est plus nécessaire; Dieu s'est montré lui-même dans le tems que les hommes étoient plongés dans les ténèbres;

actuellement qu'il leur a fait voir sa lumière ineffable, il ne se montre plus; sa parole tient lieu de sa présence; comme elle s'adresse également à tous les hommes, & non pas exclusivement à un seul ordre d'hommes chargés de l'expliquer aux autres, il suit que tous les hommes sont capables de l'entendre. Ainsi l'ancienne révélation n'a pas besoin d'une révélation nouvelle, & le Tout-Puissant n'a pas besoin de truchemens.

Lorsque Dieu donne sa loi au monde il s'exprime avec la plus grande simplicité & avec la plus grande précision; ses ordres sont clairs & détaillés; nous en voyons la preuve dans la façon dont il a donné des loix aux Juifs; les cérémonies, les instrumens, les habillemens employés dans leur culte sont décrits avec la dernière exactitude; les trompettes, les chandeliers, les lampes &c. sont indiquées avec précision, quant à la matière, la forme & l'usage; Dieu ne voulut pas qu'il fût possible de s'y tromper; il nomme les Prêtres par leur nom, il désigne leur personne, il leur indique chaque partie de leurs fonctions; il dirige leurs mouvemens & leurs actions pendant qu'ils les remplissent, il ne laisse point à leur choix les postures qu'ils ont à tenir & les cérémonies qu'ils ont à faire,

& auxquelles il pouvoit leur prendre fantaisie de donner le nom de *décentes* & d'*importantes*; il ne leur laisse pas le droit de s'habiller à leur volonté. Moïse, qui étoit un Magistrat civil, fut chargé de sanctifier & de consacrer leur personne; il leur assigne ce qu'ils ont à faire dans les sacrifices; ils doivent mettre la main sur la tête des victimes, recevoir leur sang, allumer du feu &c. je ne me rappelle point un seul exemple où ils expliquent les intentions de Dieu au peuple, cet emploi est réservé au Magistrat civil, c'est Moïse qui s'en acquite. Les Prêtres n'ont aucune part dans la célébration de la Pâque qui est l'*Eucharistie* des Juifs, à laquelle on nous dit que la nôtre a succédé; ils n'ont pas plus de part à la circoncision, qui a précédé notre baptême; en un mot toutes les fonctions des Prêtres Juifs se bornoient à être des ouvriers & des serviteurs dans le Temple & dans le Tabernacle.

Si Dieu a été si exact & est entré dans de si grands détails sur les rites & sur l'extérieur de son culte, pouvons-nous imaginer qu'il ait voulu devenir obscur & énigmatique lorsqu'il a fait connoître les points les plus essentiels de sa loi? non; lorsque nos premiers Peres violèrent l'Alliance, ils le firent de plein gré, & ils

ne purent point prétendre qu'ils n'entendoient point la défense formelle qui leur avoit été faite. Dieu dit très-positivement, ne manges point du fruit de l'arbre de la science du bien & du mal; cet ordre n'avoit pas besoin de commentaire; il eût pû obscurcir & non éclaircir le Texte.

L'alliance que Dieu fait avec Abraham n'est pas moins claire; il lui promet d'être son Dieu & celui de sa race; il veut que tous les mâles soient circoncis, en signe de son alliance; les termes de ce contract sont simples & concis. Le Systême de la Théologie de ce Patriarche & de sa postérité fut très-court, très-intelligible, & n'eut pas besoin de notes ni de commentaires.

Le décalogue, ou les dix commandemens, que Dieu donna lui-même sur le mont Sinaï avec des circonstances étonnantes & merveilleuses, n'étoit que la loi naturelle réduite en tables, & exprimée par des mots que Dieu avoit choisis pour les énoncer; ces préceptes étoient dignes d'un Auteur Tout-Puissant & infailible; ils étoient si clairs & si peu sujets à dispute, que personne dans les douze tribus, quoique si querelleuses, ne put en prétendre cause d'ignorance; nous ne voyons pas qu'aucun ordre d'hommes fût

chargé de les interpréter.

Lorsque Dieu parla aux Juifs par la bouche de ses Prophètes, il rendit pareillement ses ordres clairs; les avertissemens qu'il leur donna & les jugemens dont il les menaça furent intelligibles pour tous ceux qu'ils pouvoient regarder. Il est vrai que les Juifs refuserent souvent d'y ajouter foi ou n'y firent point d'attention, mais jamais ils ne se plaignirent de ne les avoir point entendus. Dieu inspiroit, les Prophètes parloient, & tout le monde comprenoit; on ne fit ni paraphrases ni professions de foi, parce qu'il n'en fut pas besoin. Cependant à la fin les Prêtres & les Pharisiens à force de traditions parvinrent à obscurcir la parole de Dieu; fort occupés de la dixme sur la menthe & le cumin, ils négligerent les choses essentielles de la loi, & substituerent aux loix divines des pratiques humaines; nous savons les reproches que leur en fit le Sauveur du monde, & l'effrayante condamnation qu'il lança contre eux. Qu'on lise le Chapitre xxiiii. de St. Mathieu; l'on y trouvera la description de ces hypocrites, & l'on jugera s'ils ont laissé jusqu'à nos jours des héritiers & des Successeurs; pour moi il me semble que c'est-là l'unique succession qui n'ait point été interrompue.

Lorsque l'Évangile fut annoncé ; comme il devoit surpasser toutes les autres législations par son utilité & son but , il fut d'une simplicité & d'une brièveté plus grandes que toutes les autres institutions. Il ne fit que joindre la nécessité de la foi aux bonnes œuvres , qui étoient l'unique objet de la morale. Croire que Jésus-Christ est le fils unique de Dieu fut le grand principe de la Religion Chétienne ; la pratique de cette croyance ne fut accompagnée d'aucune difficulté , puisque le Sauveur avoit prouvé sa mission & sa toute-puissance par une foule de miracles convainquans & incontestables ; pour en faire voir la vérité il en appella aux sens des hommes ; il n'y eut ni mystère ni imposture dans sa conduite ; elle n'eut besoin de personne pour être expliquée.

Tout ce qui vient d'être dit se confirme encore par la conduite des Apôtres , l'objet de tous leurs travaux & de leurs prédications fut de persuader aux hommes de croire en Jésus-Christ ; dans cette vue ils opérèrent des miracles & communiquèrent le St. Esprit ; ainsi le précepte étoit court & les motifs étoient irrésistibles ; par là des milliers d'hommes étoient convaincus en un moment , sans commentaires , sans professions de foi , sans catéchismes ;

qui eût pu s'empêcher de croire une proposition qui portoit sa preuve en elle-même ?

Les Apôtres après avoir converti une ville, ne s'arrêtoient point pour y établir une *hiérarchie* ni à répéter les mêmes choses à ceux qui étoient déjà instruits ; quand ils avoient planté la foi dans un endroit, ils passoient à un autre pour prêcher l'Evangile à ceux qui n'étoient point encore convertis, ils laissoient ceux qui l'étoient déjà pratiquer leur culte à leur maniere ; les Apôtres ne leur demandoient rien, si non de croire en Jésus-Christ & de vivre saintement ; c'étoient-là les deux points nécessaires, ils étoient également clairs.

C'est avec cette clarté que Dieu s'est toujours expliqué lorsqu'il a voulu faire connoître ses loix aux hommes ; d'un autre côté lorsqu'il lui plut de se cacher au monde Payen, les Prêtres du Paganisme parvinrent-ils à le découvrir ? Non sans doute, ils avoient des Divinités sans nombre ; ils adoroient les bois, la pierre, les arbres, les rivieres, des taureaux, des serpents, des singes & des oignons. La Religion ainsi que les Dieux du Paganisme étoient l'ouvrage des Prêtres, aussi ces Dieux étoient-ils bien merveilleux ! ils les firent à leur ressemblance, cruels, co-



leres, avares, voluptueux ; leurs mysteres furent remplis d'horreurs, d'obscénités, d'illusions, d'impostures ; on cherchoit la volonté de leurs Dieux dans les entrailles des bêtes ; on croyoit que des poulets étoient admis à leurs Conseils ; les Dieux étoient irrités lorsque ces poulets ne vouloient point manger, ils étoient en belle humeur lorsqu'ils mangeoient avec avidité ; alors ils accordoient tout, même la permission d'égorger une Armée, d'incendier une ville, de piller une Province ; lorsque ces Dieux étoient ennuyés de favoriser un parti, ils accordoient les mêmes faveurs aux ennemis.

En général quand le Tout-Puissant manifeste ses volontés, il le fait efficacement, mais lorsqu'il les enveloppe sous des expressions obscures & douteuses, il est évident que le tems de se faire connoître entièrement aux hommes n'est point encore venu, pour lors ce seroit en vain qu'ils voudroient pénétrer dans ses secrets.

Le Dieu des miséricordes n'exige point de nous les choses que nous ne pouvons point savoir qu'il nous demande ; il ne seroit conforme ni à sa sagesse, ni à sa bonté de rendre nécessaires des choses sur lesquelles il ne s'est point expliqué clairement. Dans la loi des Juifs il a décrit en

détail tout ce qui devoit servir au culte ; cependant dans l'Évangile il n'a point dit un mot de certains dogmes que l'on nous assure être nécessaires pour le salut ; les Prêtres & les autels sont d'institution divine dans l'Ancien Testament, on ne les trouve point institués dans le Nouveau, cependant nous voyons de quelle importance ils sont dans l'Église Romaine & ailleurs. Chez les Juifs les fonctions des Prêtres sont décrites d'une façon circonstanciée même relativement au sacrifice d'un bouc ou d'une couple de pigeons, cependant sous l'Évangile il n'en est point question & rien n'indique que les Prêtres doivent administrer les Sacremens ; si nous voulons les en croire pourtant, il ne peut y avoir de Sacremens sans eux. Dans le Lévitique les enfans de Lévi sont désignés pour demeurer en possession du Sacerdoce, mais dans la loi des Chrétiens il n'est dit nulle part qu'il doive y avoir une *Succession non-interrompue* d'Evêques, de Papes, & de Prêtres jusqu'à la fin du monde, & qu'il ne puisse y avoir d'Église sans eux ; cependant si cela eût été nécessaire, l'Évangile en eût fait mention ; une chose aussi essentielle au Christianisme & d'une nécessité si absolue pour le salut de chaque homme n'auroit point été omise

ou laissée dans l'incertitude.

De même que dans la loi de Moïse les devoirs & les fonctions des Prêtres ont été décrits en détail; leur subsistance y fut pareillement assurée; mais par la loi de Jésus-Christ nous ne voyons point de Sacerdoce institué, vérité que je prouverai par la suite, par conséquent il n'y a rien de décidé pour sa subsistance: il est vrai qu'il est dit que l'ouvrier mérite son salaire; je reconnois la justice de cette maxime; mais ce passage laisse à chacun la liberté de choisir son ouvrier, de faire avec lui tel marché qu'il lui plait, ou bien de faire son ouvrage lui-même; surquoi se fonde donc la prétention d'un *droit divin*, précisément à la dixième partie non seulement de nos terres, mais même de notre industrie; ce qui dans quelques Provinces à bled monte au double du revenu du propriétaire?

La tribu de Lévi chez les Juifs étoit la douzième d'Israël; dans le partage des terres elle avoit droit à un douzième, sans égard aux fonctions Sacerdotales, conséquemment on n'accorda que peu de choses aux Prêtres relativement à leurs fonctions, & beaucoup moins, j'en suis sûr, qu'il n'en faudroit pour contenter leurs prétendus Successeurs; ainsi, comme l'a-

mi de leur ordre, je voudrois leur demander s'il ne seroit pas plus prudent de se départir de leur *droit divin*, & de s'en tenir aux loix humaines du pays qu'ils habitent.

N^o. X.

Mercredi 23. Mars 1720.

De l'Ordre.

JE regarde la probité & la science comme les qualités les plus essentiellement requises pour le ministère sacré. L'une s'acquiert par l'étude, l'autre dépend de la disposition du cœur ou de la grace de Dieu. Ainsi celui qui est en état d'enseigner & d'édifier a droit de faire l'un & l'autre.

Les Candidats du Sacerdoce sont obligés de faire preuve de leurs talens, & après avoir subi des examens ils reçoivent de l'Evêque le pouvoir que lui-même reçoit de la loi, de mettre ces talens en usage. Mais lorsque par l'examen quelqu'un se trouve incapable, il est ou doit être rejeté.

Un Médecin ne reçoit point de la faculté de Médecine les qualités nécessaires

pour pratiquer son art ; cette faculté ne fait que lui donner une attestation qu'il possède déjà ces qualités ; les Saints Ordres sont une attestation de ce genre ; ils ne conferent ni probité , ni science , ni sagesse , ils ne sont qu'un titre ou un privilege pour exercer de certaines fonctions tant qu'on se comportera d'une façon convenable. L'imposition des mains d'un Evêque sur la tête d'un jeune homme qui cherche un bénéfice ou de quoi subsister , ne lui donne rien de plus. Si l'on prétend que les mains Episcopales mettent quelque chose de plus dans cette tête , je demanderai ce que c'est , & comment on peut en juger ? quel changement en bien se trouve-t-il dans la personne , dans les talens , dans l'esprit de celui qui a été ordonné ? A quoi connoître s'il a reçu des qualités morales qu'il n'avoit point auparavant ? A-t-il reçu quelque don spirituel distingué de celui qu'il remporte dans sa poche après avoir payé les droits au Secrétaire de l'Evêque ? peut-il avoir acquis quelque caractère ou quelque capacité sans que l'on en voye de marques en lui ? ou bien s'est-il fait en lui une altération marquée sans aucun changement ? J'avoue que je ne puis concevoir que le même homme devienne un autre homme ; c'est pour
moi

moi un myſtere totalement incompréhensible, j'ai vu bien des hommes dont l'orgueil s'augmentoît & dont les mœurs s'affoibliſſoient après avoir reçu les ordres; rarement ai-je vu ſes talens & ſa conduite devenir plus eſtimables. Celui qui a reçu l'Esprit doit faire les œuvres de l'Esprit; c'eſt par les fruits que nous devons juger des hommes; ſi l'on a reçu l'Esprit on ne peut ni le cacher ni le contester; mais d'un autre côté lorsque ni le cœur n'eſt corrigé, ni l'eſprit plus éclairé, il eſt évident que l'Esprit Saint n'eſt pour rien dans le changement qui s'eſt opéré.

Un laïque ſavant & vertueux peut inſtruire plus efficacement & prier avec plus de ferveur & de succès qu'un Prêtre ignorant & corrompu, par conſéquent il doit être un meilleur guide pour d'autres. Dire que ce laïque n'a point été appelé à ces fonctions, c'eſt dire ſimplement qu'il ne s'eſt pas mis ſur les rangs. Cependant il eſt faux qu'il ne ſoit point appelé, car je ſoutiens que tout homme qui a le pouvoir de faire du bien eſt appelé pour le faire; or enſeigner la vertu & travailler au ſalut des ames eſt le plus grand des biens que l'on puiſſe faire aux hommes. Saint Jacques dit que les prieres ferventes d'un juſte ſont très-utiles, mais cet Apôtre ne

dit point qu'il faut que ce juste soit dans les ordres , ou qu'il doit faire ses prieres dans un lieu consacré ; cependant la *convocation* ou l'assemblée du Clergé a jugé à propos d'être d'un avis différent de Saint Jacques sur ce point , vers la fin du regne de la Reine Anne.

Appollo sans aucune mission que celle que lui donnoient ses talens , étant un homme éloquent , versé dans les Ecritures , instruit dans la voye du Seigneur , animé de l'Esprit Saint , parloit & enseignoit les choses du Seigneur dans les Synagogues. Il est évident qu'il n'avoit point reçu le Saint Esprit vu qu'il ne connoissoit que le baptême de Jean. Il est encore évident qu'il n'avoit point reçu les ordres , à moins que ce ne fût des mains d'Aquila ou de Priscille sa femme , qui s'occupoient à faire des tentes ; dont il est dit qu'ils le prirent chez eux & l'instruisirent dans les voyes de Dieu plus parfaitement. V. les actes des Apôtres Chap. xviii. v. 24. &c.

Je crains bien que dans les Pays soumis au Pape l'on ne prenne trop de liberté avec le Saint Esprit à l'occasion des jeunes gens qui se présentent aux ordres ; je crains bien que leurs motifs ne soyent purement temporels ; la Prêtrise y est regardée comme un métier semblable aux au-

tres, & le travail d'un Ecclésiastique est un trafic véritable comme celui d'un Procureur ou d'un Négociant; d'ailleurs le chemin à cette profession est aisé. Quelle difficulté y a-t-il à apprendre un peu de Latin & de Grec, à se pourvoir d'un peu de logique, à retenir par cœur quelques questions de Théologie Scolastique? Que dis-je! Dans ces pays on ordonne souvent un grand nombre de Prêtres qui n'ont pas mêmes ces importantes connoissances.

Il y a des Prêtres qui prennent les ordres sacrés sans jamais en exercer les fonctions soit par paresse soit par débilité. Est-ce que le St. Esprit appelleroit des hommes au sacré Ministère pour n'en point remplir les devoirs? Ou bien le St. Esprit appelle-t-il des hommes à un office sans leur donner les talens & la grace nécessaires pour le remplir? Il n'en étoit pas ainsi du tems des Apôtres lorsque Dieu inspiroit tous ceux qu'il envoyoit. Alors il n'y avoit ni bénéfices simples & sans charge d'ames, ni de grands revenus, ni de grands Docteurs, ni de petits Vicaires.

Il est évident que ni l'Eglise Romaine en général, ni aucun de ses Evêques en particulier ne croient point à cette prétendue vocation du Saint Esprit dans ceux qui prennent les ordres; suivant les ca-

mons la personne qui demande les ordres doit être examinée pour connoître si elle est capable d'exercer le saint Ministère; elle est obligée de produire une attestation de mœurs; ces deux choses seroient inutiles si l'on avoit des preuves de sa vocation divine; les questions que l'on fait à celui qui se présente sont de nature à pouvoir être répondues purement par des secours humains; d'ailleurs on n'exige point que ses mœurs soient plus pures que celles des laïques, on est très-content quand elles sont aussi bonnes.

Toutes les fois que le St. Esprit étoit donné c'étoit en vue de quelque œuvre extraordinaire & dans des occasions extraordinaires; c'est ainsi qu'il fut donné aux Apôtres pour convertir les gentils. Ils montroient le pouvoir qu'ils avoient reçu par les merveilles qu'ils opéroient, & ils faisoient connoître par leurs œuvres qu'ils étoient assistés par la divinité. Cependant quelques Prêtres modernes qui n'ont rien d'extraordinaire à nous montrer, assurent néanmoins qu'ils ont été appelés *extraordinairement* par l'Esprit Saint, ce qui supposeroit aussi de sa part une assistance extraordinaire, mais ils le disent sans le prouver & sans montrer leur pouvoir. Il est heureux que nous ne soyons par obligés

de les en croire sur leur parole, car quoi-
que la foi soit *l'évidence des choses invisibles*,
elle est pourtant une évidence, c'est-à-
dire, que la preuve doit précéder la
croyance.

Lorsqu'on accuse le Clergé Catholique
Romain de vices, de mauvaises mœurs,
de fragilités, il en convient quelquefois,
& alors il redevient un ordre d'hommes
composé de chair & de sang tout comme
les autres hommes, sujets aux mêmes pas-
sions & aux mêmes infirmités; s'il disoit
qu'elles sont plus grandes nous les en croi-
rions aisément; mais s'agit-il de quelque
profit ou du pouvoir, les Prêtres devien-
nent tout d'un coup plus que des hommes,
ils sont pour lors *les Ambassadeurs du ciel*,
les Successeurs des Apôtres, un corps sacré &c.
une pareille conduite ne leur fait point
d'honneur, elle est remplie de contradic-
tions palpables; en effet s'ils avoient une
plus grande doze de graces d'en-haut que
les autres on devroit s'en appercevoir à
leur conduite; c'est par la pratique que
l'on juge de la sainteté, l'Esprit du mon-
de se décele par l'avarice & le desir du
pouvoir; ce qui fait que ceux qui sont
animés de ces passions sont appellés des
mondains, par opposition aux élus de Dieu
& aux hommes spirituels. Je n'ai pas be-

soin de dire aux membres du Clergé ce qu'ils doivent choisir d'une ame charnelle accompagnée de richesses & d'autorité ou d'une ame spirituelle dépourvue de ces choses ; il est certain que les Apôtres étoient aussi pauvres que pieux.

Si par *vocation du Saint Esprit* l'on n'entend, comme quelques docteurs en conviennent, qu'une disposition pieuse à se consacrer au culte divin, les Prêtres n'ont plus droit de prétendre que leur mission est divine & que c'est à la succession des Apôtres qu'ils sont redevables de leurs titres, & alors *prendre les ordres sacrés* ne signifiera plus rien qu'obtenir la permission de remplir des fonctions religieuses, auxquelles tout homme religieux & sensé est également propre.

En effet un tel homme n'a pas besoin du consentement d'un Evêque pour être un Pasteur dans le sens de l'Écriture, quoiqu'il n'en recoive pas le salaire fixé par les loix ; il peut prêcher, prier, distribuer les Sacremens quand les loix temporelles n'y mettent pas d'obstacles ; mais il ne peut pas prendre des dixmes parce qu'elles dépendent de quelques conditions & de quelques opinions admises dans l'Etat. De même que chaque Etat a sa Religion, chaque Religion est administrée

& réglée par l'Etat ; ainsi ceux qui sont Orthodoxes pour l'une sont souvent des Schismatiques pour l'autre. Mais telle est la modération singulière & la condescendance du Clergé, que dans la plupart des pays on le voit paisiblement acquiescer à la croyance établie, & non seulement il a la bonté de recevoir les revenus & d'user des privilèges Ecclésiastiques, mais encore il se prête saintement à persécuter & à tourmenter toutes les consciences qui ne sont point aussi complaisantes que la sienne. En effet il y a de la générosité dans le procédé des Prêtres à se montrer zélés pour les dogmes & les cérémonies qui leur apportent de l'honneur & du profit, mais je crois qu'il est un peu déraisonnable de prétendre que d'autres qui n'ont pas les mêmes motifs adoptent le même zèle.

P. S. comme dans ma dernière feuille j'ai avancé que le Nouveau Testament n'a point établi de Sacerdoce particulier, j'apprends que bien des personnes les unes par malice & les autres par erreur me soupçonnent d'avoir voulu insinuer par là qu'il n'est besoin d'aucun Ministère Ecclésiastique, quoique je me sois antérieurement expliqué là-dessus ; j'ai dit en particulier dans ma troisième feuille en parlant du Clergé que ses fonctions avoient évidem-

ment pour objet de procurer le bonheur du genre humain, d'affermir sa tranquillité, d'étendre sa félicité dans ce monde, & de lui faire obtenir la félicité éternelle dans l'autre; j'en ai conclu que tous les hommes étoient intéressés à l'honorer, & qu'il n'y avoit qu'un insensé qui pût mépriser ou tourner en ridicule ce qui tend évidemment au bien-être & à la sûreté du genre humain.

J'ai dit encore dans ma quatrième feuille que je regardois les fonctions du Clergé comme absolument nécessaires à la paix & à la félicité de la Société. Je pourrois encore rappeler ici d'autres passages, mais pour contenter une fois pour toutes, ceux qui feront d'humeur à se contenter, je déclare que je ne stipule ici que les droits que chaque Société nationale & volontaire doit avoir d'établir ses propres Pasteurs, ainsi que de juger de leur doctrine & de leur conduite. Voilà mon unique but. Je ne cherche point à diminuer le respect dû au Clergé pour son mérite & son utilité, ou à rien ôter des titres, des privilèges, des revenus que les loix lui accordent, ou qu'il reçoit de la bienfaisance des peuples; je me propose même de faire avant peu, l'Apologie de l'Eglise Anglicane d'après l'Écriture Sainte & nos loix,

aussi bien que de defendre la Tolérance accordée à ceux qui ne sont pas de cette Eglise par cette même Ecriture & ces mêmes loix.

N^o. XI.

Du Mercredi 30. Mars 1720.

Que la position avantageuse où se trouve le Clergé ne s'accorde nullement avec le danger où il dit se trouver.

LA vertu & l'innocence sont par leur nature simples & sans déguisement ; nos premiers peres ne se couvrirent qu'à la suite de leurs péchés ; la vérité ne peut jamais nuire, elle n'a donc jamais besoin de se masquer ; elle n'est jamais plus aimable que lorsqu'elle se montre à découvert ; elle n'est jamais plus respectable & plus majestueuse que quand elle est dépouillée de tous vains ornemens, sa beauté naturelle n'a pas besoin de fard.

Il n'y a que la difformité & le mensonge qui ayent besoin de déguisement & d'artifice. Les Comédiennes ne veulent point que l'on entre dans les chambres

où elles s'habillent ; ceux qui font des tours de gibeciere & les filoux au jeu ne se soucient pas qu'on leur regarde les mains, au lieu que l'honêteté & la sincérité se montrent toujours à nud, ne craignent point le grand jour, & méprisent les secours étrangers ; elles se confient dans leur beauté & dans leurs forces intrinseques ; de tous les animaux le lion est le moins rusé.

J'avoue que je ne puis m'empêcher de rire & de m'indigner à la vue des clameurs du Clergé contre la licence du siècle & la liberté de la presse ; il sembleroit que la vertu fût incompatible avec le bon sens, que la vérité eût quelque chose à craindre de la science, que la religion pût redouter l'examen. Que penseroit-on d'un Avocat qui après avoir ennuyé dans la Salle de Westminster ses auditeurs pendant deux heures de suite, prieroit les juges de ne point écouter l'Avocat de sa partie adverse, de peur qu'il ne rendît la cause douteuse & n'induisît la cour en erreur ? chacun des assistans seroit persuadé qu'il est lui-même convaincu de la foiblesse de sa cause, & qu'elle ne peut se défendre qu'en n'étant point entendue. N'est-ce pas la prétention de tous ceux qui veulent qu'on les écoute sans vouloir écouter personne ? ils parlent tant qu'ils veulent, ils

répandent des invectives sans pouvoir souffrir eux-mêmes qu'on leur fasse la moindre plaisanterie; ils font des livres immenses, ils s'irritent & entrent en fureur dès qu'ils voyent paroître la moindre brochure.

Ne seroit-il pas ridicule de voir une Armée de cent mille hommes, retranchée jusqu'aux dents, crier pour avoir l'assistance du guet, afin de défendre le camp contre les attaques des voleurs & des filoux? C'est pourtant ce que nous voyons faire au Clergé Catholique Romain dans les pays étrangers où il crie au feu! au secours! demande l'assistance du pouvoir séculier, & ne veut point que l'on imprime de livres ou qu'on fasse de harangues qui ne sortent de sa boutique. Le Clergé n'a-t-il pas déjà beaucoup plus d'avantages que la vérité n'en peut désirer? ces avantages ne sont-ils pas même assez grands pour qu'il dût en rougir? Le Clergé est trop bien armé pour qu'on puisse l'attaquer à forces égales, cependant il se défie toujours de la trempe de ses armes; n'est-ce pas avouer sa défaite que de crier perpétuellement au secours?

Indépendamment de sa piété & de sa vie exemplaire le Clergé est très-nombreux, il possède de grandes dignités, des revenus immenses; ses membres ont étudié, les

Prêtres ont pour eux les préjugés du peuple, ils ont le droit exclusif d'éduquer la jeunesse, ils sont chéris, respectés, caressés par les femmes; ils ont toutes les semaines la faculté de haranguer la nation & de l'entretenir de leur propre utilité & de leur propre importance; enfin ils s'appliquent la Prophétie de l'Écriture qui leur promet que *les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre eux.*

Les Souverains ont toujours cru nécessaire d'être bien avec eux. Nos Ministres croiroient ne pouvoir rien faire sans leur aveu & sans leur assistance; les Prêtres tirent avantage & font leur profit de tous les troubles de l'Etat & des factions; les fripons se mettent sous leur protection; les hypocrites leur font la cour & feignent de les estimer; les dévots & les entoussiastes sont prosternés devant eux. Chaque événement de la vie contribue à leur bien-être; ils nous baptisent, nous élèvent, nous marient, nous enterrent; ils persuadent, ils effrayent, ils gouvernent, il n'y a presque rien que l'on puisse faire sans eux. Malgré ces avantages ils crient hautement qu'ils ne peuvent se soutenir, qu'on les méprise, & que l'impiété les inonde de toutes parts.

Il est bon de remarquer que les premiers

Chrétiens étoient non seulement privés de tous ces avantages, mais encore c'étoient leurs ennemis qui en jouissoient. Pour eux ils étoient persécutés & méprisés, calomniés, tournés en ridicule dans les Ouvrages des Philosophes payens. Cependant le Christianisme s'étendoit de jour en jour au point qu'en d'eux ou trois siècles l'idolâtrie & la superstition furent bannies d'une grande partie de la terre.

Les recherches sur les causes d'un changement si prodigieux seroient bien dignes d'occuper les plus grands génies de notre siècle ; c'est sans doute, dans le Clergé qu'elles devroient se trouver ; j'ai long-tems désiré une dissertation sur ce sujet, & je propose humblement à la Chambre Ecclésiastique de convocation à sa première Assemblée de nous en donner ses idées, lorsqu'elle fera de nouvelles Remontrances ; elle y pourra rechercher les causes des vices regnans & de l'incrédulité. Dans la vue d'encourager le Clergé à entreprendre un travail si utile au public je lui offre mes foibles secours ; pour le soulager dans ses recherches afin de prouver que ces malheurs ne sont aucunement dus aux fideles laïques.

Ce seroit manquer au respect que j'ai & aurai toujours pour le Clergé que de

donner à entendre que ces maux viennent des Prêtres; en effet puisque la nature humaine est toujours la même, qui est-ce qui pourroit avoir des idées si indécentes de leurs projets, ou assez de mépris pour ce qu'ils font pour imaginer que le genre humain pût se détériorer avec la lumière de l'Évangile, avec la sainteté de leurs mœurs, avec les bons exemples qu'ils nous donnent? Seroit-il bien possible que le monde allât toujours en empirant, malgré leurs différentes formules de prières publiques & particulières; malgré leurs sermons & leurs pieuses exhortations; malgré leurs symboles de foi, leurs catéchismes, leurs systèmes, leurs commentaires, & toute l'énorme cargaison d'autres denrées Théologiques dont l'univers a l'avantage d'être inondé chaque jour de la part d'un million d'Ecclésiastiques, qui coûtent aux nations bien plus que leurs dépenses civiles & militaires? Gardons-nous de le croire. Si donc ce grand changement & cette corruption générale ne peuvent être mis sur le compte des laïques, qui payent si cher pour en être garantis, il faut espérer que des hommes aussi éclairés que ceux qui composent le Clergé nous découvriront les vraies causes de cet étrange phénomène.

En attendant, nonobstant ma soumission pour le sacerdoce, je prendrai la liberté de lui conseiller de ne point dresser tant de batteries contre le bon sens & la raison humaine; ils sont à l'épreuve contre toutes les attaques que l'on pourroit leur faire. Un grand Philosophe (*) nous dit que *lorsque la raison est contraire à l'homme, l'homme est contraire à la raison.* Cela posé je crains bien que si le Clergé continue à déclamer & à déployer son éloquence contre le droit de juger en matière d'opinions, contre la liberté de l'examen, contre les recherches fondées sur la connoissance des Saintes Ecritures, le public ne manquera pas de se tromper sur l'objet de ses efforts, il s'imaginera que ce sont des preuves contre lui. Cependant sa réputation est si bien établie qu'il est difficile de croire que rien de ce qu'il pourra faire ne soit jamais capable ni de le décréditer ni de le faire rougir.

Il y a néanmoins d'autres raisons qui me font craindre que la conduite du Clergé ne pèche contre la saine politique. Il me paroît imprudent dans une Eglise *Militante* de mettre fin à une guerre, qui une fois terminée mettroit fin à son existence & à sa paye. Un Prédicant de village,

(*) Hobbes.

homme de bonne humeur, passant un jour auprès d'une charette culbutée, dit au charretier *qu'il avoit tué le Diable*; surquoi le profane coquin lui répondit *j'en suis bien aise, j'ai donc gâté votre métier*. A bon entendeur un mot suffit; ce seroit pourtant faire beaucoup trop d'honneur à Satan que de penser que lui seul il pût faire tête à un million de saints personnages, appuyés d'une *hiérarchie sacrée*, & perpétuellement assurés de l'assistance divine.

N^o. XII.

Mercredi 6. Avril 1720.

De l'aversion du Clergé contre la réforme, & de ses artifices pour en anéantir les effets.

Machiavel avertit tout Prince qui voudra changer la constitution d'un Etat d'y conserver autant qu'il pourra les anciennes formes, vû qu'alors le peuple voyant les mêmes Officiers, les mêmes tribunaux, les mêmes usages & les mêmes signes extérieurs, ne s'apercevra point du changement, & croira vivre toujours sous le même Gouvernement.

C'est ainsi que César, quand il envahit

hit la liberté des Romains, se fit nommer Dictateur, qui étoit une ancienne dignité, continua le Sénat, les consuls, les tribuns, les censeurs & tous les autres emplois de la République; cependant il changea la face de Rome, du gouvernement le plus libre il fit le plus tyrannique qui fût au monde.

Cette politique est encore plus nécessaire à observer lorsqu'on change la Religion d'un pays; il n'y a que très-peu de gens dans toutes les sectes qui soient au fait des spéculations & des articles de croyance qui les distinguent des autres, ou même qui sachent en quoi ces différences consistent. Tant qu'ils voient à leurs Ecclésiastiques les mêmes grands chapeaux, les mêmes rabats, les mêmes soutanes, & qu'ils entendent chanter l'office & les psaumes sur le même ton & dans les mêmes édifices, ils croient avoir la même Religion, & se fâcheroient contre quiconque leur diroit le contraire.

Mais si l'on vouloit changer les cérémonies & les rites du culte Religieux, le changement devoit se faire insensiblement & par degrés de peur que le peuple ne s'apperçût de la différence ou n'en craignît les conséquences; il faut tirer avantage de toutes les révolutions, des calamités, &

sur tout des factions & des sectes quand elles sont vivement aux prises, parce qu'alors elles sont disposées à faire tout ce qu'on voudra pour se chagriner réciproquement.

Dans tous les tems le Sacerdoce a employé cet artifice & bien d'autres pour contribuer à sa grandeur. Le haut Clergé Jacobite d'Angleterre s'en est servi utilement pour regagner tout le terrain qu'il avoit perdu par la réformation, & s'il eût pû engager son troupeau à le seconder, il y a longtems qu'il l'auroit rendu au Pontife de Rome. Mais ayant trouvé les laïques si obstinés & si réfractaires, nos Pasteurs paroissent vouloir aller en avant tout seuls, & nous laisser le tems de les rejoindre; il va si loin qu'un Ecclésiastique vraiment attaché à l'Eglise Anglicane (telle qu'elle est établie par la loi) est devenu un homme rare, & ses confreres le regardent comme un être monstrueux.

Il est évident pour quiconque est au fait de notre Histoire Ecclésiastique que la réformation en Angleterre s'est établie non seulement sans le consentement, mais même contre le gré du Clergé; si l'on excepte un petit nombre de ses membres, il s'est toujours fortement opposé à tout ce qui pouvoit le corriger. Cette réforma-

tion n'a été due qu'à un effort, à un soulèvement des laïques contre l'orgueil & l'oppression des Prêtres, qui leur avoient escroqué leurs biens, qui avoient séduit leur conscience, qui débauchent leurs femmes, & qui faisoient des outrages continuels à leurs personnes.

Le peuple gémissoit depuis longtems sous ses maux, mais il étoit si effrayé par sa superstition & par le pouvoir exorbitant de ses guides hautains, qu'il n'osoit même songer à y porter de remède. A la fin pourtant quelques Moines détruisirent l'enchantement, & presque toute la chrétienté sembla se soulever à la fois contre un empire magique & fantastique qui depuis très-longtems la tenoit dans les fers.

Mais les peuples accoutumés de longue main à l'esclavage, n'ayant aucune idée ni de la liberté ni des moyens de la conserver quand elle se présente à eux, ont toujours recours à quelques conducteurs, dans la probité & la sagesse desquels ils prennent la plus grande confiance; ceux-ci en abusent pour l'ordinaire & s'en servent pour attirer dans leurs mains, des richesses, des honneurs, du pouvoir, en un mot pour parvenir à leurs fins.

C'est ce qui arriva dans la réformation; conséquemment elle ne fut que partielle,

suivant les intérêts de ceux qui réglèrent la marche : lorsque les Prêtres y présidèrent , elle ne s'étendit qu'à des sons , à des mots & ne produisit que des distinctions subtiles ; ces Prêtres ne furent point choqués des richesses & du pouvoir du Clergé , qui cependant étoient les vraies sources des abus , ils furent seulement piqués de n'en avoir point leur part , ils ne regarderent la révolte Religieuse que comme un moyen de s'aggrandir eux-mêmes ; ils blamerent les tyrans & non la tyrannie ; ils tenterent de s'emparer eux-mêmes du pouvoir qu'ils décrioient dans le Clergé Romain ; les différentes sectes s'accordoient pour la plupart à croire que le Clergé jouissoit d'un *droit divin* de faire la loi aux laïques en matieres religieuses , mais chaque secte prétendoit avoir ce droit à l'exclusion de toutes les autres.

Les Prêtres qui étoient à la tête des différentes sectes ne pûrent point s'accorder sur le partage du butin , chacun d'eux voulut avoir le tout , il en résulta pourtant un bon effet ; ils furent tous obligés de rabattre beaucoup de leurs prétentions afin de s'attirer des partisans , & graces à Dieu ils n'ont point encore pu remettre les choses sur l'ancien pied , quoique leurs Successeurs n'ayent point à leur reprocher

d'avoir laissé échapper aucune occasion d'y parvenir.

Tandis qu'ils travailloient ainsi au projet de dominer, ils se crurent obligés d'amuser le peuple, de donner de l'occupation à son esprit, d'alimenter ses passions par des distinctions & des subtilités métaphysiques, qui ne sont d'aucune utilité à la vraie Religion & à la morale, quoique très-utiles aux vues ambitieuses & tyranniques des Prêtres.

Je demanderois volontiers à ces vénérables marchands de bagatelles, si en conscience le soin de fixer quelques spéculations (si elles peuvent se fixer) valoit bien la millieme partie des ravages qu'elles ont causés & du sang qu'elles ont fait répandre? qu'ils me disent en quoi consiste la différence essentielle entre *transubstantiation*, *consubstantiation* & *présence réelle*? Qu'importe qu'un enfant ait été baptisé par une espece de Prêtres ou une autre? Quels avantages le genre humain a-t-il retirés des questions abstruses sur la *prédestination*, le *libre arbitre*, la *grace*? Quelle différence y a-t-il entre les devoirs & les ordonnances du Christianisme, si ces choses se pratiquent sous la direction d'un seul homme, ou d'une Assemblée d'Evêques, ou d'une **Chambre de convocation**, pourvu qu'elles

se pratiquent avec piété ? Qu'est-il besoin de savoir si la succession Episcopale a été interrompue ou non, ou si elle a jamais existé ?

Puisque toutes les Sectes Chrétiennes s'accordent à reconnoître que le Sauveur du monde est le fils de Dieu, descendu du ciel pour enseigner la vertu & la bonté aux hommes, pour mourir afin de nous racheter, qu'avons-nous besoin de nous mêler de disputes Scolastiques ? Aura-t-on plus de vénération pour les Saintes Ecritures, & ses préceptes seront-ils mieux observés si l'on croit que les trois personnes de la Trinité sont trois esprits distincts ? Quand on examinera si le fils & le St. Esprit sont tout-puissants par eux-mêmes ou s'ils sont dépendans du Pere & subordonnés à lui ? ou, s'ils sont indépendans, en quoi consiste leur union & s'ils ont connoissance de leurs pensées & de leurs projets respectifs ? Est-il important de savoir si ce sont trois attributs de Dieu, savoir, la bonté, la sagesse & la puissance ? Si ce sont trois actes internes, savoir, la création la rédemption & la sanctification ; ou si ce sont deux actes internes de la seule personne du Pere, qui veut & qui conçoit ses propres perfections ? Si ce sont trois relations intérieures,

res, savoir la subsistance divine ou la divinité considérée comme incréée, comme générée & comme procédante? ou si ce sont trois noms assignés à Dieu dans l'Écriture entant qu'il est le Pere de toutes choses, entant qu'il a résidé d'une façon extraordinaire dans l'humanité de Jésus-Christ, & entant qu'il a tout fait par son esprit ou par l'énergie de son pouvoir? ou enfin si les trois Personnes sont seulement trois êtres dont nous ne pouvons point prétendre à connoître la nature? ce que je suppose être la Trinité du peuple aussi bien que celle de plusieurs têtes qui se croient bien plus éclairées que les autres.

Autant que je puis m'en souvenir, ce sont-là les importans problêmes qui pendant un grand nombre de siècles ont mis les hommes aux prises; & qui paroissent encore assez de conséquence pour devoir produire des querelles & des animosités entre nos Ecclésiastiques de différentes Sectes. Mais pourquoi faut-il que nous autres profânes entrions dans ces querelles? Qu'est-ce que des petits-mâtres & des petites-mâîtresses, des vieilles femmes, des savetieres, des laitieres ont à faire d'*homoousios*, de *consubstantialités*, de *personalités*, d'*union hypostatique* &c? aucun

de ces mots barbares & si durs à l'oreille ne se trouvent dans la Bible , ainsi je crois que nous ferions bien de les renvoyer à Rome d'où ils sont venus , & de nous contenter d'être bons Chrétiens sans les favoir.

Nous devons montrer notre foi & notre obéissance envers Dieu en nous soumettant à ses ordres , sans avoir la témérité de pénétrer dans ses secrets , sans vouloir raisonner sur son essence , & sans que notre foible entendement s'arroge insollement le droit de comprendre sa sagesse , sa toute-puissance , ou de définir la manière dont il existe ou agit. Le Très-Haut n'a point voulu être connu de Moïse lui-même , ni des enfans d'Israël qu'il venoit de tirer de la servitude ; il leur dit simplement ces mots *je suis celui qui est*. Cela doit , ce me semble , suffire pour contenir notre impertinente curiosité , & pour nous faire sentir le danger de porter l'œil sur l'arche du Seigneur.

Toutes les disputes dont nous venons de parler ne nous rendront ni plus sages ni meilleurs ; les hommes ne sont point faits pour des spéculations abstraites , dont très-peu d'entre eux sont capables ; les facultés de nos esprits , ainsi que celles de nos corps , sont destinées à travailler

pour nous procurer les besoins de notre nature ; nous sommes faits pour la Société & pour nous y prêter des secours mutuels ; la bonté de Dieu amis en nous des facultés propres à nous faire obtenir ces choses ; de plus il nous a donné des préceptes pour nous guider ; il attache des récompenses infinies à leur observation ; nous savons ce qu'il faut faire pour être de bons Peres de familles , de bons enfans , de bons voisins , de bons Sujets ; combien peu y en a-t-il parmi nous qui soient capables d'entendre des questions métaphysiques ! La plûpart de ceux qui font usage de quelques termes Théologiques ne peuvent évidemment y attacher aucune idée , cependant ils se battent & se querellent sur ce qu'aucun d'eux ne peut entendre. Il est donc évident que la Providence n'a pu vouloir jeter des esprits foibles dans la perplexité par des subtilités , puisqu'elle ne leur a point donné les qualités requises pour pouvoir en acquérir la connoissance.

N^o. XIII.

On prouve que l'Eglise est visiblement l'Ouvrage de la Puissance civile par les Actes du Parlement & par les Sermons du Clergé.

J'ai remarqué dans ma dernière feuille que plusieurs Prêtres Protestans avoient fait des efforts pour détourner l'esprit des peuples de la réformation, afin de l'occuper de spéculations métaphysiques & inutiles, qui ne procurent aucun avantage aux hommes, relativement à leur bonheur temporel ou éternel, tandis que ces Prêtres s'asséyoient paisiblement sur les sieges de leurs devanciers. Il n'en fut point de même quand les laïques furent chargés du soin de la réforme; ceux-ci crurent que le ciel leur fournissoit l'occasion de se délivrer des usurpations, & de l'injuste oppression du Sacerdoce; malgré les cris redoublés de *Sacrilege*, ils ne se firent aucun scrupule de saisir & d'appliquer au bien public une grande partie des richesses que le Clergé avoit antérieurement extorquées à de vieilles femmes, à des brigands scrupuleux, à des dévots fascinés par la superstition; ces richesses

étoient le fruit des expiations ou des compositions pour des meurtres & des rapines; elles provenoient des fraudes & des vols faits à des pécheurs mourans & désespérés; elles étoient les soutiens de l'orgueil, de la fainéantise, de l'ignorance & de la débauche des Prêtres.

Un Médecin également hardi & honnête, appelé *Erastus*, s'éleva dans ce tems & dit à l'univers que toutes ces querelles du Clergé sur son propre pouvoir n'étoient que des disputes *de lanâ caprinâ* ou sur un être de raison; il assura qu'aucun des membres de ce corps n'avoit des droits réels sur les choses auxquelles tous prétendoient, il avança que ces Messieurs ne se querelloient entre eux que pour savoir à qui demeureroit le droit d'opprimer les laïques, qui ne dépendoient point d'eux, vû que les Ministres de la Religion étoient leurs serviteurs, leurs créatures, & n'étoient nullement institués par la Divinité. Il leur montra par l'Écriture Sainte & la raison que chaque Etat avoit le droit de donner telle forme que bon lui sembloit à son gouvernement tant Ecclésiastique que Civil; que l'Évangile n'accordoit à aucun chrétien de la prééminence ou de l'autorité sur les autres, mais que tout homme, pourvu des qualités requises,

pouvoit remplir les fonctions de la Religion la plus sainte ; que ce n'étoit que par prudence & par convenance que l'on avoit choisi & stipendié quelques individus, afin de faire les fonctions sacrées pour les autres, & que les personnes destinées à ces fonctions n'avoient pas plus de pouvoir que l'Etat ne leur en avoit accordé.

Quelque déplaisante que cette doctrine fût pour le Clergé elle parut si convainquante aux laïques que la plupart des nations Protestantes donnerent à leur gouvernement Ecclésiastique la forme qu'elles jugerent la plus convenable à leurs intérêts ; c'est sur ce principe que s'est faite la réformation d'Angleterre, c'est lui qui caractérise l'Eglise Anglicane ; c'est donc le dernier degré de l'insolence sacerdotale dans un corps d'hommes de s'appeller les seuls Ministres de l'Eglise, en même tems qu'ils refusent de se soumettre à l'Etat, & qu'ils déclament hautement contre l'Article essentiel & fondamental qui distingue notre Eglise de la plupart des autres, & particulièrement de l'Eglise Presbitérienne : quant aux autres Articles les Calvinistes sont plus orthodoxes que nos Ecclésiastiques eux-mêmes.

Au commencement de la réforme notre

Clergé d'Angleterre, qui avoit la conscience de ses propres excès & de la juste vengeance qui alloit fondre sur sa tête, consentit à restituer au Souverain ses biens mal acquis & le pouvoir dont il avoit indignement abusé; il se mit donc en corps à la merci du Roi, dont il reconnut la suprémacie dans les termes les plus formels; il promit (foi de Prêtre) qu'à l'avenir, il n'auroit plus la témérité d'alléguer, de citer, de mettre en usage, de publier aucuns canons, réglemens ou décrets, sans le consentement Royal; il supplia très-humblement Sa Majesté de nommer trente deux personnes, prises moitié dans le Clergé & moitié parmi les laïques, pour examiner & revoir les canons & les constitutions subsistantes, afin de les confirmer ou les abroger suivant qu'il seroit jugé convenable.

Cette Requête fut passée en acte du Parlement, l'an 25^e. du règne de Henry VIII. Chap 19.; mais il y fut déclaré que la couronne ainsi que la *convocation* ou l'Assemblée du Clergé ne mettroient en exécution aucuns Canons, réglemens ou constitutions contraires à la prérogative Royale ou aux loix du Royaume. Le même Statut ordonne l'Appel de la Cour Ecclésiastique au Conseil du Roi.

Dans la même session du Parlement on fixa la manière dont se feroit le *congé d'élire*. (v. les Statuts de la 25^e. année de Henry VIII. Chap. 20.) c'est-à-dire l'on régla que le Roi enverroit une permission aux Chapitres pour choisir ou élire un Archevêque ou Evêque, jointe à une Lettre missive qui indiqueroit la personne sur qui le choix devoit tomber, & faute de se conformer à la teneur de l'acte dans l'espace de vingt jours, le Chapitre est sujet à un *præmunire*; & si l'élection n'est point faite en douze jours, le Roi nomme l'Evêque par des lettres-patentes sans aucune élection, comme cela se fait maintenant en Irlande; & comme on faisoit ci-devant en Ecosse, où les Evêques n'étoient Evêques que durant le bon plaisir du Roi.

L'année suivante le Parlement, reconnoissant que le Roi est justement & légitimement le chef suprême de l'Eglise Anglicane, confirma les mêmes dispositions, & régla qu'il auroit le pouvoir de visiter, de réformer, de corriger & de restreindre les erreurs, les hérésies, les abus, les contraventions & les délits, de quelque nature qu'ils fussent, qui étoient susceptibles de réforme ou de correction, quoique du ressort d'une juridiction spirituelle.

Par la suite, c'est-à-dire, dans la 37^e. année du même règne, le Parlement déclara que l'Evêque de Rome & ses adhérents ayant dessein d'abolir, d'anéantir & d'effacer le pouvoir que Dieu a donné aux Princes de la terre, afin de s'approprier le gouvernement du monde, avoit décidé qu'aucun laïque ne pouvoit exercer de jurisdiction Ecclésiastique, dans la crainte que le pouvoir usurpé que cet Evêque & ses auteurs prétendoient dans l'Eglise de Jésus-Christ, ne s'affoiblît ne s'avilît; pouvoir que le Parlement déclare contraire à la parole de Dieu & à la prérogative du Souverain; il ajoute de plus que les Archevêques, Evêques, Archidiacres & autres personnes Ecclésiastiques n'ont aucune jurisdiction Ecclésiastique qu'ils ne tiennent de Sa Majesté & qu'ils n'exercent sous ses ordres; en conséquence le Parlement décide que les laïques, ayant les qualités requises par les loix, peuvent exercer toutes les branches de la jurisdiction Ecclésiastique, & mettre en usage les censures & les voies de contrainte qui en dépendent.

Le Statut de la 2^e. & de la 3^e. année d'Edouard VI. Chap. premier, décide que le livre de prieres ou la liturgie, qui avoit été formée & compilée par l'autorité Roya-

le sera reçue & il en fait une loi. Le statut de la 3^e. & 4^e. année du même Prince Chap. 12. veut que la forme & la maniere de faire & de consacrer les Archevêques, les Evêques, les Prêtres, les Diacres & les autres Ministres de l'Eglise, soient réglées à la pluralité des voix, par six Prélats & six autres personnes du Royaume, nommés par le Roi, & par aucun autre. Ces deux actes furent confirmés avec quelques changemens dans les années 5. & 6. du même règne.

Le Statut de la premiere année de la Reine Elizabeth Chap. premier, décide & passe en loi que toutes les juridictions, privileges, supériorités & prééminences Ecclésiastiques & spirituelles, seront annexées à la couronne de ce Royaume, ainsi que le droit de visite sur les personnes Ecclésiastiques, celui de réformer, de corriger toutes les erreurs, hérésies, schismes, abus, délits, contraventions & autres offenses. Le même statut réserve à la couronne le droit d'établir toutes personnes nées sujettes d'Angleterre, pour exercer toutes les especes de juridictions Ecclésiastiques, & déclare en même tems ce qui doit être regardé comme hérésie.

Dans le même acte on fixe le serment de *suprémacie*, qui est une confirmation
par

par serment de ces loix, & qui obligent ceux qui le prêtent de les maintenir & défendre; il y est ordonné sous des peines très-graves que ce serment sera prêté par tous les Ecclésiastiques qui prendront des degrés ou qui obtiendront des bénéfices ou des places dans les Universités.

Dans le Statut de la 8. année du règne d'Elizabeth il est dit que la Reine doit avoir à sa disposition toute juridiction, tout pouvoir, toute autorité tant Ecclésiastique que civile, & qu'en vertu de ce droit elle fait élire & consacrer dûment des Archevêques & Evêques. On y confirme toutes lesdites élections & consécrations, ainsi que le livre de la liturgie, les formulaires pour l'ordination des Prêtres, des Diacres & des Ministres, tels qu'ils ont été réglés dans les Statuts de la 5. & 6. année d'Edouard VI.

Tous ces actes subsistent & sont en pleine vigueur; ils sont jurés par tous les membres de notre Clergé, qui encourrent le *præmunire*, s'ils agissent d'une façon contraire à ces dispositions.

C'est ainsi que pendant la réformation ou immédiatement après, nos Parlemens ayant encore des idées fraîches des oppressions Sacerdotales, voulurent rogner les griffes du Clergé, faire plier son insolent-

ce & le mettre hors d'état de corrompre la Religion ; elle fut alors confiée aux soins du Magistrat civil qui ne pouvoit que rarement se trouver intéressé à la pervertir tandis que toutes les fois qu'elle a été abandonnée à la conduite d'un corps d'Ecclésiastiques ils en ont toujours abusé & l'ont indignement sacrifiée à leur avarice & à leur ambition.

Aâron lui-même quoique grand-Prêtre établi par la Divinité même , profita de l'absence de Moïse (qui étoit le Magistrat civil, & qui étoit allé recevoir les ordres de Dieu) pour dépouiller les Israélites de leurs joyaux , qu'il fondit pour faire un veau d'or ; il favorisa l'idolâtrie de Hébreux qui disoient que c'étoit-là le Dieu qui les avoit tirés de la terre d'Egypte ; il éleva un autel devant son idole , il ordonna un jeûne , & il se servit de cette fraude pour tirer d'un peuple superstitieux des offrandes & des holocaustes. Cette conduite irrita tellement le Seigneur que sa colere s'alluma contre toute la nation chérie , qu'il alloit détruire , s'il n'avoit été appaisé par les prieres de Moïse , le Souverain laïque , qui lui retraça la promesse qu'il avoit jurée à Abraham , Isaac & Jacob , de multiplier leur race comme les étoiles du ciel ; alors Dieu se repentit

du mal qu'il avoit voulu faire à son peuple pour la prévarication du grand-Prêtre, *Voiez Exode Chap. XXXII.*

N^o. XIV.

Du Mercredi 20. Avril 1720.

On prouve par les Canons & les Monumens Ecclésiastiques que le Clergé est l'Ouvrage de la Puissance Civile.

J'AI fait voir dans mon dernier discours ce que l'on doit entendre par la *Suprémacie* de la Couronne d'Angleterre, en vertu de laquelle nos Rois, tantôt avec & tantôt sans les secours des Parlemens, ont gouverné & réglé l'état Ecclésiastique depuis la réformation. Des Evêques ainsi que des Ecclésiastiques subalternes ont souvent été suspendus de leurs fonctions par l'autorité royale & privés de leurs bénéfices; nous en avons un exemple dans l'Archevêque *Abbot*. Tous les Evêques du parti du Pape furent privés de leurs Evêchés par la Reine Elizabeth, & plusieurs milliers d'Ecclésiastiques inférieurs, attachés aux Paroisses, ont été destitués par

l'acte d'uniformité ; il y en eût encore un grand nombre qui furent privés de leurs places au tems de la *révolution* ou de l'expulsion de Jacques II.

Je vais maintenant faire voir quelles ont été les opinions & la pratique du corps des Ecclésiastiques depuis que ces loix ont été faites ; je ne m'appuierai que de leurs actes authentiques & publics, vû que je regarde les notions & les fantaisies particulieres de quelques Docteurs comme de si peu d'importance, que je serois honteux de les alléguer pour ou contre la question.

Lorsque du tems de la réformation le Clergé reconnut le Roi comme chef de l'Eglise, tous les Evêques prirent de lui des commissions pour exercer leur juridiction Ecclésiastique, & ces commissions furent renouvelées quand son fils monta sur le trône. Dans ces commissions on reconnoît que toute juridiction Ecclésiastique est émanée de la couronne, qui est la source de toute magistrature dans le Royaume, & les Evêques conviennent ne l'avoir antérieurement exercée que par un droit précaire, & que maintenant ils la reçoivent avec reconnoissance de la faveur, de l'indulgence, de la libéralité du Roi, & qu'ils sont prêts à la remettre

sous le bon plaisir de Sa Majesté.

Ces Commissions font mention entre autres choses du pouvoir spirituel, tel que celui d'ordonner des Prêtres & de corriger les Ecclésiastiques. Le second Canon excommunie quiconque tâchera d'affoiblir l'autorité du Roi dans les affaires Ecclésiastiques, telle qu'elle est établie par les loix du Royaume, & déclare que l'excommunié ne sera point réhabilité sans avoir renoncé à ses erreurs impies.

Le Canon 37^e. oblige toutes personnes de faire tous leurs efforts pour mettre en exécution tous & chacun des Statuts & des loix destinés à remettre la couronne en possession de la juridiction qui lui appartient sur l'état Ecclésiastique.

Les Canons de la 12^e. année du Roi Jacques I. déclarent que quiconque affirmera qu'il est légitime pour l'ordre des Ministres ou des laïques de faire des Canons, des décrets ou des constitutions en matière Ecclésiastique sans l'intervention de l'autorité royale, & qui s'y conformera, sera excommunié *ipso facto*, & ne sera absous de l'excommunication qu'après s'être publiquement repenti & avoir abjuré ces erreurs des Anabaptistes.

L'Archevêque Bancroft, lorsqu'à la tête du Clergé d'Angleterre il remit au Roi



Jacques des articles contre les Cours Sécularies, sous prétexte qu'elles empiétoient sur la Cour Ecclésiastique, avoue que toutes les juridictions tant Civiles qu'Ecclésiastiques sont annexées à la Couronne Impériale de ce royaume, comme on peut le voir dans le 3^e. Institut de Mylord Coke, dont je recommande la lecture à tout le monde, comme très-propre à faire connoître la différence qu'il y a entre un Ecclésiastique & un laïque.

Je crois donc qu'il suffit d'ajouter que jamais le Clergé n'a eu la témérité de disputer par aucun acte authentique & direct cette prérogative, ni même de la chicaner, excepté dans une seule occasion, durant le dernier règne, ce qui déplût à la Reine, qui fit savoir à la convocation par une lettre adressée à l'Archevêque de Cantorbery, qu'elle étoit résolue à soutenir sa suprémacie, comme un Article fondamental de la constitution de l'Eglise Anglicane.

Telle est la nature de la suprémacie de la Couronne, tels sont les vrais principes de l'Eglise d'Angleterre; tout homme qui refuse de les reconnoître peut être un Papiste, un Presbytérien, un Muggletonien, un partisan de la cinquieme Monarchie, & de toute autre secte; mais ne peut être ré-

puté un membre de notre Eglise. Cette Doctrine & ces opinions ont été admises par tous nos Ecclésiastiques depuis la réformation, & nous voyons que les membres du Clergé sont prêts à les jurer de nouveau, toutes les fois qu'il y a quelque chose à gagner pour eux. Assurément personne ne soupçonnera tout le Clergé d'Angleterre de s'être parjuré pendant près de deux cens ans; au moins si cela étoit il ne seroit pas de son intérêt de nous le laisser penser, du moins cela rendroit son autorité fort suspecte.

Nous voions donc ici que l'on reconnoit sous serment que toute autorité spirituelle ou Ecclésiastique, de quelque nature qu'elle soit, est dérivée de la Majesté Royale; à l'égard du reste, j'accorderai volontiers au Clergé qu'il le possède de *droit divin*. Il a toujours eu le bonheur de trouver des distinctions utiles, & s'il peut découvrir un pouvoir ou une autorité qui ne soit d'aucune espece ou nature, je crois qu'on doit les leur laisser pour les dédomager de la peine d'avoir cherché. Je leur en ferai pour lors mon compliment, & je conviendrai que ce seroit un sacrilege de les en priver; mais s'il existe une pareille autorité, il est clair qu'elle appartient aux Prêtres comme Gouverneurs de l'Eglise

invisible ou qu'elle est d'une nature dont nous n'avons point d'idées.

En effet il est certain que les Evêques & les Archevêques sont l'ouvrage du pouvoir civil, & tirent de lui leur existence & leur bien-être; ils sont choisis d'après un autre acte du Parlement, toutes les autres manieres de les choisir sont déclarées nulles & ne peuvent leur conférer de puissance spirituelle. Si les Evêques n'ont d'autre pouvoir que celui qu'ils tiennent de la couronne, ils ne peuvent en conférer un qui soit d'une nature différente au Clergé subalterne.

Jamais je n'aurois osé accuser notre Clergé d'agir d'une façon contraire à ces principes, si je n'avois pour moi une des grandes lumieres de notre Eglise; c'est notre Primat qui dans son appel nous assure
 „ qu'il s'est élevé parmi nous des parti-
 „ sans d'une discipline toute nouvelle,
 „ qui ne se conforment au gouvernement
 „ de l'Eglise que dans les mêmes vues
 „ que d'autres se soumettent au gouverne-
 „ ment civil, non par un motif de con-
 „ science, par devoir ou par amour, mais
 „ parce que l'Eglise est réglée par la loi,
 „ & parce que sans cela ils ne pourroient
 „ conserver leurs bénéfices; ils laissent
 „ notre constitution & tous ceux qui la

„ défendent ; malgré cela ils s'en tien-
 „ nent à elle ; tantôt ils la souscrivent &
 „ tantôt ils s'en moquent.”

C'est à ces notions insensées & fanati-
 ques que sont dus les mécontentemens
 actuels , ainsi que la plupart des calamités
 & des troubles que nous avons vu depuis
 la révolution ; cependant , ce qui est très-
 surprenant , ces idées ont tellement pré-
 valu dans la partie corrompue du Clergé
 qu'il seroit à souhaiter qu'il y eût dans no-
 tre pays un plus grand nombre d'Ecclési-
 astiques disposés à renoncer à ce que les ca-
 nons appellent des erreurs impies & di-
 gnes des Anabaptistes.

Le desir de dominer fut toujours l'ob-
 jet des vœux de tous les Prêtres ; cette
 passion a produit toutes les cruautés du
 Papisme ; elle est prête encore à engendrer
 d'autres monstres ; en effet que peut-on
 attendre de l'accouplement contre nature
 du Sacerdoce Chrétien & du pouvoir tem-
 porel ? c'est à cette union que sont dues
 toutes les cérémonies puériles introduites
 dans le culte , ainsi que les notions absur-
 des de l'*obéissance passive* ou illimitée ; c'est
 d'elle que nous viennent les préjugés sur
 les *droits divins* des Rois & des Evêques ,
 sur la succession non interrompue des
 Pasteurs de l'Eglise ; sur le *pouvoir des*

clefs, sur la faculté de lier & de délier, ou sur la puissance de remettre les péchés, sur la présence réelle dans l'Eucharistie, sur le sacrifice non sanglant des autels, sur le pouvoir de communiquer l'Esprit Saint, sur les excommunications, sur la consécration des Eglises & des cimetières, sur le droit de nous réconcilier avec un Dieu qui prévoit ce que nous devons faire, malgré le pouvoir que nous avons de ne point agir. Enfin c'est de là que nous viennent l'Esprit persécuteur, l'Esprit mystérieux & ce long cortège de puérilités monacales; choses qui jamais n'auroient été imaginées par des laïques, ni même par des Ecclésiastiques, s'il n'y avoit eu rien à gagner pour eux.

N^o. XV.

Du Mercredi 27. Avril 1720.

*De l'absurdité & de l'impossibilité
d'une Puissance Ecclésiastique qui
soit indépendante de l'Etat.*

J'AI prouvé dans mes deux derniers discours que le Clergé d'Angleterre n'a ni juridiction, ni pouvoir ni autorité, de quelque nature qu'elle soit, qui ne

soient dérivés soit médiatement soit immédiatement du pouvoir législatif ; j'ai fait voir que chacuns des membres de ce corps ont juré ces principes ; l'intérêt vif que je prends à leur réputation me fait risquer de déplaire à quelques-uns d'entre eux, en prouvant qu'ils n'ont point juré en vain & qu'il seroit impossible d'établir une Eglise Nationale sur des principes différens.

Je me propose donc de montrer dans le cours de cet ouvrage, que rien ne peut autoriser le moins du monde la prétention chimérique de la distinction entre la puissance *Ecclésiastique* & la puissance *Civile*, à moins que l'on ne la regarde comme semblable à la distinction que l'on fait de la puissance *maritime* & de la puissance de *terre*, mot dont on se sert pour distinguer deux branches d'une même puissance exécutive. En effet faites disparoître l'établissement légal, & le Clergé ne peut exercer aucun pouvoir que celui qui dépend du consentement ou des opinions de la société ; proposition que je me promets de démontrer par la suite ; je défie tous les Ecclésiastiques réunis de prouver le contraire sans se jeter dans une mer d'absurdités.

Mais pour les tenir en bonne humeur je supposerai quant à présent que leur

système est vrai, & malgré les déclarations formelles de notre Sauveur, je supposerai que tandis qu'il étoit ici bas, il exerça une juridiction Ecclésiastique sur toute la terre ; qu'il l'a transmise à ses Apôtres, qui l'ont à leur tour transmise à leurs Successeurs ; qu'il est indubitable que l'Eglise Romaine & le Clergé d'Angleterre ont succédé à leurs droits. Bien plus je pousserai la condescendance jusqu'à ne point leur demander de quelle nature cette juridiction pouvoit être ; je regarderai comme un fait que cette autorité étoit temporelle, & qu'elle doit être soutenue & récompensée par des richesses, des titres, des équipages &c. &c. &c. S'ils veulent quelque chose de plus je le leur accorderai, pourvu qu'ils me permettent d'examiner quel usage ils pourront faire de ces concessions dans l'affaire dont il s'agit.

Je demanderai donc d'abord au Clergé d'où il prétend dériver son *hiérarchie* Ecclésiastique, composée d'Archevêques, de Patriarches, d'Evêques, de Doyens, d'Archidiacres, de Chanoines, d'Officiaux, de Commissaires, de députés aux Assemblées du Clergé, de membres des Cours Ecclésiastiques, de Curés, de Desservans, de Vicaires, enfin de tout le cortège des débitans qui vendent en détail les denrées

spirituelles. Je crains que tous les passages de l'Écriture & les Systèmes ne manquent ici au Clergé ; il sera difficile de trouver dans la Bible ces noms bizarres & divers , & on sera forcé de recourir en dernier ressort à l'autorité des hommes.

Si, comme je m'y attends, nos Prêtres me disent que le gouvernement de l'Église ayant été transmis des Apôtres aux Evêques, ceux-ci doivent jouir du pouvoir nécessaire pour l'exercer, & que par conséquent ils ont le droit de former des cours de Judicature, d'établir des Officiers Ecclésiastiques, & de leur donner un pouvoir suffisant pour remplir les objets confiés à leurs soins. Je leur demanderai pour lors, si cette autorité Episcopale, d'une si grande étendue, est donnée individuellement à chaque Evêque, indépendamment de tous les autres, ou si elle est donnée collectivement à tous les Evêques de l'Église entière, qui sont dispersés par toute la terre, mais qui sont unis de sentimens; ou si c'est à la pluralité d'un certain nombre d'entre eux assemblés dans un même lieu soit par hazard, soit de leur plein gré, soit par ordre des Souverains ? En effet tout le monde est obligé de convenir que si les Evêques ont reçu de Dieu même un pouvoir indépendant du Souve-

verain temporel, celui-ci n'a point le droit de limiter ce pouvoir, de le restreindre, de lui donner une forme; nul pouvoir ici-bas n'est en droit de changer ce que Dieu lui-même a établi.

Si chaque Evêque a reçu tout son pouvoir de la Divinité, comment ce pouvoir est-il borné par les limites d'un Diocèse ou distinct au point d'en rendre l'exercice criminel, illégitime, invalide au delà de cette enceinte? Qui est-ce qui a le droit de limiter un pouvoir donné par le tout-puissant? Ce ne peut être le Souverain temporel, qui ne peut se mêler d'une jurisdiction qui ne lui appartient pas, & qui doit souscrire aux volontés divines; l'Evêque lui-même ne peut limiter son propre pouvoir qui doit avoir toute l'étendue que Dieu lui a donnée. On ne peut pas supposer que cet Evêque reçoive son pouvoir pour lui-même, il en est le dépositaire pour le bien de la Chrétienté, ce seroit prévariquer que de ne point l'exercer en personne, ou de le partager avec d'autres, dont la probité ou la capacité ne peuvent jamais lui être suffisamment connues.

Outre cela quand les Evêques sont en dispute, ce qui doit arriver toutes les fois qu'ils ont des tempéramens, des Systèmes, des intérêts différens, que devien-

dra le monde chrétien? doit-il se ranger du parti de l'Evêque de Bangor, ou de celui de l'Evêque de Rochester? (*) ou bien doit-il suspendre son Christianisme jusqu'à ce qu'ils soient d'accord? Est-ce donc-là le rocher solide sur lequel l'Eglise de Dieu doit être bâtie?

Un corps d'hommes aussi nombreux que celui qui compose l'Eglise Chrétienne, ou la pluralité de ses membres n'a jamais pu & ne pourra jamais se rassembler; si la chose étoit possible, ces hommes divins ne feroient que se quereller & se battre; l'on peut donc assurer sans témérité qu'aucun établissement Ecclésiastique existant actuellement dans le monde, n'a pu tirer son origine d'une pareille assemblée.

Ainsi pour trouver l'origine du pouvoir Ecclésiastique il faut le chercher dans un Concile composé d'un certain nombre d'Evêques assemblés dans un certain tems, qui a du fixer les constitutions qui servent de base à leur autorité, sans cela nous serons obligés de la dériver du Magistrat civil ou bien il faudra convenir que c'est une usurpation. Ceux qui s'en tiennent aux premiers avis seront obligés de

(*) Le Docteur Benjamin Hoadley & le Docteur François Atterbury.

nous dire combien il faut d'Evêques pour décider de ces constitutions, & de nous apprendre qui seroient les Schismatiques, si les Evêques en nombre égal s'avisent de régler les choses diversement? il me semble que tous les partisans de notre haute Eglise, ainsi que de l'Eglise Romaine, conviennent que chacun des Evêques peut faire autant d'Evêques ou de gouverneurs Ecclésiastiques que bon lui semble, par conséquent s'il prenoit fantaisie à l'un d'eux de créer deux ou trois cens Princes de l'Eglise, ceux-ci auroient-ils droit de suffrage dans le College Episcopal? Je fais cette question parceque j'ai moi-même connu un Evêque Irlandois Papiste & yvrogne, qui pour un pot de biere forte eût fait autant d'Evêques qu'on eût voulu.

Des personnes aussi pénétrantes que les Evêques nous diront sans doute, que leur pouvoir vient de Dieu, mais que son exercice est limité & dirigé par le Souverain temporel. Je réponds qu'indépendamment de la belle distinction entre le pouvoir & l'exercice du pouvoir, vû que le premier est le droit de faire de certains actes qui constituent le dernier, répondre ainsi c'est passer condamnation. En effet il ne faut pas un plus grand pouvoir pour
con-

conférer l'autorité que pour l'ôter, or limiter & restreindre l'autorité c'est en ôter une portion, nul homme n'a plus de droit de priver un Souverain d'une partie de ses Etats que de lui ôter le tout ; à cet égard il ne peut y avoir de différence entre la Souveraineté Ecclésiastique & la Souveraineté Temporelle.

Si nos Ecclésiastiques n'étoient pas en possession de rendre leurs absurdités sacrées, ils n'auroient pas le front de nous dire que notre Sauveur a donné aux Evêques le pouvoir d'exercer la juridiction Ecclésiastique par toute la terre, que par conséquent tous les hommes doivent être leurs sujets spirituels ; mais qu'ici-bas ce grand pouvoir peut être limité, morcelé, borné à de certains districts ou Provinces plus ou moins étendues où un seul homme puisse l'exercer ; bien plus que quelques Evêques peuvent n'avoir point du tout de district, sans que cela empêche chacun d'eux d'avoir une juridiction universelle qui s'étende sur toute la terre.

Telles sont les absurdités & les contradictions que soutiennent ceux qui veulent concilier les droits divins de l'Episcopat avec les intérêts de la Puissance temporelle. J'ai déjà fait voir combien ces maximes étoient contraires à nos loix, à notre gou-

vernement & à nos Canons; j'ai montré qu'elles sont opposées aux aveux formels & aux sermens du Clergé lui-même; il est donc inutile de s'amuser à repousser les traits de quelques-uns de nos guides spirituels, qui décrivent nos loix en même tems qu'ils les souscrivent & les jurent, qui se plaignent hautement de ce qu'on viole leurs *droits divins*, & qui menacent de la vengeance céleste une nation où l'on usurpe ces prétendus droits. Cela posé dans mon premier discours j'examinerai la conduite de ces personages sublimes, & je ferai voir qu'ils ne peuvent se dispenser d'admettre mes principes, même dans les cas qu'ils prétendent leur opposer, & au milieu des cris qu'ils élèvent pour demander du pouvoir. Je compte suivre cette route, non que je me flatte de leur faire changer de conduite; les Ecclésiastiques sont en possession de ne point s'émouvoir des futiles raisonnemens des laïques; mais je me propose de défiller les yeux de leurs adorateurs aveugles afin de leur apprendre à connoître les idoles méprisables devant lesquelles ils se tiennent prosternés.

N^o. XVI.

Du Mercredi 4. Mai 1720.

De la contrariété qui se trouve entre les principes & la conduite des Prêtres de la haute Eglise. Avis au Clergé.

SI les Ecclésiastiques ont des *droits divins*, c'est-à-dire qui ne sont fondés ni sur la puissance civile, ni sur le consentement de la Société, ou ce pouvoir doit résider soit dans une seule personne, ou dans un certain nombre de personnes, que nous nommons Evêques, ou ce pouvoir doit être commun à tous. Si l'on admet la première supposition nous tombons dans le Papisme, si l'on admet la dernière nous tombons dans le Presbitérianisme. Mais je crois qu'il n'a jamais existé ou qu'il n'existe point sur la terre d'institution qui favorise le droit divin des Evêques, indépendamment du Pape ; par conséquent dans ce discours je n'ai d'autre objet que d'exposer les prétentions bizarres des partisans de la haute Eglise, que j'ai déjà fait voir si contraires à leurs sermens, à leurs souscriptions, & à la conduite même de leurs plus zélés champions.

Si les Evêques gouvernent l'Eglise de *droit divin* c'est un sacrilege, c'est une rébellion spirituelle que d'empiéter sur leur autorité merveilleuse. Mais alors que penserons-nous des éloges pompeux que l'on fait d'une Eglise que l'on dit être la plus sage de ce monde ?

Je suppose que tout le Clergé convient que le pouvoir législatif, entant qu'il concerne le Clergé, réside dans la *convocation*, composée de deux chambres, dont l'une est pour les Evêques & l'autre pour les Prêtres; il me semble pourtant que cette institution est totalement incompatible avec le *droit divin*; nos Ecclésiastiques de la haute Eglise, loin d'y avoir du regret ou de s'en plaindre, regardent comme très-important de soutenir les droits de la chambre-basse contre la chambre-haute, c'est-à-dire croient essentiel que les Prêtres se soutiennent contre leurs Evêques ou leurs Diocésains. Ils prétendent avoir un pouvoir concurrent avec le leur dans les actes relatifs au gouvernement de l'Eglise; ils s'arrogent le droit d'agir par eux-mêmes, de fixer le tems de leurs assemblées, de s'assembler aussi souvent & aussi longtems qu'il leur plait, de s'ajourner de leur propre autorité, d'entamer telle affaire que bon leur semble, de choisir leurs com-

missaires, d'excuser les absens, de vérifier les procurations, de juger des Elections, de censurer leurs membres, en un mot de faire de plein droit tous les actes relatifs à la chambre, qui juge par elle-même; quoique ces prétentions sentent le Presbitérianisme, elles sont adoptées par tous les membres de la haute Eglise, en même tems qu'ils attribuent aux Evêques seuls un *droit divin & apostolique* de gouverner l'Eglise.

C'est en soutenant ces droits de la chambre-basse du Clergé que consiste tout le mérite du Docteur Atterbury, qui est le champion actuel de la haute Eglise; ce mérite supplée en lui à la charité & couvre la multitude de ses fautes; cependant il est fâcheux & bien à craindre que le zèle qu'a montré en dernier lieu le Docteur Guillaume Wake Archevêque de Cantorbery, ne puisse guérir, & réparer la conduite qu'il a tenue ci-devant, lorsqu'il agissoit d'après les principes des Presbytériens, en défendant la Prérogative Royale & en soutenant le pouvoir de la chambre-haute du Clergé sur la chambre-basse. Quels sont ceux qui ont soutenu l'autorité des Evêques depuis la révolution contre le Clergé inférieur? c'étoient des Presbytériens. Quels sont ceux qui

étoient perpétuellement occupés à calomnier nos deux derniers Archevêques, notre Primat actuel, le feu Evêque de Salisbury, & tous nos plus dignes Prélats, sinon des Prêtres de l'Eglise haute & leurs adhérens? Qui est-ce qui a pris en main leur défense? ce sont des Presbytériens. Sans parler d'une infinité d'autres exemples qui prouvent l'inconséquence des Systèmes de ces Ecclésiastiques, qui ne sont jamais guidés que par leurs passions & leurs intérêts présens, & qui n'ont d'autre mesure pour juger du juste & de l'injuste, que ce qui flatte leur orgueil, leur ambition, leur avarice & leur vengeance.

Je puis dire en sûreté de conscience que l'unique motif qui m'a fait entreprendre cet ouvrage & qui me détermine à le continuer, c'est le desir de défendre la cause de la vertu & de la vérité, & de soutenir l'Eglise telle qu'elle est établie par la loi, en montrant aux laïques qu'ils sont libres, tant par les loix divines que par celles de leur Pays, qu'ils ne sont point les esclaves des gens d'Eglise, & que leurs prétentions hautaines n'ont aucun fondement. Je n'ai point désespéré de ramener nos Ecclésiastiques eux-mêmes aux principes de l'Eglise Anglicane qu'ils ont jurés & dont pourtant ils s'écartent sans cesse.

Mes vœux seront remplis si je puis contribuer à ces vues salutaires, c'est alors que je quitterai la plume de très-grand cœur.

Comme le haut Clergé ne peut avoir d'autres motifs pour soutenir ses principes qu'un intérêt temporel, très-opposé à l'esprit du Christianisme & aux loix de notre pays, je ferai tous mes efforts pour le convaincre qu'il se propose un objet qu'il n'obtiendra jamais, & je lui montrerai que comme le chien de la fable, il court après une ombre au lieu de la réalité.

Le sage Lord^e Halifax disoit très-bien que le Docteur Echard, dans son traité *sur le mépris du Clergé*, avoit omis la cause principale de ce mépris; *ce n'est pas tant, disoit-il, l'ignorance du Clergé que la science des laïques qui fait mépriser le Clergé.* Il est bien vrai que les nuages de la superstition & de la terreur qui nous ont toujours enveloppés sont en grande partie dissipés; dans le siècle où nous vivons un chapeau à larges bords, un rabat & une longue soutane ne sont plus regardés comme des marques de science & de vertu; il y a longtems que la comédie de la *répétition* (rehearsal) nous a fait remarquer que l'âne est le plus grave des quadrupèdes, & que le hibou est le plus grave des oiseaux; l'on paroît aujourd'hui persuadé que la

science vraie , la bonne éducation , la politesse , l'aisance dans la conversation , sont non seulement compatibles avec la Religion , mais sont très-propres à la rendre aimable ; en général on ne peut disconvenir que pour ces qualités , les laïques en général ne l'emportent sur le Clergé.

Nous voulons enfin nous servir de nos propres yeux , entendre de nos propres oreilles , toucher de nos propres mains. Nous ne nous payons plus d'un *il l'a dit* ; il est ridicule de vouloir persister à tromper des hommes qui ne veulent plus se laisser mener par le nez ; un cheval ne consent à tourner dans un moulin que quand on lui couvre les yeux , & les Philistins ne vinrent à bout de Samson qu'après l'avoir aveuglé. Cela posé , mes avis dussent-ils être inutiles , je conseillerois aux gens d'Eglise de changer de manœuvre , de se régler sur les vents & les courants de peur de faire naufrage ou d'échouer sur une côte où leurs prédécesseurs trouvoient assez d'eau pour naviguer sans danger.

Je sens bien que plusieurs membres de l'Eglise-haute Papiste se moqueront de mes conseils & croiront que les laïques sont encore assez fots pour que l'autorité Sacerdotale se soutienne ; ils se réjouiront &

s'applaudiront de l'ignorance qui régné dans nos universités, de la stupidité de nos gentilshommes de campagne, des terreurs paniques de nos femmes & de la constance inaltérable de la multitude qui suit toujours la routine; mais je leur rappellerai que ces beaux rêves les ont déjà trompés, & que la même chose peut arriver encore.

Je les prie donc de calculer ce qu'ils ont gagné, & de voir ce qu'ils ont ajouté à leur pouvoir par les derniers troubles & par les révolutions politiques auxquelles ils ont eu tant de part. Il est vrai qu'ils ont obtenu l'avantage de s'assembler & la liberté de se quereller à leur aise, mais ils n'ont pas acquis le droit de faire du mal à personne, M. Whiston lui-même s'est moqué d'eux. Tandis que leurs protecteurs faisoient leur cour à la France & au Prétendant, la Chambre-basse de convocation s'occupoit utilement ou s'amusoit à faire des formules de prieres pour la consécration des cimetières & pour les criminels condamnés au gibet.

Je crains bien que le Clergé ne soit point informé d'une chose qu'il lui importe de savoir; les *Tories* eux-mêmes ne veulent point être les esclaves des Prêtres, & ceux d'entre eux qui ont du sens se moquent des principes de la haute Eglise

en particulier, quoiqu'en public ils montrent de l'estime & du respect pour ceux qui les soutiennent. J'ai souvent été témoin de ce que j'avance ici; ainsi quelle que soit la haute idée que ces grands personnages ont d'eux-mêmes, ils ne sont réellement que des instrumens dans la main des factieux; ils battent les buissons pour eux; & pour leurs peines, semblables aux *chacals* on leur laissera tout au plus ronger les os des bêtes qu'ils auront fait entrer dans l'ancre du Lion.

Je n'aurois point pris la liberté de m'expliquer si clairement, si je n'avois pour objet de rendre service à quelques-uns de mes amis qui sont membres de l'Eglise haute, en leur fournissant des idées que l'on n'acquiert point dans les universités, dans les écoles ou dans les conversations qu'ils ont entre eux; je me flatte que quand ils auront considéré ce que je leur dis, ils changeront de note & tâcheront de réparer les maux qu'ils ont faits jusqu'à présent, en se rendant les défenseurs de la liberté Ecclésiastique & Civile; ils feront usage de leur influence sur la multitude pour faire régner la vraie religion, l'esprit de la concorde & de la paix; en un mot ils ne seront plus des incendiaires disposés à exciter des factions & des cabals. Grace que

Dieu veuille nous accorder dans sa miséricorde!

N^o. XVII.

Du Mercredi 11. Mai 1720.

*Des causes pourquoi les Prêtres
de l'Eglise haute sont les plus
méchans des hommes.*

IL paroîtroit assez naturel de supposer que des Ecclésiastiques qui ont reçu une éducation Chrétienne & savante, qui ont vécu sous une discipline sévère, qui ont dans leur jeunesse étudié les ouvrages de Platon, d'Aristote, de Cicéron & des autres anciens moralistes; qui ont lu l'Ancien & le Nouveau Testament; qui les regardent comme des livres inspirés par la Divinité; qui tous les jours assistent aux prières de l'Eglise & fréquentent les Sacremens, qui prétendent être appelés par l'Esprit Saint pour instruire le monde; qui passent une grande partie de leur tems à faire des instructions & des Sermons; qui sont journellement dans le cas de converser avec des malades & des dévots scrupuleux sur des matieres célestes & spirituelles; qui dans les Assemblées où ils con-

ferent ensemble & où, comme je le suppose, ils ne s'occupent que de prieres; il paroîtroit, dis-je, que de tels hommes devroient avoir des occasions continuelles de se perfectionner dans le chemin de la vertu & de la dévotion, devroient se croire obligés de donner de bons exemples & d'observer les loix de la décence, en un mot de tels hommes devroient être beaucoup meilleurs que les autres; cependant l'on remarque généralement qu'il n'en est point ainsi; on trouve que surtout dans l'Eglise Romaine, ainsi que dans d'autres Eglises, les Ecclésiastiques se rendent coupables des vices dont les suites sont les plus funestes & les plus contraires à l'esprit du Christianisme. On les voit ambitieux, orgueilleux, coleres, haïneux, vaindicatifs, fourbes, processifs, hypocrites, peu charitables, persécuteurs, séditieux, traîtres, parjures, tandis que beaucoup de laïques sont exempts de ces passions & montrent des dispositions contraires. Je ne parle point ici des autres vices tels que l'yvrognerie, la débauche, les juremens qui leur sont souvent communs avec les autres hommes.

Le dernier Evêque de Sarum convenoit de ces faits dans ses mémoires où il dit „ qu'il pense toujours favorablement des

„ laïques jusqu'à ce qu'il trouve des rai-
 „ sons pour changer de sentiment; mais
 „ qu'il ne pense pas de même sur le
 „ compte des gens d'Eglise, vû qu'il a
 „ trouvé tant de déréglemens dans les per-
 „ sonnes de leur profession, qu'il est tou-
 „ jours porté à en juger défavorablement,
 „ jusqu'à ce qu'il trouve des raisons pour
 „ en penser autrement.”

On a souvent cherché les causes de ce
 phénomène dont il est impossible de dou-
 ter. Quelques spéculateurs y sont fort
 embarrassés; pour moi, je n'y vois rien
 de plus difficile à expliquer, que dans les
 autres faits ordinaires que l'on voit chez
 les hommes, qui étant communs doivent
 avoir des causes faciles à découvrir. Cel-
 les de la dépravation du Clergé sont si
 simples à mes yeux, que je serois très-sur-
 pris de le voir se conduire autrement qu'il
 ne fait; ces causes me paroissent si néces-
 sairement liées à leurs effets que quand
 l'Histoire ne nous apprendroit rien sur les
 crimes des Prêtres, il seroit facile de con-
 jecturer quels ont dû être ces crimes & la
 conduite que le Clergé a du tenir dans
 tous les tems. Grotius nous dit que tout
 homme qui lit l'Histoire Ecclésiastique n'y
 trouvera que les excès & les vices des E-

vêques (*). Cette observation est vraie ; & peut s'appliquer à tous les Clergés du monde.

Le but de cette feuille n'est pas d'assigner les causes générales du fait dont il s'agit, ni les causes particulières qui rendent un grand nombre de nos Prêtres aussi méchans qu'ils le sont ; je compte examiner ces choses dans un ouvrage à part ; je me contenterai donc ici d'assigner les causes qui me paroissent influencer les plus directement sur les mœurs d'un grand nombre des membres du Clergé.

C'est dans la jeunesse que les hommes prennent les inclinations qui décident de la conduite bonne ou mauvaise qu'ils suivront pendant toute la vie ; les impressions, & surtout les mauvaises que l'on reçoit à cet âge, sont communément d'une très-longue durée. La jeunesse est encore un âge d'innocence où nous avons horreur du vice & où l'on ne commet point le mal sans se faire une sorte de violence à soi-même. Les premières idées des hommes & celles qui se présentent le plus naturellement à leur esprit les portent au bien, à la raison, à l'équité ; ils

(*) *Qui legit Historiam Ecclesiasticam, quid legit nisi vitia Episcoporum ?*

sentent l'intérêt qu'ils ont de bien faire, il n'y a que le mauvais exemple & le torrent du monde qui dépravent ces sentimens & qui nous portent à des actions mauvaises, mais lorsque l'innocence du jeune âge est une fois vitiée, l'homme peu à peu s'endurcit, il devient effronté dans le crime, & finit par le commettre sans honte ni remords.

Rien ne tend donc plus directement à corrompre les hommes, que de corrompre la jeunesse; plus ou s'y prend de bonne heure & plus ils deviennent méchans, alors on peut parvenir à détruire en eux l'innocence & la vertu au point de n'en laisser aucune trace; l'on est dans le cas de cette *Quartilla* dont parle Pétrone, qui ne se souvenoit plus d'avoir jamais eu sa virginité.

Cela posé il me paroît que les gens d'Eglise dans la plus grande partie de la Chrétienté, débutent dans le monde par une infraction manifeste des loix de la probité, par une corruption visible de l'innocence naturelle à la jeunesse, par une violence horrible qu'ils font à leurs consciences; je vais prouver ce que j'avance.

1°. Les jeunes gens que l'on envoie à nos universités sont de bonne heure apprivoisés avec le parjure; on les oblige en

entrant au college de prêter des sermens, qui sont, à quelques égards, impertinens & ridicules, & qui d'un autre côté sont mauvais & impossibles à tenir. Par là ils se familiarisent avec les faux sermens, ils ne regardent le serment que comme une formalité, & s'accoutument à le violer pour obtenir leur avancement.

2°. Lorsqu'ils prennent les ordres sacrés ils déclarent qu'ils se sentent intérieurement poussés par l'Esprit Saint à se charger des fonctions du saint ministere, quoique rien ne soit plus évident qu'ils ne sont intérieurement poussés que par le desir d'obtenir du pouvoir, des richesses, ou par la nécessité de se procurer de quoi subsister. D'autres se jettent dans les ordres faute de pouvoir trouver les moyens de se pousser par la Médecine ou la Jurisprudence, professions qui restent aux laïques; par conséquent il n'est point vrai qu'ils se sentent poussés intérieurement par le Saint Esprit; à moins que l'on ne suppose que l'Esprit Saint ne soit toujours prêt à concourir aux fantaisies des hommes qui changent avec leurs intérêts temporels; d'où l'on voit que ceux qui entrent dans les ordres sacrés se rendent coupables d'un mensonge évident & que ceux qui prétendent être poussés par le Saint
Esprit

Esprit prostituent impudemment leur conscience.

3°. Plusieurs membres du Clergé dans les Pays étrangers souscrivent des Articles de foi sans les croire. M. Whiston dans ses essais page 237. dit „ qu'il ne croit pas „ qu'il y ait à peine un seul Ecclésiastique, „ même dans notre Eglise réformée, „ pour peu qu'il ait examiné les choses „ avec attention, qui croie tous les trente-neuf articles dans leur sens propre „ & naturel.” Ce qui suppose que plusieurs de nos Prêtres sont très-incrédules, à moins qu'on n'aime mieux penser que très-peu d'entre eux examinent les choses avec attention. Mais l'artifice devient manifeste par les sophismes que plusieurs emploient pour justifier la souscription de ces articles, ce qui annonce qu'ils n'y croient point. 1°. Quelques-uns disent qu'ils les souscrivent comme des articles qu'ils s'obligent de ne point contredire, quoiqu'ils les regardent comme erronés. 2°. D'autres disent qu'ils les souscrivent dans le sens grammatical. 3°. D'autres prétendent ne les souscrire que dans un sens conforme à l'Ecriture Sainte. 4°. D'autres font choix d'un sens particulier dans lequel ils les souscrivent, & qu'ils prennent parmi les différens sens que ces

articles peuvent présenter. Je voudrois que la plûpart d'entre eux les souſcrivifſent avec des intentions pures & honnêtes, c'eſt-à-dire dans le ſens qu'ont eu en vue ceux qui ont compoſé ces articles, qui, pour prévenir la diverſité des opinions, ont prétendu que leur propre ſens étoit le plus conforme aux Saintes Ecritures, & qui par conféquent ne peuvent être ſuppoſés avoir voulu que ces Articles fuſſent oppoſés aux Ecrivains ſacrés que tous les lecteurs s'efforcent d'entendre dans le ſens unique que les auteurs ſe ſont propoſé. Que diſ-je! Les membres de la haute Eglise regardent comme une choſe ſi eſtimable de ſouſcrire les 39. Articles ſans y croire, que ceux qui les admettent dans leur ſens naturel paſſent pour des Presbytériens, c'eſt-à-dire des ennemis de l'Eglise.

4°. Tout Eccléſiaſtique en prenant poſſeſſion d'un bénéfice jure qu'*il ne ſ'eſt point rendu coupable de Simonie, ſoit en payant de l'argent, ſoit en s'engageant par contract, ſoit en faiſant des promeſſes, directement ou indirectement, par lui-même ou par d'autres, de ſa propre ſcience ou de ſon conſentement, à aucune perſonne, dans la vue d'obtenir la dignité, la place, l'office ou le bénéfice dont il ſ'agit; & il jure de ne point par la ſuite*

remplir les engagements de cette nature que d'autres pourroient avoir pris à son insçu, & qu'ainsi Dieu par Jésus-Christ l'ait en aide. C'est au lecteur à juger si quelques-uns des membres du Clergé violent ce serment; il verra que ceux qui pour obtenir leurs bénéfices font des présens, ou qui prennent des arrangemens avec les collateurs, ou qui tâchent de gagner leurs entours, ne sont pas moins coupables que ceux qui paient des bénéfices argent comptant avant ou après les avoir obtenus.

5°. Tous les Ecclésiastiques bénéficiers parmi nous prêtent serment de fidélité au Roi George, & l'on peut avec raison les regarder comme des parjures s'ils ne sont point aussi fideles à ce serment qu'à celui qu'ils prétendent avoir été du à Charles I, ou à Charles II, ou à la Reine Anne au commencement & à la fin de son règne. L'estime & la faveur que dans la haute Eglise l'on accorde à ceux qui se parjurent sur cet Article, & l'aversion que l'on montre à ceux qui sont fideles à ce serment, dont les premiers passent pour d'honnêtes gens fort attachés à l'Eglise, tandis que les derniers sont réputés des traitres à l'Eglise & des misérables, ne nous permettent point de douter que le nombre des parjures ne soit fort grand;

bien des laïques n'ont pas besoin de sortir de leur paroisse pour trouver au moins un parjure, & souvent davantage, lorsque la Paroisse a des Vicaires ou desservants.

Ainsi la difficulté dont il est parlé au commencement de cette feuille peut être résolue de la façon la plus simple ; il est aisé de concevoir que des hommes qui débutent ainsi dans le monde doivent surpasser en méchanceté les autres, ceux-ci entrent dans le monde d'une façon plus honnête, ils ne sont point obligés à y entrer d'une manière criminelle. Il est aisé de sentir que des bouchers & des Soldats doivent être moins sensibles que d'autres & que des filles une fois corrompues ne connoissent plus la pudeur.

N^o. XVIII.

Du Mercredi 18. Mai 1720.

Idées générales de l'imposture Sacerdotale.

Dans la huitieme feuille & dans d'autres j'ai lavé la Divinité de l'imputation d'avoir révélé ses volontés d'une façon obscure & inintelligible ; j'ai fait voir qu'elle s'explique d'une façon claire

& précise, qu'elle entre même dans les détails lorsqu'elle donne des préceptes aux hommes. Je vais maintenant dévoiler la conduite opposée que tiennent des hommes lâches & corrompus; je donnerai une idée générale des principaux artifices dont se servent les Prêtres de toutes les Religions pour empêcher leurs impostures de se découvrir & pour obtenir le chemin de la vérité, autant qu'il est en eux.

- Toute action ou toute opinion déraisonnable en matière de Religion ou de gouvernement, doivent être attribuées à une cause qui excite l'étonnement des peuples & qui leur dérobe la véritable. Les hommes, quelque souples que les Prêtres & les tyrans les aient rendus, ne veulent point se laisser mener par le nez, ni se laisser égorger & piller sans en savoir la raison. Le Pape, qui s'arroe le droit de juger pour tout le genre humain, & qui dévoue des nations entières à la destruction & à la damnation éternelle; qui a le droit de peupler le ciel & l'enfer de colonies suivant qu'il est bien ou mal payé; le Pape, dis-je, est conséquent à ses principes, en attachant à sa ceinture les clefs des deux mondes, & en prenant le titre de Vicaire-Général de la Divinité. Telles sont ses raisons & tous les Catholiques de l'Eu-

rope les trouvent parfaitement bonnes.

Sous les regnes précédens lorsque notre Clergé Anglois jugeoit convenable de nous livrer pieds & poings liés à nos Rois, comme des bestiaux & des bêtes de somme que l'on pouvoit engraisser & écorcher suivant sa volonté sacrée, les Prêtres nous disoient que Dieu l'avoit ainsi réglé; qu'un seul homme avoit reçu de lui le droit d'assouvir ses passions, sa rapacité, sa cruauté, ses fantaisies aux dépens de la vie & des biens de plusieurs millions d'autres; que nous serions infailliblement damnés si nous résistions au mal que l'on avoit droit de nous faire. Telles étoient pour lors les raisons du Clergé. Il est vrai que depuis quelque tems plusieurs de ses membres ont changé d'avis & de conduite; il sembleroit que nous sommes à présent dans un état de rébellion, ce qui est un crime affreux, & nous nous trouvons en conscience obligés de nous révolter sous peine de la damnation, pour nous exempter de la damnation qu'on dit être le châtiment de la révolte. Voilà comment nos Prêtres raisonnent quant à présent & toutes les fois que le gouvernement leur déplaît.

Ci-devant lorsque nos Prêtres se contenterent d'être Protestans, l'Eglise Ro-

maine étoit regardée comme la *Babylone Spirituelle*, la grande *Prostituée vêtue de pourpre*, la véritable *Sodome*, & le Pape étoit l'*Antechrist*, qui s'asséyoit insolemment dans le temple de Dieu & qui s'élevoit au-dessus de lui. Ces principes, quoique très-vrais, n'étoient point faits pour durer long-tems dans l'esprit de ceux qui les soutenoient; ainsi en peu de tems lorsqu'il vint à nos Prêtres la fantaisie de se mettre à la place du Pape, de parler & d'agir comme lui, l'Eglise Romaine devint tout d'un coup une Eglise véritable, une Eglise *Mere*; en un mot, la *vieille Prostituée flétrie*, la *Mere de la corruption*, devint tout-à-coup une beauté, & sa fille d'Angleterre voulut lui ressembler, pour les raisons alléguées ci-dessus.

D'où l'on voit clairement que quoique chaque imposture exige qu'on lui assigne une raison, cependant la moindre raison suffit & passe pour argent comptant: la multitude est imbécille & crédule, peu de gens examinent, il en est encore moins qui examinent avec succès. Cependant il est plus sûr d'établir l'imposture de maniere qu'elle ne puisse être examinée par l'*œil humain*.

Lorsque Numa Pompilius assuroit les Romains qu'il avoit des entretiens familiers avec la Nymphé Egérie, qui d'entre

eux pouvoit rendre visite à cette Nymphé, & lui demander s'il étoit vrai que ce Prince vécût intimement avec elle ? Quand Mahomet fit son voyage merveilleux dans l'autre monde sur sa monture *Elborach*, & raconta à son retour les merveilles qu'il avoit vûes, il n'y avoit personne en Arabie qui pût faire le même voyage pour lui donner un démenti. Quand ce même Prophète faisoit accroire qu'il conversoit avec l'Ange Gabriel, je n'ai point ouï dire que cet Ange ait jamais déclaré que le Prophète étoit un fourbe.

Dans les temples des Payens ni les Sybilles, ni les Prêtres, ni les Devins ni les Prophètes, ni les Pythies qui rendoient des Oracles, ni les fourbes mâles ou femelles qui prédisoient l'avenir, n'étoient jamais responsables pour les énigmes obscures ou les Oracles qu'ils rendoient; c'étoit un Dieu qui les inspiroit & qui jamais ne les contredisoit; il n'étoit point aisé de l'aller trouver pour s'informer de la vérité par soi-même; c'eût été un crime affreux de ne pas s'en rapporter à son Prêtre; autant eût-il valu se défier de Dieu lui-même; il falloit *captiver son entendement sous le joug de la foi* & s'en tenir à la parole du Prêtre; si l'on y eût manqué de foi, on eût été puni par la Divi-

nité, c'est-à-dire, l'on se fût exposé à la colere du Clergé.

Les mêmes artifices ont été toujours mis en œuvre par les imposteurs qui ont voulu tromper le genre humain ; ils se sont toujours retranchés contre l'examen ; ils lui ont opposé des mysteres, des incertitudes, des terreurs. Toutes les prétentions du Clergé Romain sont fondées sur des notions propres à exciter l'étonnement & les craintes des peuples ; lorsque l'homme a perdu tout courage & a l'esprit tourné, l'on en fait tout ce qu'on veut. Le dogme du purgatoire & l'opinion du pouvoir que les Prêtres ont de pardonner ou de damner, suffisent pour effrayer bien des gens, pour les rendre soumis à l'Eglise & généreux envers ses ministres, quelque chose qu'ils exigent. Nous savons que ceux-ci ne sont point faciles à contenter ; leur stile est communément *apportez-nous tous ce que vous avez, & suivez fidelement nos ordres.*

Je voudrois bien que l'on pût bannir au moins d'Angleterre ces impostures & ces prétentions hautaines pour les confiner aux contrées Papistes ou Mahométones. Mais on ne peut cacher ce qui fautive aux yeux ; les membres de la haute Eglise, ou du Clergé Jacobite, tendent à

dominer par les mêmes moyens ; ils s'efforcent de nous aveugler & de nous allarmer ; ils nous égarent du chemin de la raison & nous font jouer leurs ressorts dans l'obscurité ; toutes les lumières que nous pouvons tirer d'eux , c'est de nous dire que nous sommes dans les brouillards. Sans leur secours nous marchons de travers , & avec leur secours nous marchons à tâtons. Toutes les preuves dont ils s'appuient se fondent sur leur propre autorité , leurs assertions sont des règles & des loix pour nous , & nous sommes forcés de les suivre quand ils devroient nous conduire dans l'esclavage ou dans l'abyme. Si nous nous montrons rétifs , ou si nous secouons le joug de notre ignorance orthodoxe , on nous censure , on nous maudit ; le doute est une impiété , raisonner c'est être athée. Comment faire ? Il n'y a point de milieu , il faut être ou Schismatique , ou imbécille ; si nous nous éloignons de nos guides , nous sommes des hérétiques ; si nous les suivons aveuglément , nous sommes des stupides ; nous manquons de foi lorsque nous refusons de les croire , nous manquons de sens lorsque nous les croyons.

Il est vrai qu'ils nous renvoient à la Bible pour nous prouver ce qu'ils nous di-

sent; mais en vérité lorsque nous l'examinons nous n'y trouvons point leurs privilèges, au contraire nous y voyons leurs impostures. Hélas! quand nous y rencontrons un passage auquel ils nous ont renvoyés, nous permettent-ils de l'expliquer à notre manière? Non, très-assurément; ils veulent que nous nous en tenions au sens qu'ils y ont attaché. Il vous est très-permis de lire pourvû que ce soit avec leurs lunettes; vous pouvez examiner librement, pourvu que vous vous asservissiez à ce qu'ils ont décidé; vous pouvez exercer votre raison pourvû qu'elle ne vous mene à rien; enfin à vous permis de vous servir de votre jugement pourvû qu'il soit réglé par eux. N'est-il pas bien étonnant que des hommes de cette trempe aient eu le front de faire un crime à l'Eglise de Rome d'ôter la Bible des mains des fideles ou de la laisser dans une langue inconnue?

La guerre perpétuelle que nos Prêtres font à la raison, qu'ils ne traitent pas mieux qu'ils ne font l'Ecriture Sainte, est fondée sur une très-bonne politique; mais rien n'est plus plaisant que la façon dont ils l'attaquent. Ils raisonnent contre la raison, & font voir par mille raisons, que la raison ne vaut rien. Lorsqu'ils croient

que la raison est pour eux, ils s'en servent de toutes leurs forces pour convaincre ou pour confondre ceux qui osent penser sans leur aveu; voilà pourquoi dans leurs débats sur la Religion ils en appellent sans cesse à la raison. Mais nous ne devons point avoir égard à leur appel; si la raison ne vaut rien l'on ne doit point en appeler à la raison. Néanmoins comme il est impossible d'argumenter & de convaincre sans le secours de la raison il paroît que nos Prêtres se rendent coupables d'absurdité & d'ingratitude en décrivant la raison, dans le tems même qu'ils en font usage, & en tournant contre elle ses propres batteries.

D'après ce qui vient d'être dit on voit que ni l'Écriture Sainte ni la raison ne sont d'aucun poids jusqu'à ce que les Prêtres les expliquent & leur donnent un sens convenable; la parole de Dieu n'est la parole de Dieu que lorsqu'ils en ont fixé le sens & quand ils l'ont déclarée telle. Ainsi l'Écriture n'est qu'un mélange informe, un ragoût auquel il ne faut point toucher jusqu'à ce que nos cuisiniers spirituels lui ayent donné la sauce.

De tout ce qui vient d'être dit on peut conclure que les Prêtres prouvent tout ce qu'ils disent en l'affirmant, ou que leurs

prétentions sont les fondemens de leurs prétentions; ils bâtissent des hypothèses sur des faits prétendus, & ils argumentent d'après des maximes qui sont ou fausses ou impossibles à prouver. Lorsqu'ils ne peuvent nous convaincre ils nous étourdissent; quand ils ne peuvent nous persuader, ils nous font peur. Nous n'avons que deux moyens de nous assurer de la vérité de leur doctrine & de la validité de leurs droits, c'est la raison & la révélation; ils nous les ôtent toutes deux en rendant l'une obscure & en décriant l'autre comme dangereuse. Quel doit donc être le mépris que les Prêtres doivent avoir pour le reste des humains!

N^o. XIX.

Du Mercredi 25. Mai 1720.

L'autorité Ecclésiastique que prétendent les Prêtres est opposée à la Religion Chrétienne.

Puisque les opinions & les idées sur la Religion sont si différentes dans le monde, & comme chaque secte prétend posséder la vérité exclusivement, la ques-

tion la plus difficile est de savoir par quels moyens les hommes peuvent se garantir de l'erreur en matiere de Religion. Quelques-uns croient que pour y parvenir il falloit nécessairement qu'il y eût une Eglise infaillible, dans le sein de laquelle on fût à couvert des dangers qui résultent d'une croyance erronée ; d'autres se sont imaginé qu'il falloit que leurs Eglises, quoique faillibles, eussent de l'autorité en matiere de foi, afin de maintenir les peuples dans la croyance des points fondamentaux de la Religion.

Cependant il paroît que Dieu n'a point jugé l'un ni l'autre nécessaire, sans cela il se seroit expliqué plus clairement là-dessus que sur tout autre Article de la foi qu'il nous a révélée. Il nous auroit dit de la façon la plus formelle & dans les termes les plus clairs, qu'il avoit établi un juge & un guide infaillible sur les objets relatifs à la Religion, ou bien un corps d'hommes qui auroient une autorité sans appel dans la foi. Il auroit indiqué cet homme ou ces hommes afin que l'on pût recourir à eux dans les occasions ; notre croyance dépendant de ce juge ou de ces juges infaillibles, nous ne pourrions sans une révélation claire & positive qui les établît, être assurés de leur autorité & nous garantir de

l'erreur. D'ailleurs sans cette révélation les disputes sur la Religion seroient interminables.

Aucuns des défenseurs de l'infailibilité ou de l'autorité Sacerdotale ne prétendent que Dieu se soit formellement expliqué sur ce point dans les Saintes Ecritures, ils ne se fondent que sur des inductions qu'ils en tirent. Les Catholiques Romains sont partagés entre eux-mêmes sur le siege & sur l'étendue de l'infailibilité, de même que les Protestans ne sont point d'accord entre eux sur le siege & l'étendue de l'autorité Sacerdotale. Aux yeux du bon sens cette infailibilité ainsi que cette autorité sont des absurdités; l'infailibilité est absurde vû que l'Eglise infailible donne tous les jours des preuves évidentes de faillibilité; la prétention à l'autorité est absurde, vû qu'elle peut conduire les hommes à toutes sortes d'erreurs. Cependant la prétention à l'infailibilité est moins absurde que l'autre, vû qu'elle est une suite nécessaire de l'autorité, tandis que l'autorité sans l'infailibilité supposeroit que Dieu a donné à quelques hommes un pouvoir de conduire les autres à l'erreur & de renverser le Christianisme lui-même. Quoiqu'il en soit, l'une & l'autre sont très-ridicules, car il seroit très-ridicule de faire

dépendre le salut des hommes de la foi qu'ils auroient soit dans le Pape, soit dans le Docteur Swift, soit dans le Docteur Burgs; & si les hommes s'en tenoient à leur autorité, ils seroient des Papistes, des Swiftistes, des Burgessites, & non pas des Chrétiens ou des disciples de Jésus-Christ.

Si donc la Divinité n'a pas établi ni un juge infallible ni des hommes chargés de son autorité en matière de Religion, il faut qu'il y ait une autre voie pour que les hommes puissent se garantir de l'erreur, & pour qu'ils discernent quelles sont les vérités nécessaires à leur salut. Or notre divin Sauveur nous indique cette voie en ces mots, *tout homme qui desire de suivre la volonté (de Dieu) connoitra ma doctrine & il verra si elle est de Dieu ou si je parle de moi-même.* Cela signifie que tout homme qui a le cœur droit, des intentions pures, un desir sincere de faire la volonté de Dieu, possède le meilleur préservatif contre les dangers qui résultent de l'erreur en matière de Religion; & que Dieu en lui donnant son jugement & sa raison le met à portée de discerner suffisamment si la doctrine qu'on lui enseigne vient de Dieu ou des hommes, & si elle peut le guider dans la

recherche des vérités qui lui sont nécessaires.

Voilà la solution claire de la question proposée, & par conséquent voilà la religion pure; voilà le pur Christianisme que les hommes doivent embrasser s'ils veulent être guidés par Jésus-Christ l'auteur de cette religion sainte : cette religion est facile à connoître, elle s'apprend en peu de tems; elle dispense les hommes d'entrer dans les querelles obscures & interminables de leurs Théologiens, qui disputent entre eux pour savoir qui aura de l'autorité & en quoi cette autorité consiste; par là nous serons mis à notre aise, & nous ne serons point obligés de faire de profondes recherches pour savoir de quelle nature est l'autorité anti-chrétienne que les Prêtres veulent exercer les uns sur les autres ainsi que sur les laïques.

Quoique la chose soit si claire il n'est point étonnant que des personnes foibles aient aujourd'hui plus de foi en leurs Prêtres qu'en Jésus-Christ lui-même; ce sont des *Prêtriers* & non des Chrétiens. Dans le tems du Sauveur les Juifs étoient prêts à croire tous les imposteurs, & très-peu disposés à croire en lui: il dit lui-même *je suis venu au nom de mon Pere & vous ne m'avez point reçu; si quelqu'un vient en son*

propre nom vous êtes prêts à le recevoir ; comment pouvez-vous croire à des hommes qui se rendent gloire à eux-mêmes ? Si nous appliquons ces paroles à notre tems nous trouverons qu'elles signifient vous avez

» entre vos mains l'Écriture Sainte dans
 » laquelle je vous enseigne au nom de mon
 » Pere ; je vous y recommande de cher-
 » cher, d'examiner toutes choses par vous-
 » mêmes , & de n'appeller personne au
 » monde *Maître*, en matiere de religion.
 » Vous rejettez ces Ecritures parce que
 » vous ne voulez pas les entendre par
 » vous-mêmes ; mais dès qu'un homme
 » s'arroe l'autorité de les interpréter
 » vous le recherchez comme votre maître,
 » & vous prenez son nom ; comment pou-
 » vez-vous croire en moi & me suivre,
 » vous qui croyez à l'autorité des hom-
 » mes & qui rejettez l'autorité de Dieu ?

Le vrai Christianisme a trop d'ennemis pour qu'il ne soit pas utile d'en prouver la vérité par des argumens. Ainsi pour prouver la vérité de la Doctrine du Sauveur, j'observerai qu'un desir sincere d'accomplir la volonté de Dieu est le vrai préservatif contre les erreurs dangereuses. *Premièrement* c'est cette disposition que le Sauveur du monde nous montre comme la plus propre à recevoir les vérités divines,

& à nous rendre capables de distinguer ce qui vient de Dieu de ce qui vient des hommes, vû qu'un homme de bien est le plus susceptible d'avoir des idées justes de la divinité & des choses divines. *Secondement* une telle disposition suppose dans l'homme de l'impartialité dans la recherche de la vérité, elle le suppose détaché de toute opinion particulière; elle suppose qu'il est au dessus des passions qui pourroient l'aveugler, & qu'il n'a point de motifs pour se faire illusion à lui-même en adoptant des choses sans preuves, ni pour rejeter les choses qui sont évidentes. *Troisiement* Dieu ne peut point souffrir que des âmes honnêtes tombent dans des erreurs dangereuses, il dit lui-même qu'il leur servira de guide dans leur chemin. Ce Dieu dit par la bouche de Salomon „ si tu inclines ton oreille pour écouter la sagesse, „ si tu appliques ton cœur pour avoir l'entendement; si tu cries après la science „ & si tu élèves ta voix pour la connaissance; si tu la cherches comme de l'argent ou comme un trésor caché, c'est „ alors que tu entendras la crainte du „ Seigneur & que tu trouveras la science „ de Dieu.”

En effet la Bible est si claire, quant aux vérités nécessaires au salut, que la lecture

le plus rapide suffit pour les découvrir ; un Artisan qui y cherche la vérité ne peut manquer de la trouver, il ne court risque de s'égarer que lorsqu'il se livre sans réserve à des guides qui prétendent confondre sa raison & lui interpréter ce qu'il lit. Enfin *Quatrièmement* vivre d'une façon honnête & chercher la vérité sont les occupations les plus utiles pour les hommes, c'est en cela que consiste la perfection de leur nature, & par conséquent c'est tout ce que Dieu, qui est un être infiniment bon & raisonnable, peut exiger d'eux.

Je terminerai cette feuille, dont l'objet est de défendre le Christianisme contre des maximes Anti-Chrétiennes, par d'autres paroles de notre Sauveur. *Celui, dit-il, qui parle de lui-même cherche sa propre gloire, mais celui qui cherche la gloire de celui qui l'a envoyé, est un homme véritable & la justice est en lui.* C'est comme s'il eût dit ;
 „ Voici par où vous distinguerez celui
 „ qui vient de Dieu, d'un imposteur. Si
 „ un homme cherche sa propre gloire &
 „ sa propre autorité, vous pouvez en
 „ conclure que Dieu ne l'a point envoyé.
 „ Quelles que soient ses prétentions il ne
 „ parle que de lui-même, il ne prêche
 „ que lui-même ; mais celui qui cherche
 „ l'honneur de Dieu sans chercher son

» propre intérêt , son propre profit , sa
» propre autorité , un tel homme ne trom-
» pe point , & vous pouvez en conclure
» qu'il n'est point un imposteur ou un
» fripon.

*Questions sur l'autorité en ma-
tiere de foi.*

1^e.

Existe-t-il parmi les hommes un auto-
rité en matiere de foi ?

2^e.

En quoi cette autorité existe-t'elle ?

3^e.

Qui sont les hommes dépositaires de
cette autorité ? & en particulier qui sont
les hommes qui ont cette autorité en Chi-
ne , en Turquie , en France , en Angle-
terre , en Ecosse , en Hollande , à Han-
ovre & en Suede ?

4^e.

Des hommes d'un Pays ont-ils en ma-
tiere de foi de l'autorité sur des hommes
d'un autre Pays ; & qui sont ceux qui jouis-
sent de cette autorité ?

5^e.

Y a-t-il dans la Communion Romaine des personnes qui ayent de l'autorité en matiere de foi sur les autres membres de cette même communion, & qui sont ces personnes?

6^e.

Y a-t-il dans la Communion Anglicane des personnes qui ayent de l'autorité sur les autres membres de la même communion, & qui sont-elles?

7^e.

Y a-t-il dans l'Eglise Romaine des personnes qui en matiere de foi ayent de l'autorité sur les membres de l'Eglise Anglicane?

8^e.

Si quelques personnes de l'Eglise Anglicane ont en matiere de foi de l'autorité sur d'autres membres de la même Eglise, & s'il n'y a dans l'Eglise Romaine personne qui ait de l'autorité sur les autres membres de l'Eglise Romaine, quelles raisons peut-on assigner pour attribuer une pareille autorité à quelques personnes de l'Eglise Anglicane sur les autres membres de cette Eglise, qui ne soient également fortes

pour attribuer la même autorité à quelques personnes de l'Eglise Romaine sur les autres membres de cette Eglise?

9^e.

S'il y a dans l'Eglise Romaine des personnes qui en matiere de foi ayent de l'autorité sur les autres membres de la même Eglise, n'y avoit-il pas dans l'Eglise Romaine des personnes qui avoient la même autorité avant la réformation?

10^e.

Les laïques, c'est-à-dire tous ceux qui n'ont point d'autorité en matiere de foi, ont-ils dans l'Eglise Romaine le droit de s'opposer aux personnes qui ont cette autorité & de les empêcher de l'exercer dans cette Eglise? ces laïques ou ces particuliers ne sont-ils pas obligés de se soumettre à ceux qui exercent cette autorité?

11^e.

Dans l'Eglise Romaine les laïques ou particuliers ont-ils droit de s'opposer à l'exercice de l'autorité des personnes qui en ont en matiere de foi dans cette Eglise? ces particuliers ne sont-ils pas obligés en conscience de se soumettre à ceux qui exercent cette autorité?

12^e.

Dans toutes les Eglises du monde les particuliers ont-ils le droit de juger si les Articles de foi de leur Eglise sont erronés ou non ?

13^e.

Les particuliers sont-ils en droit de se séparer de la communion d'une Eglise dont ils jugent que la croyance est erronée ?

14^e.

Les particuliers ont-ils le droit de se séparer de la communion de toutes les Eglises, si ils jugent qu'elles se trompent toutes en matiere de foi ?

15^e.

Les particuliers qui se séparent de la communion de toutes les Eglises parce qu'ils les jugent dans l'erreur, ont-ils le droit de former entre eux une nouvelle Eglise ? ou bien faut-il qu'ils vivent sans culte public & sans être membres d'aucune Eglise particuliere ?

16^e.

Si les particuliers ont le droit de juger si les Articles de foi reçus dans leur Eglise sont erronés ou non, s'ils ont le droit de

se séparer de la communion de celle qu'ils croient être dans l'erreur; s'ils ont le droit de se séparer de toutes les Eglises lorsqu'ils les jugent dans l'erreur en matière de foi; & si les particuliers ont droit de former une Eglise nouvelle séparée de toutes les autres, quelle autorité en matière de foi peut-il rester à aucunes personnes d'aucune Eglise?

17^e.

Ne suivra-t-il point des réponses que l'on fera sur les questions précédentes, ou qu'il ne peut point y avoir d'autorité en matière de foi parmi les hommes, ou que cette autorité en matière de foi doit résider toute entière dans une seule personne ou dans plusieurs personnes de l'Eglise Romaine?

18^e.

S'il réside une autorité en matière de foi dans une ou dans plusieurs personnes de l'Eglise Romaine, cette personne ou ces personnes ne doivent-elles pas être infaillibles dans l'exercice de cette autorité; c'est-à-dire l'infailibilité n'est-elle pas une suite nécessaire de cette autorité? Ou du moins ne faut-il pas que cette autorité produise les mêmes effets que l'infailibilité, c'est-à-dire soumette entièrement les esprits

& dirige la conduite de ceux qui sont subordonnés à cette autorité?

19^e.

S'il n'existe point parmi les hommes d'autorité en matière de foi, & si chaque homme est en droit de juger par lui-même en matière de foi, comme les Protestans le prétendent, le Magistrat civil est-il en droit de faire passer en loi des Articles de foi qui n'ont nul rapport avec le repos de la Société, & de décerner des récompenses à ceux qui admettent & des peines contre ceux qui rejettent ces Articles de foi; ou bien ce Magistrat civil peut-il légitimement mettre ceux des sujets qui s'opposent à leurs Articles de foi sur un autre pied que les autres? En agissant de la sorte ce Magistrat ne s'arrogé-t-il point une autorité en matière de foi, & ne se rend-il pas coupable d'une invasion manifeste du droit que les particuliers ont de juger par eux-mêmes?

20^e.

Si les hommes ont le droit de juger par eux-mêmes en matière de foi, le Magistrat civil a-t-il le droit de les empêcher d'être libres & impartiaux dans leurs jugemens?

Les récompenses accordées à ceux qui adoptent certains Articles de foi, & les punitions décernées contre ceux qui refusent de les admettre, sont-elles propres à faire juger avec candeur & impartialité, de la vérité ou de la fausseté des Articles de la foi?

Lettre à un Ecclésiastique dans laquelle on fait voir l'impossibilité de donner son assentiment à des choses que l'on ne comprend point.

MONSIEUR.

J'AI été très-surpris hier au soir de recevoir votre lettre du 24. qui est relative à la conversation que nous eûmes chez M. B. il y a environ un an; vous dites que je soutins alors plusieurs paradoxes, tendans à faire voir en gros qu'il étoit impossible qu'un homme donnât son assentiment à ce qu'il ne peut comprendre. Vous ajoutez que peut-être aviez-vous pour lors mal défendu votre cause, & que d'ailleurs vous ne donnâtes

pas toute l'attention requise aux réponses que vous me fîtes. En conséquence vous m'écrivez à présent pour me prouver la fausseté de mon assertion & vous m'engagez à vous répondre en cas que vous ne réussissiez point à me convaincre.

J'ai relu votre lettre quatre ou cinq fois pour me mettre plus en état de me conformer à vos desirs, mais comme je n'entends point ce que vous dites sur le point dont il s'agit je suis dans l'impossibilité de vous satisfaire; faute de vous comprendre je ne puis ni céder à la force de vos argumens ni vous répondre. Selon moi pour croire il faut entendre; il me semble que cela est nécessaire dans tout raisonnement & dans tout discours; je trouve aussi impossible de parler de ce que je n'entends point que de croire ce que je ne puis comprendre.

Néanmoins pour vous satisfaire je vais tâcher autant que je pourrai, de vous préparer à m'entendre, sans pourtant prétendre vous convaincre; je vous prie seulement de vous en tenir à la lettre.

Puisque vous vous êtes proposé de me convaincre de la fausseté d'une proposition que j'ai avancée devant vous & que je vous ai expliquée, c'étoit à vous de me réfuter dans le sens que je vous ai

expliqué. Mais à en juger par votre lettre il me paroît que vous n'entrez nullement dans la question.

Car 1°. comment pouvez-vous pour me convaincre vous servir de l'exemple de l'assentiment que je donne à des relations de faits existantes avant que je fusse né, ou à des relations venues de Pays que je n'ai jamais vû ? comment pouvez-vous en conclure que je dois croire ce que je ne comprends pas, & en appeller à ma propre expérience ? cette expérience est contre vous & je puis vous assûrer que je n'adopte aucune proposition même sur des faits soit passés soit présens, ou sur des choses arrivées soit à Rome soit à Londres, à moins que je ne les puisse comprendre.

2°. Si vous étiez entré dans la question comment auriez-vous pu imaginer que c'étoit à moi de prouver que ce qui n'a aucun rapport avec mon entendement n'en peut avoir avec celui d'aucun autre ? qu'est-ce que cela peut avoir de commun avec la question dont il s'agit ? Cette question peut s'accorder avec notre ignorance sur mille choses qui existent, & avec la supposition de l'existence d'autres êtres bien plus éclairés que nous, ainsi que toute proposition que l'on peut avancer,

& qui ne suppose aucunement que notre science s'étende à tout. Ce que j'affirme c'est que ce qui ne peut être compris par moi, ne peut point m'être exprimé par une proposition, ne peut point obtenir mon assentiment.

3°. Si vous étiez entré dans la question comment auriez-vous pu vous prévaloir contre moi de ces mots de St. Paul, *nous ne connoissons qu'en partie, nous ne prophétisons qu'en partie*, & regarder ce passage comme décisif contre moi? quelle liaison y a-t-il entre ces mots pour en conclure que nous pouvons assentir à ce que nous ne comprenons point? pour moi je suis si étranger à cette façon de raisonner, & j'en vois aussi peu la liaison que si vous eussiez dit, *je suis un Théologien de l'Eglise Anglicane telle qu'elle est établie par la loi, ergo les laïques sont obligés d'admettre ce qu'ils ne peuvent comprendre.*

Mais pour venir au but, la proposition que vous traitez de *paradoxe* paroîtra évidente par elle-même à tous ceux qui sont capables de penser & d'entendre les termes; elle est la base de toute logique & de tout raisonnement; & à moins que deux hommes ne s'accordent à l'admettre, ils n'ont point de principe commun d'après lequel ils puissent raisonner ensemble; ils fe-

roient sans cela de leur raisonnement un ramage de Perroquets, un assemblage de sons dépourvus d'idées ; je crois donc devoir vous expliquer ma proposition de manière à vous la faire entendre, & si vous m'objectez que ce que je vous dis suppose la chose en question, savoir, *qu'il est nécessaire que vous compreniez ce que je dis avant que de l'admettre*, je ne saurai qu'y faire, à moins que je ne découvre un moyen de vous instruire de mes pensées sans vous les faire comprendre.

1°.

Tout assentiment doit avoir une proposition pour objet.

2°.

Toute proposition soit qu'elle ait rapport à des spéculations ou à des faits, est composée de mots ou de termes qui ont chacun une signification distincte ; & toute proposition doit être composée pour le moins de trois mots ou termes dont les deux extrêmes doivent pour être niés ou affirmés, avoir quelque liaison les uns avec les autres.

3°.

Assentir à une proposition c'est admettre sa signification, ou la chose représentée

tée par les termes de la proposition, & rien de plus que ce que ces termes signifient.

4°.

Connoître le sens des termes employés dans une proposition, c'est ce que j'appelle comprendre une proposition.

Je crois que tous ces principes sont évidens par eux-mêmes relativement à toutes les propositions soit divines soit humaines, soit qu'elles nous enseignent des spéculations, soit qu'elles nous apprennent des faits; pour vous mettre à portée de les saisir, je vais établir trois cas, qui serviront à applanir toutes les disputes sur les mysteres.

Premièrement. Supposons que Dieu pour instruire le genre humain fit publier un livre en langue Galloise qui entre autres propositions contînt celle-ci, *trois personnes distinctes, le Pere, le Fils, le Saint-Esprit, dont chacune est Dieu, constituent un seul Dieu.* Dans ce cas faute d'entendre le Gallois, je ne pourois comprendre le sens de ces paroles de Dieu, & par conséquent je ne pourois l'assentir au sens que ces mots présentent, mais sachant que Dieu est la vérité même, aussitôt que j'entends ce que Dieu dit, je suis prêt à donner
mon

mon assentiment à ce qu'il dit.

Secondement. Que cette proposition soit en Anglois, le cas sera précisément le même. Si les termes dont elle est composée sont employés en dix mille sens différens, & si deux Auteurs Anglois ne sont point d'accord à leur donner la même signification, si Dieu ne manifeste nulle part ce qu'il veut dire par ces termes, je suis aussi embarrassé que s'il eût parlé Gallois, & je ne puis rien dire si non que je suis prêt à donner mon assentiment aussitôt que je saurai ce dont il est question.

Troisiemement. Supposons que Dieu publie la proposition précédente, & qu'en même tems il ne nous donne qu'une idée partielle & imparfaite du sens des mots qui la composent, relativement à l'idée qu'en ont les Anges ou des êtres plus éclairés que nous, il est évident que notre assentiment ne peut tomber que sur ce que Dieu a voulu nous révéler: quant à ce qu'il nous cache, il ne nous est point exprimé par ces termes, & à l'égard de cette portion obscure & mystérieuse, nous ne pouvons qu'avouer notre ignorance, en nous tenant prêts à donner notre assentiment à un plus grand nombre de choses, quand il lui plaira de nous en révéler davantage. C'est ici le lieu de répondre à

la question que vous me faites, si j'admets une chose comme vraie ou comme probable, quand elle n'est pas dans toutes les parties l'objet de mon entendement? Je réponds que j'admettrai comme vrai ou comme probable, ou que j'assentirai au sens qui m'est présenté par les termes de la proposition, mais que la partie qui ne me présentera aucun sens ne sera point pour moi une partie de la proposition & par conséquent ne peut être l'objet de mon assentiment.

Cela posé, il me paroît qu'un homme ne peut point donner son assentiment à ce qu'il ne comprend point, par conséquent toutes les propositions mystérieuses ainsi que tout ce qui est mystérieux dans une proposition, sont des matieres sur lesquelles notre esprit ne peut point exercer d'autres actes, sinon de s'humilier, de reconnoître son ignorance, & d'être disposé à recevoir des instructions ultérieures.

D'après ces principes, Monsieur, je crois pouvoir, sans vanité & comme il est du devoir de tout Chrétien, vous déclarer que je me flatte de comprendre tous les Articles fondamentaux de la Religion Chrétienne, & que par là je suis en état de rendre raison de la foi qui est en moi & de la défendre contre toutes les objec-

tions, car je pense que plus un homme est capable de comprendre sa cause plus il est en état de la défendre: mais il m'est impossible de concevoir comment un homme peut se regarder comme Chrétien, tandis qu'il avoue qu'il n'entend point les Articles nécessaires pour le rendre Chrétien, ni comment un homme peut prêcher à d'autres, ce qu'il reconnoît ne point entendre; c'est-à-dire, comment il peut faire comprendre aux autres ce qu'il ne comprend pas lui-même: enfin je ne puis concevoir comment des hommes peuvent se croire ou plus sages, ou plus éclairés, ou meilleurs parce qu'ils écoutent ce qu'ils ne peuvent comprendre, ce qui est le cas des prédications. Mais la connoissance que j'ai des hommes m'apprend qu'il y en a de deux especes; les uns sont des Perroquets instruits ou qui parlent, les autres sont des Perroquets non instruits ou qui ne parlent point. L'absurdité est le privilege exclusif des premiers, l'ignorance est l'appanage des derniers; ceux-ci ou n'ont que fort peu d'idées, ou n'ont point la faculté de se livrer a des études sublimes dont l'effet est de rendre complètement absurde.

Vous prétendez, Monsieur, que j'ai avancé un autre paradoxe en niant la réalité de la distinction entre les choses qui sont

au dessus de la raison & celles qui sont *contraires* à la raison. Je ne me rappelle pas si je l'ai dit ou non. Quant à cette distinction je vous réponds en deux mots en vous priant de me dire clairement ce que vous entendez par ces mots, car je n'entends point le sens que vous leur donnez; alors je vous dirai à mon tour s'il peut y avoir une distinction sans différence. Jusqu'à ce que vous définissiez les termes de façon à me faire comprendre ce que vous entendez, je ne puis y rien comprendre, & par conséquent je ne puis rien affirmer ou nier de cette distinction.

Quoique votre lettre contienne tant de choses que je n'entends point, je veux cependant vous rappeler ici en passant un petit nombre de questions que je crois comprendre; telles sont de demander, si je suis de bonne foi? si je parle sérieusement? si j'admets les Saintes Ecritures? mais comme ces questions ne sont que des *personalités* & ne font rien au fond de la chose, je ne m'y arrêterai point: d'ailleurs il seroit inutile de traiter ces matieres dans une lettre quoiqu'elles pussent, peut-être, fournir de beaux argumens pour éclaircir des points théologiques soit dans la chaire soit dans un livre imprimé.

Je suis &c.

N^o. XX.*Du Mercredi 1. Juin 1720.**Sur les Chapelains ou Aumôniers.*

Comme dans les entre-actes des tragédies les plus sérieuses il est permis d'égayer les spectateurs par une danse, une pantomime ou une chanson, je crois pouvoir dans ces feuilles amuser mes lecteurs par une dissertation sur les aumôniers ou chapelains: ce sont des domestiques fort couteux que l'on ne trouve que chez les grands & dans les maisons opulentes. Il n'est point décidé en quel tems ce meuble respectable a commencé d'être en usage, mais il est sûr que les aumôniers ont été omis dans la liste des Officiers Ecclésiastiques dont il est fait mention dans le Nouveau-Testament. St. Paul a oublié d'en parler, c'est une omission dans laquelle M. Collier n'est point tombé, il a suppléé à ce que n'a point dit l'Apôtre.

Il y a tout lieu de croire que les aumôniers furent inventés dans des tems d'ignorance & de barbarie; l'usage a continué ce que l'ignorance a commencé. C'est à ces tems obscurs que l'on doit attribuer l'étonnante multiplication des Moines &



des Prêtres fainéans & trompeurs, à l'es-
 sain nombreux desquels ces Lévites furnu-
 méraires se feront sans doute agrégés. On
 fait que des Prêtres indignes & fourbes ont
 toujours alimenté la superstition, bien per-
 suadés qu'à son tour cette superstition les
 nourriroit; c'est ainsi que la superstition
 & le Sacerdoce s'engendrent réciproque-
 ment & se prêtent des secours mutuels.

L'office d'un chapelain domestique,
 suivant M. Collier, consiste à prier pour
 ceux qui l'emploient, à leur donner des
 bénédictions & des absolutions, *actes, qui,*
 selon lui, *annoncent une autorité ou une ju-*
risdiction. Si cette assertion étoit vraie elle
 suffiroit pour anéantir la charité, car en
 raisonnant de cette manière je dois crain-
 dre de donner un liard à une pauvre fem-
 me, vû que cela pourroit l'engager à prier
 pour moi & à me bénir, & par consé-
 quent lui donneroit une *autorité, une ju-*
risdiction sur moi; or qui est-ce qui n'ai-
 meroit mieux refuser de faire l'aumône
 que de se départir de sa liberté?

Pour montrer que M. Collier prétend
 très-sérieusement attribuer cette autorité à
 ce Prêtre domestique, il lui met la verge
 en main, même contre le maître de la
 maison, qu'il paroît avoir le droit de con-
 seiller, d'exhorter, de réprimander, *actes*

qui, dit-il, ne seroient point compatibles avec l'état d'un Serviteur. D'où l'on voit que M. l'Aumônier est plus sage & plus saint que Mylord, & ne doit rien à celui-ci comme domestique.

Après avoir prétendu que les fonctions du Clergé sont de la même nature que celles des Anges, il ne veut pas que le moindre de ses membres puisse être le Serviteur d'aucun homme de quelque rang qu'il soit ; en conséquence il attaque le Statut de l'an 13^e. de Henry VIII. parce que les patrons des chapelains y sont appelés leurs maîtres. Cependant s'il est vrai, comme M. Collier le rapporte d'après l'Evêque Latimer, que quelques-uns de ces Aumôniers ayent été autrefois employés dans les cuisines des grands, je ne vois pas que cela doive blesser leur réputation, vû que ces emplois ne pouvoient nuire en rien à leur juridiction sur les personnes qui les employoient. Ainsi je ne puis critiquer, comme font quelques-uns, l'Auteur de la Comédie qui a pour titre *la femme dédaigneuse*, pour avoir mis un panier au bras de l'aumônier Roger pour aller chercher des œufs au marché, puisque, selon l'Evêque que cite M. Collier, cela faisoit autrefois partie de son ministère.

M. Collier se plaint dans la partie pre-

miere de ses *essais* qu'il y a des gens qui ont un Aumônier sur le même pied qu'un laquais , & il prétend que c'est vouloir s'arroger des honneurs divins & se mettre en la place de Dieu que de compter un Prêtre consacré au nombre de ses valets. Mr. Lesley s'exprime encore d'une façon plus forte & plus concise, il ne veut point qu'aucun homme , soit Prince soit Sujet , dise, *mon chapelain, mon aumônier*, dans un autre sens que lorsqu'il dit, *mon Dieu ou mon Roi*.

Ainsi suivant ces Messieurs, tout homme qui prend un chapelain à ses gages prend un maître. Que cela vous serve d'avertissement Princes, Grands & Riches de la terre! Souvenez-vous des hommages que vous devez aux Souverains spirituels que vous ne prenez à votre service que pour en faire vos Supérieurs. Vous ne leur donnez du pain & des gages que pour qu'ils dominent sur vous.

Milton, quoique d'ailleurs un homme de mérite & d'un très-grand génie; mais qui, sans doute, n'avoit pas le bonheur de sentir l'utilité de ces *Souverains domestiques*, en parle avec mépris. Il prétend que l'on peut les mettre sur le même pied que les premiers domestiques d'une grande maison, & que chez un homme trop

riche & trop paresseux pour faire ses prières & dire son *benedicite* lui-même, on peut les regarder comme les *Ecuyers-tranchans de la dévotion*. Aujourd'hui on n'en a point cette idée, l'aumônier est regardé comme le meuble le plus honorable de la maison; on le prend plutôt par faste que pour l'amour de ses prières. Autrefois il sortoit de table après le premier service, maintenant on lui permet de rester à l'entremets. Autrefois la femme-de-chambre étoit son fait, aujourd'hui il porte ses vues plus haut; il peut prétendre à Madame, ou bien il peut moyennant de l'argent la faire épouser à d'autres; ou enfin il peut la gouverner si elle est laide & bigotte.

De plus il faut convenir que dans une grande maison l'aumônier est bon à mille choses, excepté à celles qui tiennent à ses fonctions; il se mêle de tout, il est l'espion des maîtres & des valets; il connoit les affaires de la famille, il les apprend aux autres; il seme des disputes entre les domestiques; il se querelle avec le maître-d'hôtel; la maison se partage en deux factions; & l'homme de Dieu ayant communément les femmes de son côté, est sûr de l'emporter. D'ailleurs le Docteur se connoît en vin, il a du zèle pour faire

&c. ils doivent se conformer à la loi qui doit leur servir de règle ; elle a fixé le sens de la Bible dans les 39. Articles & dans la liturgie établie dans notre Pays. Le principal objet de l'institution des Prêtres, est d'instruire les hommes dans la Religion & la morale, ou de les rendre meilleurs qu'ils ne seroient sans leur secours ; pour cet effet ils sont gagés & jouissent de très-grands revenus qui en comprenant les terres, les dixmes, les rentes, les droits, & le casuel, peuvent monter à deux millions de livres sterlings par an ; en cela ils different des Officiers de paroisse ci-dessus mentionnés, qui rendent un grand nombre de services très-réels à la Société sans aucune récompense. Mais comme de rendre les hommes sages & bons est le plus grand bien qu'on puisse leur faire soit en ce monde soit pour l'autre, chacun doit regarder les revenus de l'Eglise comme très-bien employés, si les hommes sont sages & bons dans la proportion de l'argent qu'ils payent pour le devenir ; & d'un autre côté l'on doit les regarder comme très-mal employés, si les hommes ne font aucuns progrès ni en science ni en vertu, & encore bien plus s'ils deviennent plus ignorans & plus méchans par les leçons & les influences de leurs guides.

Dans tous les autres cas nous nous occupons très-soigneusement de l'emploi de notre argent; nous examinons si ce qu'on nous donne en échange est de quelque valeur, surtout quand il s'agit de sommes considérables. Il est donc très-important pour nous de porter la même attention dans une affaire qui nous coûte si gros, afin que, si le Clergé ne remplit point ses engagements & ne mérite point les revenus dont il jouit, nous puissions prendre des mesures pour lui faire gagner son argent, car il dépend de nous autres laïques, qui avons en Angleterre le droit de choisir & d'établir nos législateurs ou représentans de rendre le Clergé utile, & c'est ou ignorance ou friponnerie si nous ne le rendons pas tel qu'il doit être.

Il me semble que la tolérance & la liberté de conscience accordée en Angleterre par la loi nous fournissent l'occasion d'examiner cette affaire plus mûrement que l'on ne pourroit faire dans les Pays Catholiques Romains, où l'on ne jouit pas de la même liberté. Nous avons parmi nous une Secte nombreuse connue sous le nom de *Quakers* ou *Trembleurs*, dans laquelle il n'y a point d'Officiers spirituels payés pour enseigner; tout homme chez eux sans aucun émolument, apprend aux

autres ce qu'il fait, & leur parle soit en public soit en particulier suivant sa capacité & quand il le juge à propos. Nous pouvons donc comparer la sagesse & les vertus des membres de notre Eglise Nationale avec celles des *Quakers*, qui n'ont point parmi eux de titres ni de distinctions, mais chez qui tous les états sont confondus: d'après cette comparaison nous pouvons juger si les deux millions de livres sterlings que nous dépensons par année sont bien ou mal employés.

Personne ne disconvientra que les *Quakers* ne naissent avec les mêmes talens & facultés que nos gens d'Eglise. Il est encore évident que sans le secours d'un Clergé bien chèrement payé les *Quakers* sont tous aussi instruits de la Religion que les membres d'aucune autre Eglise Chrétienne. Ils entendent & comprennent aussi bien que nous la nature & les attributs de Dieu; le dogme de la Trinité, la doctrine de la satisfaction, de la prédestination, de la grace, du libre arbitre, le mystère de l'incarnation &c. sont des choses qu'ils entendent aussi clairement que nos Prêtres & sur lesquelles ils s'expriment tout comme eux; cela est si évident que l'on ne peut en douter. Je conviendrai que les *Quakers* sont entichés de quelques

erreurs , quel est l'homme qui en soit exempt. ? Mais je pense qu'on peut trouver deux moyens de les excuser.

En premier lieu j'observe avec le Docteur Norris dans ses deux traités *sur la lumiere divine* , que la Religion des Quakers , telle qu'elle est exposée par M. Barclay , n'est nullement méprisable , en cas que son exposé soit véritable ; il regarde même cet Ecrivain comme si habile qu'il aimeroit mieux , dit-il , avoir à combattre cent Bellarmins , cent Hardings , & cent Staplétons , qu'un seul homme comme Barclay. v. *Traité II. pag. 32.*

En second lieu je trouve que les erreurs des Quakers sont excusables à quelques égards , & que leurs prochains pourroient bien les leur pardonner s'ils veulent traiter les autres comme ils voudroient être traités eux-mêmes. A l'égard des opinions qu'ils peuvent avoir sur les dixmes & sur le salaire des gens d'Eglise (que le Clergé regarde comme des erreurs fondamentales & qu'il traite comme une sorte d'athéisme) les Quakers peuvent s'excuser en disant que les dixmes des Prêtres , dont le payement étoit ordonné par la loi Judaïque , ont été abolies par l'Evangile , qui est venu anéantir les usages des Juifs. Les Quakers trouvent encore

étrange que des *Ambassadeurs* tels que nos Prêtres prétendent l'être, ou des *Négociateurs* exigent de l'argent de ceux à qui ils sont envoyés; ils trouvent encore plus singulier que les membres du Clergé, qui prétendent avoir succédé dans l'ambassade à Jésus-Christ & à ses Apôtres, puissent exiger des dixmes & de l'argent, ce qui supposeroit que Jésus-Christ & ses Apôtres ont eu les mêmes prétentions. Ils disent donc que si nos Prêtres ne sont que des *Ambassadeurs* ou des *Négociateurs* volontaires, ils devroient vivre à leurs propres dépens, & que s'ils sont seulement des Ministres ou des Serviteurs, ils devroient se faire payer par ceux qui les emploient & ne point prétendre posséder des biens qui ne dépendent de personne. En cela les Quakers croient se conformer à l'esprit des premiers Chrétiens, qui, comme le dit le Docteur Reeves dans ses *Apologies* Vol. I. page 44. *refusoient de payer les taxes pour l'entretien des temples payens.* En effet il n'y a point de prétexte pour faire passer les dixmes comme dûes *de droit divin*, cette question est totalement décidée en faveur des Quakers par le savant Docteur Prideaux dans son traité *sur l'origine du droit des dixmes*; de plus les membres du Clergé ne sont point d'accord

cord entre eux à qui d'entre eux doit appartenir de droit divin la possession des biens indépendans.

Quant à la doctrine des Quakers sur l'obéissance passive, ou sur le devoir de souffrir patiemment tous les affronts & les outrages, & quant au refus de prendre les armes dans aucune occasion, on fait qu'ils suivent en cela la doctrine de St. Justin, Martir, d'Origene, de Tertullien, de St. Cyprien, de Lactance, de St. Basile, de Salvien, & de beaucoup d'autres Peres de l'Eglise primitive.

A l'égard du principe qu'ils ont de ne jamais jurer ou prêter de serment, ils se conforment en cela aux Maximes des Peres des cinq premiers Siecles de l'Eglise qui, suivant le Docteur Whitby dans sa dissertation *sur les interprétations de l'Ecriture pag. 164.*, s'accordoient tous à dire que les sermens de toute espece étoient interdits à tous Chrétiens. Ces Peres prenoient à la lettre les paroles formelles de Jésus-Christ, qui dit de ne jamais jurer; elles sont conformes au langage des *Esséniens*, qui formoient une Secte parmi les Juifs du tems de notre Sauveur, & qui soutenoient que tout serment étoit illicite ou criminel.

Il seroit très-difficile de trouver un seul

Quaker qui ne fût ni lire, ni écrire, à moins qu'après avoir été élevé dans le sein de notre Eglise, il ne fût ensuite devenu profélyte du Quakerisme; car je ne crois point hazarder en affirmant que la moitié des gens du peuple de notre Communion, sur-tout à la campagne, ne fait point lire.

Les Quakers lisent assiduellement la Bible, ils ont même le principe d'étudier beaucoup ce livre divin, qui quoiqu'il contienne des trésors infinis de sagesse & de science, ne laisse pas d'être une règle de foi complète & nécessaire à tout le monde, & d'être un livre clair & intelligible propre à perfectionner l'esprit des Quakers bien plus que celui des membres de notre Eglise, ou qui ne savent point lire ou du moins qui ne lisent point la Bible autant que font les Quakers, ou enfin qui ne croient pouvoir sans restriction l'étudier comme eux. Nonobstant ce que dit le Docteur Souht, qui prétend que ce saint Livre *ou trouve les hommes fous, ou les rend tels*, je crois pouvoir affirmer que la Bible peut & doit rendre meilleurs ceux qui la lisent, & je ne souscris point au sentiment du Docteur Reeves qui suppose que les *Quakers ont la tête tournée par la lecture de la Bible*.

Mais il est un point dans lequel les Quakers montrent une force d'esprit bien plus grande que les membres de notre Eglise, & dont le moindre d'entre eux est intimement convaincu, c'est que tout homme doit être son propre juge en matière de Religion ; tandis que peu de membres de l'Eglise Anglicane sont aussi convaincus de ce principe que des hommes, des Chrétiens, des Protestans devroient l'être. C'est la base de tout bon sens, du vrai Christianisme, de notre glorieuse réforme qui nous a tirés du joug du Papisme c'est-à-dire de l'imposture sacerdotale. Ce principe doit naturellement conduire à la science, c'est en faisant usage de notre entendement que nous le cultivons, nous le dégradons en le soumettant aveuglément à des Prêtres. Conséquemment les Quakers montrent une conduite très-sage dans leurs affaires, dans leurs mariages, dans les soins qu'ils prennent des pauvres & des orphelins, & ils entendent très-bien le commerce & se conduisent dans le monde pour le moins aussi bien que les autres.

Si nous comparons les Quakers avec les membres de l'Eglise Anglicane pour voir qui sont les meilleurs, je suppose que l'on ne peut disconvenir que les premiers

ne soient aussi bons que les derniers; ils sont aussi bons peres, aussi bons maris, aussi bons voisins, aussi tempérans, chastes, sobres, exempts de colere, industrieux & laborieux; aussi exempts des grands crimes qui font remplir les prisons & qui conduisent au gibet ou au pilori; aussi charitables pour ceux qui n'ont pas les mêmes opinions qu'eux, aussi ennemis de la persécution; aussi fideles à leur Prince, & à la cause de la liberté qu'aucun membre de l'Eglise Anglicane; quoique cette Eglise fasse gloire de sa fidélité & prétende que cette fidélité fait son caractère distinctif, je trouve les Quakers aussi exacts sur ce point qu'aucun des Sectateurs du Docteur Sacheverel, de Luc Milbourne, ou de tout autre Théologien qui a prêté serment au Roi.

Puis donc qu'il est évident que les Quakers, sans payer chèrement des Prêtres, sont pour le moins aussi éclairés & aussi bons que ceux qui les payent, je conçois que tout homme qui n'envie point au Clergé ses émolumens & ses bénéfices, doit chercher quelque moyen de le rendre aussi utile qu'il seroit possible au genre humain, & de le mettre dans la position de mériter tout son pouvoir, sa considération & ses richesses; ce sera la matiere de

quelques-unes des feuilles que je publierai par la suite.

N^o. XXII.

Du Mercredi 15. Juin 1720.

*L'imposture Sacerdotale corrompt
tout & pervertit jusqu'au sens
des mots.*

LES Poëtes nous disent que Midas convertissoit en or tout ce qu'il touchoit, & que la tête de Méduse changeoit en pierres tous ceux qui la voyoient; l'imposture Sacerdotale produit des effets plus terribles encore, elle change en des stupides ou en des lunatiques tous ceux qui éprouvent ses influences, & elle convertit toute vertu ou toute bonne qualité de l'ame en absurdité ou en friponnerie.

Toutes les créatures & les plantes s'assimilent ou changent en leur propre substance la nourriture qu'elles recoivent: le crapaud convertit en poison les mêmes sucs dont l'abeille fait composer son miel. Le même souffle poussé dans différens instrumens produit des sons harmonieux ou désagréables; il n'est donc point surprenant que ce qui est par lui-même tota-

lement corrompu , puisse gâter & corrompre tout ce qui s'en approche. Cette imposture a tellement perverti le sens des mots & la nature des choses que le langage est devenu comme inutile, ou n'est plus qu'un piège tendu au jugement des hommes. Il existe à peine un son ou une action approuvés généralement qui n'ayent perdu leur signification naturelle, on les a dépouillés de l'honnêteté pour les rendre orthodoxes, & pour les rendre dignes d'être admis par la *confrairie sacrée*.

Un zèle décent & réglé pour la gloire de Dieu, qui ne devrait être qu'un desir de faire regner la vertu parmi les hommes à l'aide de la douceur, de la persuasion & de l'exemple, n'est plus maintenant que la fureur de l'esprit de parti, qu'une haine implacable, qu'une déclaration de guerre contre tous ceux qui ne pensent point précisément de la même façon que nous, ou qui ne se soumettent pas aux mêmes cérémonies. La modération est devenue un crime, on la traite de tiédeur & d'indifférence pour la religion.

On appelle constance & fermeté, l'opiniâtreté, c'est-à-dire une résolution déterminée d'adhérer à des opinions dont on n'a jamais examiné la vérité, que l'on ne se propose point de jamais examiner, &

que la plupart du tems on ne seroit point en état de comprendre si on l'examinoit; l'on regarde comme l'effet d'un courage chrétiennement héroïque de se faire brûler soi-même ou de se battre avec les plus honnêtes gens jusqu'à ce qu'on puisse les faire brûler eux-mêmes.

Il faut renoncer à voir clair en plein midi, il faut préférer la lumière d'une lampe lugubre à celle du soleil pour se soumettre à une autorité incertaine. On veut que nous croyons tout ce que nous ne pouvons point comprendre, que nous ajoutions foi aux choses en raison de leur absurdité; & l'on prétend que la seule foi véritable consiste à croire ce qui contredit les principes de toutes nos connoissances. La raison, cette lumière unique que Dieu ait donnée aux hommes pour distinguer le vrai du faux, le vice de la vertu, la Religion de l'imposture, est décriée, & l'usage qu'on en fait est traité d'injurieux & d'impie.

Persecuter nos freres & nos concitoyens, lorsqu'ils font la meilleure des actions, je veux dire lorsqu'ils rendent à Dieu le culte qu'ils lui jugent le plus agréable, passe pour servir le tout-puissant, on dit que c'est entendre & faire regner sa Religion. Exterminer & ruiner notre

prochain, qu'il nous est enjoint de chérir, l'égorger impitoyablement, s'appelle *avoir pitié de son ame*. Enfin agir contre tous les préceptes de la nature & de l'Evangile, s'appelle être un bon Chrétien & accomplir la volonté du Sauveur.

On appelle *Religieux* des enthousiastes, des fanatiques, des personnes qui vivent retirés comme des Moines, & l'on suppose que des hommes de cette trempe ont d'autant plus de connoissance de l'autre monde qu'ils en ont moins de celui-ci. Les Philosophes, les gens instruits, ceux qui ont de l'esprit & de la science sont accusés d'être des impies & des athées. Que dis-je ! les vertus cardinales elles-mêmes n'échappent point à la censure, lorsqu'elles ne sont pas accompagnées de quelques spéculations en vogue on les regarde comme d'éclatans péchés (*splendida peccata*) & l'on traite avec dédain ceux qui les mettent en pratique,

Enfin les personnes de cette espece ne regardent comme destinés à vivre dans le ciel que ceux avec qui un homme de sens ne se soucieroit point de vivre sur la terre.

Le Célibat est regardé comme une vertu dans quelques Eglises, & on l'approuve assez dans d'autres; on appelle fausement chasteté une désobéissance marquée

aux impulsions de la nature & aux ordres positifs de Dieu de croître & de multiplier. Les Prêtres de l'Eglise Romaine appellent dévotion & piété de fréquenter les Eglises & les Chapelles, d'entendre souvent la Messe & des Sermons, d'être parfaitement inutile à la Société. Comme s'il y avoit un autre moyen de servir le Tout-Puissant qu'en faisant du bien à toutes les créatures!

On appelle douceur & mansuétude la pauvreté de l'esprit & l'abattement de l'ame. On appelle humilité Chrétienne la disposition à souffrir patiemment des outrages & à se soumettre à des impostures. Renoncer au témoignage de ses sens se nomme soumission & juste déférence à l'autorité. L'on traite de curiosité damnable, de passion défordonnée pour la nouveauté, d'études illicites, les recherches les plus sinceres de la vérité. Douter de la moindre des choses que nos guides se jugent intéressés à nous dire, ou montrer la foiblesse de leurs preuves, c'est donner dans le Pyrrhonisme, c'est renoncer à la foi, & souvent on traite d'*Athéisme* & d'incrédulité l'intérêt vif & sincere que l'on prend à la gloire de Dieu & au bonheur du genre humain.

Tenter d'obliger le Clergé d'observer

les loix qu'il a jurées & les Articles qu'il a souscrits, c'est s'opposer aux opinions reçues, c'est exciter du trouble sur des points décidés. S'efforcer de maintenir notre Constitution légale, prendre en main la cause des nations & des Souverains, c'est être turbulent, séditieux, c'est vouloir exciter des factions. Montrer une passion généreuse pour le genre humain & pour la liberté de son pays, hazarder sa vie & tout ce que l'on a de cher pour une si belle cause, s'appelle révolte & rébellion, c'est le plus affreux des attentats.

S'exténuer, se macérer, se tourmenter le corps par des jeûnes & des austérités, c'est sanctifier son ame. Refuser & rejeter les dons d'une providence bienfaisante, c'est lui en marquer notre reconnoissance, comme si elle ne nous offroit ces choses que pour n'en point user; ce n'est que pour en faire jouir le Clergé que nous devons les accepter, il est bon que nous vivions dans la misère pour qu'il vive dans la splendeur. Les Prêtres n'y manquent point toutes les fois qu'ils en ont les moyens; les choses charnelles paroissent convenir parfaitement à leurs ames célestes & spirituelles.

Chez les Papistes faire des tours de souplesse à l'Eglise est regardé comme ren-

dre un culte à Dieu ; les bonnes gens ont des guides & des maîtres spirituels qui leur apprennent la façon dont il faut l'aborder. Manquer à faire une révérence, omettre une cérémonie, une gémflexion font des fautes dangereuses & sentent l'hérésie, honorer Dieu seulement en esprit & en vérité, c'est désobéir à l'Eglise & c'est pis que d'être Athée. C'est honorer Dieu que de bâtir des temples somptueux & de lui donner de beaux meubles & de beaux habits.

Les Prêtres de l'Eglise Romaine ont fait de la cérémonie de consacrer des êtres inanimés une espèce d'art magique : un peu d'eau bénite & de paroles marmotées, accompagnées de mouvemens de la tête & des doigts rendent des pierres, des boiseries, des habillemens, des hommes sacrés ; ainsi le culte, qui n'est dû qu'à Dieu seul, est changé en idolâtrie.

Les prières sont converties en imprécations, les sermons en satyres ; on appelle faction, esprit de parti, ligue contre le genre humain, la charité elle-même, ou la bienveillance générale pour tous les hommes de toute Secte, de tout pays ; cependant cette vertu renferme toutes les autres, & la foi sans elle ne peut être d'aucune utilité.

Mais rien n'a plus souffert parmi les Protestans que le langage de l'Écriture. Elle dit tout ce qui convient aux Prêtres ; souvent elle est traduite d'une façon très fautive , & on lui fait parler un langage tout contraire au sens qu'elle semble présenter. Le mot *Ecclesia* se traduit par Église , & signifie toujours dans l'Écriture *le peuple chrétien* , la congrégation des fideles , maintenant ce mot ne signifie plus que le Clergé. Le mot Grec *Episcopos* , qui veut dire *Inspecteur* se traduit par Evêque. D'après cela nos bonnes femmes & les gens du peuple croient de bonne foi que l'Écriture a décidé qu'un Evêque seroit un *Lord* , qui auroit séance au Parlement , qui gouverneroit un Diocèse , qui jouiroit d'un gros revenu , qui porteroit une crosse & une mitre. Et toutes les fois qu'on entend nommer le mot *Presbyter* ou *Prêtre* , qui signifie *ancien* ou *vieillard* , on croit voir un Ministre assis dans une chaire , & on s'imagine qu'il est là *de droit divin* &c.

L'étude des lettres elles-mêmes destinées à perfectionner les facultés de l'esprit , ne sert plus qu'à étouffer les principes de toutes les connoissances ; l'on a fondé & doté des Universités , des Séminaires pour faire reculer l'esprit humain ; les jeunes

gens à prix d'argent y apprennent à être des fots & des ignorans , ils perdent les années les plus précieuses à se rendre imbécilles. La découverte de l'imprimerie qui devoit perfectionner les connoissances n'est employée qu'à les décrier & à les anéantir ; elle ressemble au singe d'Ecosse qui mord tout le monde hors celui qui le fait voir aux autres.

Je compte traiter en détail la plupart de ces Articles, dans la vue de desabuser le genre humain & de l'affranchir de la tyrannie *Papistique* des Ecclésiastiques ; je ferai voir qu'ils se servent & se sont toujours servi de leur crédit sur les laïques stupides & malheureux, ainsi que du pouvoir & des richesses qui leur étoient confiés, pour bannir la religion & la vertu de la face de la terre ; pour réussir ils ont changé le bien en mal & le mal en bien. Une goutte d'imposture Sacerdotale suffit pour empoisonner tout l'océan.

N^o. XXIII.*Du Mercredi 22. Juin 1720.**Du zèle.*

JE ne connois point de mot dans aucune langue qui renferme plus de méchanceté & de noirceur que le mot *zèle*: si l'on excepte le mot *Eglise*. Ce petit mot est en effet important & terrible; employé avec des gestes & d'un ton emphatique, il change un coupe-jarret en un saint, & d'un fou furieux il en fait un martyr. Il a donc le pouvoir d'égorger & de répandre le sang avec des mains innocentes, d'ôter la vie & les biens en sûreté de conscience, de dépeupler & dévaster les nations en se faisant applaudir.

Le vrai zèle est un vif intérêt pour la gloire de Dieu & pour le bonheur spirituel des hommes. Il me semble que cette définition comprend toutes les idées que l'on doit attacher au mot *zèle*; elle montre que c'est une vertu remplie d'affection, de douceur, d'humanité, de bienveillance, & totalement exempte de colere, de fiel, de rigueur, de malin vouloir. Tout ce qui est opposé à cette vertu n'est plus du zèle mais de la rage.

Il est donc très-important de distinguer le vrai zèle du faux, la prétention de la réalité. Quand le zèle n'est pas fondé il devient ce que l'Apôtre appelle *un zèle qui n'est pas selon la science*. C'est de la dernière espèce qu'est le zèle que des imposteurs inspirent au vulgaire crédule, qui s'en rapporte aux autres sur sa religion, & qui ne reçoit son zèle & sa foi que de la seconde main ; sa piété n'est fondée que sur des préjugés & sur une suite de mots ; il hait tous ceux qui ne pensent pas comme lui parce qu'ils ne vont point à la même Eglise, ne récitent point les mêmes prières &c. il est zélé pour l'Eglise mais si vous lui demandez ce qu'il entend par l'Eglise vous trouverez que c'est des murs, des orgues, un clocher, un curé. Il a de l'aversion pour un habit fait autrement que la soutane de son Prêtre, qui porte le signe de la véritable Eglise ; en conséquence il insulte quiconque n'est pas vêtu comme lui tandis qu'il rend des hommages stupides à l'autre. Ces dispositions du vulgaire si peu Evangéliques, sont pourtant approuvées de ses guides spirituels. Dans le tems que le Docteur Sacheverel fut mis en prison pour ses sermons séditieux, je demandai à un homme du peuple, qui étoit du nombre de ceux qui vouloit démolir le

lieu d'assemblée des sectateurs de Daniel Burgefs, ce qui le mettoit si fort en colere contre ce Prêtre & ses disciples? Il me répondit *que c'étoient eux qui avoient égorgé le Roi Charles I.* Je lui demandai pour lors ce que c'étoit que ce Charles I.? *Je crois* me dit-il *que c'étoit un des douze Apôtres; le Docteur Sacheverel étoit son meilleur ami.* Il finit par un jurement & me laissa le loisir de réfléchir sur l'ignorance & la frénésie de la troupe enivrée.

L'ignorance est la mere de cette espece de zèle & le mensonge est son pere. Comme sa naissance est fort basse, sa conduite est brutale & abominable. Ce zèle est l'instrument de la friponnerie, il agit toujours d'une façon insensée, maligne & féroce. C'est un chien que l'on agace contre la paix, la conscience, la modération, la science; on l'irrite contre toutes les bonnes qualités dont on est soi-même dépourvu; on l'enflame par des faussetés, on l'enivre de mensonges; il combat la vérité par des injures, la modération par des coups; son courage est fureur, son audace vient de son aveuglement. Il n'a nulle pitié des autres, rarement en a-t-il pour lui-même, il s'en rapporte à celui qui le pousse, il regarde ce qu'il dit comme la parole de Dieu, & croit mériter des récom-

récompenses en commettant le mal. Il est le plus misérable des esclaves; étant aveugle & furieux il ne se croit libre qu'en se livrant à des excès. Jamais il ne jouit & ne se repose; toujours bouillant de colere, consumé par l'envie, tourmenté par la haine, il est en proye aux passions les plus incommodes. Il est incapable d'être heureux, peu susceptible de conseils & sourd à la voix de la raison; les conseils le tuent; car le zèle disparoît dès que le bon sens revient.

Combien de fois l'ambition & le crime ne se font-ils pas couverts d'un saint zèle pour parvenir à leurs fins! Les hommes ne se lassent jamais d'être trompés par des sons; un mot pieux, adroitement prostitué, & prononcé d'un ton dévot en impose aux mortels, & leur fait commettre les plus affreuses cruautés. C'est ainsi qu'on persuade aux Papistes que le Pape est un *Vice-Dieu*, le *Vicaire de Jésus Christ*; que le zèle que l'on a pour ses revenus & pour sa puissance est un zèle pour Jésus-Christ & pour son Eglise; il est facile ensuite d'enflamer ces esclaves malheureux au point de piller, de brûler, d'exterminer les hérétiques qui en veulent aux richesses du Saint Pere.

C'est ainsi que les Protestans comme

les Catholiques Romains à l'instigation de leurs Prêtres sont persuadés que tous ceux qui ne pensent point de la même façon que ces Prêtres, sont dans un état de réprobation ; comme ils seront damnés on ne risque rien de les tuer ; il n'y a point de mal d'anticiper contre eux la fonction des Diables, & d'aggraver les maux des malheureux. Suivant ces principes de même que Satan est le bourreau du Tout-Puissant, les chrétiens zélés deviennent des Satans & se conduisent comme eux.

Quand je vois un grave docteur entretenir ses auditeurs des droits divins de l'Episcopat, qui intéressent le genre humain à peu près autant que les droits divins de la Géographie, sur le champ je lis jusqu'au fond de son cœur, & j'y découvre un zèle brûlant de succéder à St. Pierre & aux Apôtres dans la perception des revenus de quelque Diocèse ; ou un desir de faire sa cour à quelque Evêque, par zèle pour un riche bénéfice ou par zèle pour sa niece qu'il auroit envie d'épouser. J'avoue qu'un zèle qui a pour objet de se procurer soit quelques milliers soit même quelques centaines de livres sterlings, soit une femme apostoliquement dotée, est un zèle très-louable & très-chrétien ; mais je ne vois pas que

ce zèle puisse intéresser de la même manière l'assemblée des auditeurs, à qui il doit être indifférent que leur guide s'appelle *Pasteur* ou *Inspecteur*, qu'il ait vingt ou vingt fois vingt livres sterling de revenus ou de salaire; qu'il ait un chapeau plat ou une mître; qu'il soit vêtu de lin ou de drap; mais il leur importe de savoir si ce pasteur les repaît bien ou les fait mourir de faim, s'il les défend ou s'il les pille, s'il en prend soin ou les néglige, s'il cherche leur bien-être & leur sûreté ou s'il ne cherche qu'à les tondre & les dévorer.

Les hommes étant souvent d'un tempérament ardent ou facile à irriter, il est aisé de se tromper & de prendre la chaleur de la tête pour la dévotion du cœur, une ame colere pour un zèle pieux. Mais hélas! combien l'esprit de douceur de l'Evangile est-il éloigné de cette fureur qu'excitent un Sermon fanatique ou de la bierré-forte! les hommes ne sentiront-ils jamais que leur poulx bat souvent également fort pour une fille de joie que pour l'Eglise, & que l'une & l'autre les met souvent aux prises avec autant de raison!

C'est Dieu qui inspire le vrai zèle chrétien; il est accompagné de toutes les autres vertus, il soumet toutes les passions

déréglées, il est inséparable de la charité; qui est la première des vertus Chrétiennes & qui caractérise les disciples de Jésus-Christ; cette charité ne nuit à personne, elle ne brûle point, elle n'emprisonne point les corps des hommes, elle ne pille point leurs biens, elle ne les décrie point, elle ne leur fait point du mal, elle ne les damne point; elle ignore les invectives, elle ne s'échauffe point par la boisson, elle est retenue, compassionnée, tempérante & éclairée.

D'un autre côté il n'existe point au monde de passion plus cruelle, plus ignorante, plus nuisible que le faux zèle. Il est sans pitié, sans lumières, sans charité. Il est hautain & se plaît à répandre le sang, à massacrer, à faire périr des innocens. Il dépeuple les nations; rien ne peut le retenir, il est insensible aux qualités aimables, aux grands talens, aux larmes de l'infortune: il usurpe le nom sacré de la Religion pour détruire toute Religion; il prend le langage de la piété pour commettre des abominations; il profère des blasphêmes au nom même du Seigneur; il prostitue l'autorité de Dieu pour détruire ses ouvrages, & au nom de Jésus-Christ il damne & extermine ceux que Jésus-Christ a sauvés par sa mort.

Si les hommes daignoient rentrer en eux-mêmes pour considérer ce qui se passe en eux, ils trouveroient que trop souvent leur zèle n'est que de la colere & que la chaleur de leur dévotion vient de la chaleur de leur sang. J'ai remarqué depuis longtems que les dévots les plus zélés sont communément des personnes très colériques, & que parmi les femmes celles qui sont plus disposées à l'amour sont les plus dévotes. Un Prêtre qui est de mauvaise humeur à table fera de mauvaise humeur en chaire; il se fâchera tout autant contre un mauvais ragoût que contre une hérésie. En voyant un de nos docteurs invectiver contre les Presbytériens & les dévouer à Satan, je disois une fois en moi-même: les gens de cet homme de Dieu ne doivent assurément pas avoir beau jeu avec lui; pour m'en assurer je cherchai à le connoître de plus près & je trouvai mes soupçons vérifiés; je le vis se fâchant contre ses valets, cherchant à les quereller, en un mot je le vis d'un emportement excessif.

Combien de tems les hommes seront-ils dupés par les mots? La fureur & le défaut de charité passeront-ils encore longtems pour un zèle religieux? Faut-il maudire, punir & détruire des hommes

par zèle pour l'Évangile qui défend toute rigueur? ou est-ce qu'il nous est ordonné de nous quereller pour la paix de l'Église; de devenir furieux pour soutenir le bon sens de nos liturgies, de nous battre pour prouver que des formalités humaines sont d'institution divine; enfin de dévouer les hommes à l'enfer pour le salut de leurs âmes?

Que notre zèle moderne est différent de celui des Apôtres, & qu'il est indigne du nom d'Apostolique! Les Apôtres vivoient dans la misère, les souffrances, les persécutions, ils exposoient leur vie pour convertir des infidèles, nos zèles d'à-présent vivent dans l'aisance & la splendeur; leur zèle s'occupe de dixmes, d'immunités, de titres, de cérémonies, d'habillemens; ils ne veulent exposer ni leurs vies ni leurs revenus pour convertir des Payens, des Mahométans, des Infidèles; l'idolâtrie & l'incrédulité qui inondent l'univers ne troublent point la tranquillité de leurs âmes, mais dès qu'une douzaine de bons chrétiens se rassemblent dans une grange ou dans la campagne pour rendre hommage à Dieu d'une façon différente de la leur; s'ils refusent de se soumettre à leurs rites, s'ils écoutent leur conscience, qui seule peut les justifier devant Dieu, nos zéla-

teurs s'allarment, ils crient comme des forcenés que l'Eglise est en danger, que la religion est perdue.

Si c'est-là l'esprit du Christianisme, je suis forcé d'avouer que jusqu'ici j'ai ignoré ce que c'est que le Christianisme. Cependant ces hommes nous disent qu'eux seuls forment l'Eglise véritable, quoiqu'ils ne possèdent pas un grain de la charité qui distingue autant un chrétien d'un réprouvé, que l'ame raisonnable distingue l'homme de la brute. Que penser de ces gens qui damnent impitoyablement toutes les autres sectes, c'est-à-dire, le monde entier, sans se donner le moindre mouvement pour le sauver de la perdition?

N^o. XXIV.

Du Mercredi 29. Juin 1720.

De l'Esprit persécuteur.

LES miracles & l'exhortation sont les deux seules voyes légitimes pour propager la religion. Les premiers sont fondés sur la puissance divine, la seconde est fondée sur la force du raisonnement. Lorsque le doigt de Dieu se montre, tout autre témoignage devient inutile, & lorsque la

vérité se rend sensible on n'a pas besoin de miracles. Dieu n'exige point que nous croyions ce qui est au dessus de notre raison, à moins que par des miracles il ne nous oblige de le croire; il ne nous laisse aucuns doutes sur les choses qui nous sont nécessaires; voilà pourquoi les hommes sont inexcusables quand ils manquent de foi.

Ainsi tout Article de foi doit être appuyé ou sur la raison ou sur des miracles, sans cela il ne peut être l'objet de notre croyance. La promulgation de la loi Juïdaique ainsi que celle de la Religion Chrétienne, fut accompagnée de signes évidens de la puissance divine; & l'on a très justement observé que la Religion de Jésus-Christ sur-tout s'est répandue à l'aide des miracles, de la persuasion, de la douceur, & non par la tyrannie & la cruauté.

Mais lorsque le Christianisme eut été défiguré par l'imposture Sacerdotale il devint nécessaire de croire une infinité de choses également opposées à la révélation & au bon sens; les inventeurs de ces nouveaux Articles de foi, qui au culte de Dieu ont ajouté leur propre culte, n'eurent d'autres moyens de prouver leur Systême que la violence & la fureur. La raison étoit contre eux & ils n'avoient pas

le don des miracles, ainsi leur empire fondé sur l'imposture dut se défendre par la force. Cette force quand on l'exerce en faveur de la Religion se nomme *persécution*; c'est l'objet que je me propose maintenant d'examiner.

Il est aussi barbare que déraisonnable de punir les hommes, pour des opinions, même visiblement absurdes & fausses. Nous avons des esprits ainsi que des corps différens; une même proposition ne paroît point également évidente à tous les hommes, de même qu'un objet ne se montre point de la même manière à tous les yeux. Un homme d'un tempérament colere, quand il n'a point été corrigé par la raison ou retenu par l'humanité, devient zélé; un homme phlegmatique étant moins échauffé est plus tiède & plus indifférent. y a-t-il donc du mérite à avoir un tempérament bouillant, ou peut-il y avoir du mal à être d'une conception lente?

Punir un homme parce qu'il n'apperçoit point la vérité ou parce qu'il ne l'embrasse point, c'est d'abord le rendre malheureux parce qu'il l'est déjà. En second lieu c'est ôter la vengeance à Dieu, à qui seul elle appartient comme il l'a dit lui-même. Si l'on nous dit que c'est pour le bien de celui qu'on punit, que l'on use de

rigueur envers lui, je demanderai si la cruauté manifeste peut être jamais une marque de bienveillance? peut-elle passer pour de la bonté? n'est-elle pas propre à augmenter le mal que l'on veut guérir par son moyen? La destruction est-elle donc le chemin du bonheur? quelles étonnantes absurdités!

Que sera-ce si, tout bien considéré, l'on trouvoit que la personne persécutée est honnête & sincère, tandis que ses ennemis sont ceux de la vérité & de la probité? En la persécutant ne seroit-ce pas joindre la cruauté au mensonge & entasser crime sur crime? C'est néanmoins ce qui arrive très-souvent, & quand cela ne seroit pas, les persécuteurs n'en seroient pas moins inexcusables. Celui qui employe tous ses efforts dans la recherche de la vérité, fait, sans doute, tout ce qu'il doit, Dieu n'exige rien de plus; de quel droit les hommes ont-ils le front d'en exiger davantage?

D'un autre côté celui qui souffre ou qui meurt pour sa Religion, en se conduisant ainsi fait voir que sa conscience lui est plus chère que le bien-être & que la vie; tandis qu'il faut nécessairement que ses persécuteurs aient des motifs personnels & des intérêts particuliers à le persécuter;

leur orgueil est flatté, le genre humain est tenu en respect, on leur obéit & ils en tirent du profit.

Notre Sauveur, qui n'avoit en vue que la rédemption du genre humain, n'a jamais fait usage de sa toute-puissance pour terrasser ses ennemis, quoiqu'il connût très-bien la malignité de leurs cœurs. Jamais il ne les a livrés à la mort ni dévoués à Satan, lors même qu'ils complotaient contre sa vie, & bien moins encore pour des spéculations erronées. Il consentoit à raisonner avec tous les hommes, mais il ne les punissoit point. Il usoit d'argumens, il opéroit des prodiges, jamais il n'usa de rigueur, jamais il n'ordonna d'en user. Bien loin de là, il reprend ses Apôtres qui, remplis encore de l'esprit du monde & vuides de l'esprit de Dieu, vouloient faire descendre le feu du ciel sur les Samaritains Hérétiques; Jésus plein de clémence ne vouloit point qu'on fit du mal à ces infidèles, quoiqu'ils l'eussent rejeté lui-même, *vû*, dit-il, *qu'il est venu pour sauver les hommes & non pour les détruire.* Ceux qui se conduisent différemment donnent un démenti formel à Jésus-Christ & se révoltent contre lui.

Ses Apôtres, aussitôt qu'ils eurent re-

ou les dons du St. Esprit, devinrent plus sages & plus modérés. Ils montrèrent par des miracles qu'ils étoient revêtus de la puissance divine ; on ne les vit point en user pour forcer ou pour détruire les faux docteurs & les adversaires dont ils étoient entourés. Au contraire ils ne rendirent pas même le mal pour le mal ; *les rigueurs salutaires* ne faisoient point partie de leurs instructions, la priere & la persuasion étoient leurs seules armes uniques ; c'étoient celles qui convenoient à l'Évangile de la paix.

Telle fut la conduite douce & divine de Jésus-Christ & de ses Apôtres envers ceux qui ne croioient pas ou qui n'eurent pas la vraie foi ; elle fut suivie par tous ceux de leurs successeurs qui cherchèrent sincèrement le salut des ames ; mais ceux qui se servirent des fonctions du Ministère sacré comme de moyens pour s'élever & s'enrichir, firent un nouvel Évangile composé de leurs propres décisions , ils obligerent l'univers de le recevoir à force de combats & d'anathêmes. Les Apôtres enseignèrent Jésus , leurs successeurs s'enseignèrent eux-mêmes ; ce ne fut plus assez de croire la doctrine du Christianisme , il fallut encore croire à leurs inventions. Refuser de souscrire

leurs décrets quoiqu'ils fussent contraires à l'esprit de Dieu & au bon sens, fut taxé d'hérésie & mérita la damnation. En conséquence de ces notions quand un bon Chrétien eut été dévoué aux flammes éternelles pour son incrédulité aux Prêtres, ceux-ci le firent partir promptement pour le lieu de sa destination; & devant être damné dans l'autre monde on en conclut qu'il devoit être pendu ou brûlé dans celui-ci. Gradation affreuse de cruauté! être anathématisé, brûlé & ensuite damné! cependant elle est naturelle; elle commence par la persécution sacerdotale & finit à l'enfer, où le Diable est l'exécuteur des vengeances de nos Prêtres.

C'est ainsi qu'ils sont devenus les maîtres des deux mondes, les dispensateurs des châtimens de l'autre vie ainsi que de celle-ci. Même lorsque le glaive temporel ne fut point à leurs ordres, leur vengeance n'en fut ni moins sûre ni moins cruelle par les effets temporels que produisirent leurs anathêmes; les personnes qui en furent frappées furent regardées comme des démons, ou comme sous l'empire de Satan; elles furent exclues de la Société comme des bêtes féroces, privées des avantages des autres Citoyens, réduites à périr de chagrin & de misère. Tou-

Les ces fureurs furent exercées contre elles parce qu'elles refusoient d'accepter un mot, une phrase, un rite, une cérémonie que l'on ne pouvoit trouver dans l'Écriture d'où l'on avoit l'impudence de prétendre les avoir tirés.

Tels furent les effets terribles de l'empire que ces hommes sacrés avoient usurpé sur les ames & sur les corps de leurs semblables : pour combler la mesure de leurs fourberies & de leurs cruautés, ils eurent l'audace blasphématoire de dire qu'ils servoient Dieu, tandis qu'ils agissoient comme s'il n'en existoit point.

Ceux qui soutiennent l'infailibilité de l'Église ont imaginé une bonne excuse, si elle étoit véritable, pour justifier leur insupportable tyrannie, leurs assassinats, les dévastations que leur Religion a causées. Mais des Prêtres Protestans qui sans prétendre à l'infailibilité exigent une soumission aveugle à leurs décrets, & se croient en droit de persécuter ou de punir, n'ont point d'excuse, & je ne fais quel nom donner à leur conduite.

L'imposture Mahométane, de son propre aveu, devoit s'étendre par le fer; elle n'avoit que cette voye & la passion pour les femmes pour se rendre recommandable. Mais propager la Religion Chrétienne par la

erreur des armes, c'est la nier, c'est démentir son Auteur qui n'avoue point cet esprit destructeur. Cette religion se rendit aimable, elle gagna du terrain par ses maximes charitables & pacifiques, ce furent-là les armes dont se servit le Christ; ceux qui se conduisent autrement le taxent de folie & montrent des vues bien différentes des siennes. L'ambition, l'orgueil, la vengeance font très-bien de se servir de la violence & de la persécution, mais ils sont destructeurs pour le Christianisme, qui décline toujours quand la persécution s'éleve; les hommes les plus vils & les plus corrompus sont ses plus ardens promoteurs, & les plus honnêtes gens sont communément ses victimes. Des gens sans mœurs ne trouvent rien qui les arrête; ceux qui ont la crainte de Dieu devant les yeux savent où ils doivent s'arrêter.

Ainsi la persécution est une guerre de l'imposture contre la conscience, de l'impiété contre la vérité. La raison, la religion, la liberté sont ses plus grands ennemis; l'ignorance, la tyrannie, l'oubli de Dieu ou l'Athéisme sont ses auteurs. Nous devons donc constamment nous opposer à toutes les prétentions du Clergé pour obtenir du pouvoir, parce que tôt ou tard il

dégénérera en cruauté. Je crois qu'il est difficile de faire voir que dans aucun tems ou aucun lieu le Sacerdoce ait eu le pouvoir de persécuter, sans en avoir fait usage.

N^o. XXV.

Du Mercredi 6. Juillet 1720.

De la Consécration.

LA sainteté est cette pureté originellement & essentiellement inhérente à Dieu, qui est un être exempt de taches & d'imperfections. Cette qualité est encore attribuée dans un sens plus resserré & relatif à tout acte de piété & aux personnes qui la pratiquent; elle est active & raisonnable, & lorsqu'on l'assigne à des êtres inanimés & privés de raison, ce ne peut être que dans un sens figuré, ou bien ce que l'on dit ne présente aucun sens.

Ainsi dans le Sacrement de l'Eucharistie, lorsque les élémens ou especes du pain & du vin sont appelés *sacrés* on ne veut parler que des usages auxquels on les applique, & des vues dans lesquelles on les prend; car ces especes ou élémens auroient beau être consacrés, si on ne les
pre-

prenoit point avec dévotion , ils ne seroient pas plus sacrés que du pain ou du vin ordinaires.

De même quand on dit que des personnes *sont sacrées* , on veut désigner par là qu'elles aiment Dieu sincèrement , qu'elles se conforment à sa volonté , que leurs actions sont bonnes ; mais si ces actions , quoique pieuses en apparence , sont réellement superstitieuses ou hypocrites , elles ne sont pas plus saintes que celles des Indiens qui adorent le Diable ou que celles d'un petit garçon qui prie Dieu de peur d'être châtié.

Quand on dit qu'une maison ou un terrain sont des choses sacrées , on veut faire entendre par là que l'on y pratique des actions saintes , ou qu'elles sont sanctifiées par la présence de Dieu ; mais lorsque ces actions ou ces effets de la puissance divine cessent , cette maison ou ce terrain ne sont pas plus sacrés que les autres.

Enfin quand on dit que les Prêtres sont consacrés au Seigneur , l'on ne veut parler que des actes qu'ils font pour son culte & son adoration ; dans tous les autres cas ils sont évidemment des hommes très ordinaires.

Cela posé , la sainteté consiste unique-

ment dans une disposition pieuse & vertueuse envers Dieu, & ne se montre que par les actions qu'elle produit. Mais comme la superstition, sur-tout quand elle est guidée par l'imposture, ne manque jamais de voir ou se persuade qu'elle voit des effets que ni la Religion ni la raison ne montrent point, les hommes se sont assez généralement persuadés que des endroits, des bâtimens, des ustenciles, des habillemens possédoient réellement la sainteté; que des pierres, des charpentes, des images, des surplis, des cloches étoient des êtres divins & sacrés.

Pour alimenter cette folle crédulité, les Prêtres du Paganisme, ainsi que ceux de l'Eglise Romaine, ont fait passer des tours de main pour des *consécérations*, qui, selon eux, avoient pour objet de communiquer quelque chose de divin à de la terre ou à des êtres inanimés. C'est ainsi qu'ils trompent les peuples au nom du Seigneur, en faisant gravement des enchantemens ou des harangues, qu'ils nomment *prieres*, sur du bois, de la pierre, de l'eau, de l'huile &c.; par le moyen de ces paroles ces choses deviennent saintes, sacrées, orthodoxes & dignes de vénération.

Si l'on demandoit à ces Prêtres qui les

a chargés de faire ces belles choses , ils feroient fort embarrassés , à moins qu'ils ne répondissent en envoyant le questionneur en enfer ou à l'Inquisition. Réponse très-satisfaisante & très-propre à fermer la bouche des incrédules & que l'on emploie toujours avec un grand succès ! Mais comme je me trouve dans une nation où ces superstitions & ces atrocités n'ont plus lieu , je ne puis m'empêcher de rire des prétentions de ces *consécrateurs* , qui prétendent faire descendre & attirer ici-bas une des qualités du Très-Haut , pour en orner un morceau de terrain ou une substance inanimée , suivant leur fantaisie. Auront-ils le front de dire que Dieu n'entend pas aussi bien nos prières d'un vaisseau que d'une chapelle consacrée ? Dans quel endroit de l'Écriture est-il dit que ce Dieu aime mieux être adoré dans l'Église de St. Pierre de Rome qu'au haut des Alpes , à Lorette que dans une grange , pourvu qu'on l'adore *en esprit & en vérité* ? Existe-t-il un passage dans le Nouveau Testament qui nous apprenne qu'un terrain est plus saint qu'un autre , qu'un homme ou un corps d'hommes puissent le rendre sacré ?

Si un terrain consacré n'a pas plus de sainteté qu'un autre , comment se feroit-

il que le culte qu'on y rend à Dieu lui fût plus agréable ? Si l'on prétend que ce terrain a quelque vertu extraordinaire , qu'on nous dise en quoi cette vertu consiste & à quels signes nous pouvons la reconnoître , quel profit nous pouvons en retirer pour le bien de nos ames ; des pierres ou des briques consacrées communiqueront-elles leur sainteté à ceux qu'elles entourent , & comment cela se fait-il ? Si toutes ces choses sont des mysteres , qu'on nous montre dans quel endroit de l'Ecriture ces mysteres ont été révélés. Si la consécration opere un changement il doit être ou visible ou mystique. S'il est visible il doit frapper nos sens , s'il est mystique il doit être révélé ; il faut que nous ayons ou le témoignage de nos sens ou le témoignage de Dieu pour nous en instruire ; lorsque ces autorités nous manquent on ne peut exiger de nous notre assentiment aux choses qu'on nous dit.

Si les prieres sont plus efficaces auprès de Dieu quand elles viennent d'un terrain consacré que d'un autre , il ne faudroit prier ou rendre un culte à Dieu que dans une Eglise , & , ou il faudroit négliger toutes les dévotions domestiques , ou bien il seroit à propos de consacrer toutes les maisons pour les changer en Eglises. Il

n'y a pas plus de raison pour consacrer une seule maison dans une paroisse que pour les consacrer toutes, vû que ce seroit une faute de négliger ce qui peut rendre nos prieres plus agréables à Dieu. Si l'on convient que les prieres sont aussi bonnes sur un terrain non consacré que sur un terrain qui l'est, pourquoi ces prieres vaudroient-elles mieux dans une Eglise que dans les champs? Si un lieu ne devient sacré que par les actes de piété qu'on y fait, tout lieu où l'on fait ces actes doit être réputé également sacré, & dans ce cas qu'est-il besoin de cérémonies & de paroles pour le consacrer?

Ou l'Ecriture n'est point suffisante pour régler notre culte, ou la cérémonie de la consécration, pratiquée dans les pays Catholiques, est un usage futile & superstitieux inventé par l'imposture Sacerdotale. Les Prêtres prétendroient-ils donc changer l'essence des choses & communiquer à des pierres une sainteté qu'ils n'ont point eux-mêmes? Quand même ils seroient des Saints, un Héros, un Général d'Armée seroient aussi fondés qu'eux à prétendre que le terrain sur lequel sont leurs tentes est un *terrain vaillant*. Si la piété se communique à des murs ou à de la charpente, par la même raison les mauvaises actions

doivent aussi fouiller les endroits où elles se font. En conséquence on a eu raison de condamner au feu dans la Province de Hereford un lit qui avoit servi à des débauches; & il n'y a gueres de comptoirs de marchands dans la capitale qui ne puisse être regardé comme coupable de tromperie & de mensonge. Si la fourberie & la fausseté souillent les maisons que deviendront toutes celles qui sont dans le quartier de la Cour?

Je voudrois que l'on m'apprît jusqu'où s'étendent la sainteté ou la profanation dans les êtres inanimés. Les murs épais d'une Eglise en sont-ils plus impregnés que des murs plus minces? Cette sainteté s'étend-elle jusqu'au cimetiére? Une Eglise où l'on prie souvent est-elle plus sainte que celle où l'on ne prie que rarement? Les Prêtres de l'Eglise Romaine ont-ils fixé le terme jusqu'où la sainteté doit pénétrer?

Si la dédicace ou la consécration d'un terrain indique autre chose sinon que ce lieu est mis à part pour servir au culte divin, je voudrois qu'on m'expliquât ce que cette cérémonie veut dire; d'autant plus que les choses les plus simples, par les artifices & la superstition des gens d'Eglise, ont été rendues mystérieuses & terribles

aux yeux du vulgaire étonné. La disposition naturelle que les hommes ont à l'enthousiasme, les rend toujours les dupes des fourbes qui veulent les tromper à l'aide du merveilleux.

Nous sommes très-heureux de vivre dans un Pays où toutes ces cérémonies payennes & ces futilités monacales ne sont point favorisées par le gouvernement, & mêmes sont interdites & devroient être punies. Au tems de la Réformation les laïques se sont apperçûs de l'usage que les Prêtres faisoient de ces tours d'adresse, par conséquent ils ne voulurent plus qu'on les pratiquât pour séduire des dévots superstitieux, à qui l'on faisoit payer de grosses sommes pour être déposés en terre sainte; le prix augmentoit à mesure que l'on vouloit que son cadavre fût plus près d'un autel ou des reliques des Saints, d'où l'on croyoit que le Diable n'oseroit pas s'approcher. Sans compter un grand nombre d'autres fraudes *pieuses*, c'est-à-dire utiles aux gens d'Eglise, dont j'aurai occasion de parler en traitant ce sujet qui est vraiment inépuisable.

N^o. XXVI.*Du Mercredi 13. Juillet 1720.**De la foi & de la morale.*

LA Religion & la vertu consistent à faire de bonnes actions, ou à être dans la disposition de les faire. Comme notre conduite dépend de nous-mêmes, nous méritons la louange ou le blâme suivant que nous faisons ou que nous omettons ces actions. Mais en matière de spéculations ou de doute, ou dans les choses qui ne sont point accompagnées de conséquences nécessaires, il n'importe quel côté de la question que nous embrassions; il ne peut y avoir de devoir quand il n'y a ni certitude ni importance. L'Écriture fait peu de cas de la foi sans les œuvres, elle l'appelle une *foi morte*, & nous savons que ce qui est mort n'est plus d'aucune utilité.

Si vous voulez connoître les dispositions d'un homme envers Dieu, consultez sa conduite envers les hommes; quels que soient d'ailleurs ses discours; quelque bruyant que soit son zèle; quelque nombreux que soient ses articles de foi, s'il n'a pas des mœurs douces & honnêtes il

sera pire qu'un infidele ou qu'un incrédule. A quoi sert la croyance si elle ne règle la conduite & ne nous fait faire de bonnes actions ? Nous sentons tous le besoin de bien vivre , mais avoir une bonne croyance & en demeurer là , c'est pour les autres la même chose que de ne point croire du tout , & c'est encore bien pis relativement à nous-mêmes.

Une conduite honnête suppose des principes honnêtes , mais une mauvaise conduite dément & déshonore des discours vertueux. Me dira-t-on qu'un payen vertueux n'est pas un homme préférable & plus agréable à Dieu qu'un Chrétien corrompu ? Un payen qui ne viole point les loix de la bonne foi & de la société est à mes yeux un homme bien plus religieux qu'un Prêtre séditieux & parjure , quand même il seroit décoré d'une mitre.

Socrate , Platon , Caton , Brutus étoient des hommes excellens , quoiqu'ils ne connussent d'autres loix que celles de la raison humaine , & qu'ils ignorassent entièrement les Symboles , les Peres & les principes orthodoxes qui sont établis parmi nous.

Quel est l'homme occupé du soin de son ame , honorant son Dieu , rempli d'humanité , qui ne préférât de suivre les

Exemples de ces honnêtes Payens que d'imiter les fureurs d'un Laud, d'un Francis, d'un Bungy, qui tous étoient des vrais Croyans ? J'aurois mis Aristote au nombre de ces grands hommes de l'antiquité, si je ne trouvois que, quoique ce Philosophe fût très-orthodoxe & très-opposé aux opinions Ariennes du Docteur Clarke, cependant ce vrai Croyant avoit une fort mauvaise conduite, ce qui ne l'empêcha point, comme ami de l'Eglise, de mourir de la mort des justes, & de jouir, comme on le prétend, de l'éternelle félicité. (*)

D'ailleurs dire une chose ce n'est point la prouver. Si nous voulons passer pour des Chrétiens il faut nous montrer Chrétiens. Bien vivre est la meilleure preuve que nous puissions donner que nous pensons bien. Si un homme de la même bouche fait profession de croire en Jésus-Christ, & se parjure en le prenant à témoin, comment croire un homme qui se contredit si visiblement ? Nous ne croyons point une proposition mathématique avant qu'elle nous soit démontrée, pourquoi

(*) Emmanuel Moura & quelques autres Ecrivains Catholiques & Orthodoxes disent qu'Aristote croyoit fermement la trinité. Sepulveda pense qu'il est sauvé. Voyez dans le Dictionnaire de Bayle l'Article Aristote.

croirions-nous aux professions de foi d'un homme & à sa morale avant qu'il nous ait prouvé l'un & l'autre par ses actions ?

Quand nous voyons un homme faire des éloges pompeux de la fidélité due au Souverain, tandis que nous le voyons lui-même séditionnaire & rébelle, ne sommes-nous pas en droit de le regarder comme un menteur ou un insensé ? Une bonne conduite est très-avantageuse à nous-mêmes & aux autres, mais une bonne croyance, sans bonne conduite, est totalement inutile.

Si la croyance est une connoissance nécessaire de l'évidence, ce qui est nécessaire ne peut faire un mérite ; il n'y a point de mérite à sentir la chaleur du soleil, ou la rigueur de l'hyver ou à entendre des sons quand nos oreilles ne sont point bouchées. Il faut nécessairement que nous croyons en Jésus-Christ, les preuves de sa mission sont évidentes, ses miracles arrachent notre assentiment ; mais c'est en faisant sa volonté que nous prouvons notre piété & nos vertus. La loi du Sauveur du monde eût-elle été reçue si sa conduite eût été contraire à ses paroles, on les Apôtres eussent-ils pu faire des prosélytes au Christianisme s'ils n'eussent point vécu en bons Chrétiens.

Cela nous montre que la pratique doit accompagner la foi, & que l'on ne peut faire aucun cas de ceux qui prétendent croire à moins qu'ils ne vivent bien. Examinons notre Clergé d'après ces principes; voyons s'il ne seroit pas plus zélé pour l'orthodoxie que pour la vraie piété; voyons s'il n'abhorre pas un homme de bien qui aime mieux suivre sa conscience que les loix que prescrit l'ambition & l'autorité; voyons si les Prêtres ne chérissent pas tous ceux qui ont de la déférence pour eux lors même qu'ils outragent le ciel par leur conduite. Voyons s'ils ne traitent pas des libertins & des gens sans mœurs en amis de l'Eglise, & des Chrétiens pieux ou de fort honnêtes gens comme des hérétiques & des ennemis. Non, leur foi n'est fondée que sur l'intérêt personnel, & leur Religion est absurde & fautive.

Se conformer à l'Eglise tient lieu de tout, & suffit pour sanctifier le vice & les crimes. Cependant j'ai le malheur de penser qu'il y auroit souvent du crime à se conformer aux vues de l'Eglise. Si, par exemple, un homme aime mieux dans son culte se soumettre à l'autorité d'une Eglise quelconque que de suivre les lumières de sa propre conscience, il est cer-

tain qu'il se moque de Dieu ; qu'il se condamne lui-même , & qu'il rend un culte à des hommes. Si d'un autre côté il croit son salut en danger & craint de n'être point édifié dans une Eglise orthodoxe , il doit s'en séparer & passer à une autre qui lui semble meilleure ou plus propre à l'édifier. Si ma conscience est troublée par l'action de m'agenouiller devant un autel , je demande au Clergé si c'est l'autel ou si c'est ma conscience qui exigent le plus d'égards ? un homme qui croit vaguement & aveuglément tout, peut convenir grandement aux gens d'Eglise , mais il méconnoît la vérité de l'Evangile & les préceptes du Saint Esprit.

On est tout surpris de voir jusqu'où peuvent aller l'orgueil & l'esprit intéressé des hommes. Quel est l'homme qui ne se fâche souvent très-fortement & qui ne s'efforce de remporter la victoire dans les disputes les plus triviales ? le desir de subjuguier les autres & de les soumettre à ses opinions est encore plus marqué dans les matieres qui tiennent à la Religion ; la chose qui a pour objet de modérer nos passions devient le mobile le plus propre à les enflammer. On a bien plus d'envie de voir les hommes se conformer à ses Systêmes qu'à la vraie piété. Combien

de Curés aimeroient mieux voir leurs paroissiens ivrognes & débauchés que de les voir hétérodoxes & réglés dans leurs mœurs.

Les laïques sont pour le moins aussi coupables de juger d'une erreur que les gens d'Eglise; & même étant plus désintéressés qu'eux ils sont des juges plus compétens. Cependant les Ecclésiastiques ont eu l'adresse de s'emparer du droit de juger ces matières, ce qui a sans doute beaucoup contribué à leur pouvoir & à leurs richesses. Il ne faut donc pas être surpris que beaucoup d'entre eux montrent bien plus d'indulgence aux vices les plus contraires à la morale, qui n'offensent que Dieu, qu'aux opinions contraires à ce qu'ils nomment *l'orthodoxie*, qui les offensent eux-mêmes. Les plus grandes erreurs quand elles sont involontaires sont innocentes aux yeux de la Divinité, mais les moindres sont damnables aux yeux des Prêtres; bien plus, souvent de très-honnêtes gens ont été déclarés hérétiques & voués à Satan pour avoir cherché la vérité dans la sincérité de leurs cœurs & pour s'y être fortement attachés.

Ainsi nous voyons qu'il est possible d'être très-agréable à Dieu & de déplaire à ses Ministres par la même action. De

là vient que des hommes sans mœurs pourvû qu'ils fassent & disent ce que les Prêtres leur ordonnent sont chéris, favorisés & poussés dans le monde, tandis que des hommes vertueux, qui ne peuvent renoncer à la crainte de Dieu & à la vérité, ni se prêter à l'imposture, ni ramper devant l'orgueil du Sacerdoce, sont traversés & persécutés. M. Whiston & son Curé le Docteur Sacheverel nous fournissent des exemples honteux de cette vérité.

Je connois bien des gens qui même en faisant profession ouverte d'incrédulité, sont estimés par le Clergé; quoiqu'ils renient Jésus-Christ ils honorent ses Ministres, ils ont du zèle pour l'hierarchie Ecclésiastique tout en méprisant la religion. Pourvû qu'un homme soit attaché aux gens d'Eglise on ne lui demande pas s'il est chrétien; en effet cela n'est point nécessaire quand la Religion n'est plus qu'une affaire de cabale.

Aux yeux des vrais Chrétiens un méchant homme soit qu'il croye ou ne croye pas, doit passer pour un ennemi de la Religion, qui a besoin de bons exemples pour se faire respecter & aimer, & un ennemi de la Société qui a besoin de mœurs pour se soutenir. Un honnête

(240)

homme quand il feroit un hérétique est au contraire un ami de la Religion & de son Pays. En un mot celui qui est rébelle au Roi des Rois ne fera qu'un mauvais sujet de son représentant, & fera un méchant modele pour ses concitoyens.

FIN du Tome Premier.

Magis

4-10 84

840423

